

DOSSIER TECHNIQUE ET FINANCIER

PROJET D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DANS LA ZONE DE
KINDIA ET MAMOU

TITRE COURT : PROJET AEP KINDIA / MAMOU (PAKEM)

GUINEE

CODE DGD : NN

CODE NAVISION : GIN 16 005 11



LA COOPÉRATION
BELGE AU DÉVELOPPEMENT **.be**

TABLE DES MATIÈRES

1	Orientations stratégiques, intégration des thèmes transversaux/prioritaires et analyse des parties prenantes.....	1
1.1	Orientations stratégiques.....	1
1.1.1	Stratégie globale : amélioration de façon durable de l'accès à une eau de qualité et en quantité suffisante.....	1
1.1.2	Stratégie adoptée pour la sélection des sites.....	1
1.1.2.1	Sites non retenus dans le cadre du programme de démarrage.....	4
1.1.2.2	Sites retenus dans le cadre du programme de démarrage.....	4
1.1.2.4	Caractéristiques de la zone de travail du projet.....	5
1.1.3	Critères de dimensionnement pour l'AEP en milieu rural.....	6
1.1.4	Cadre stratégique et réglementaire du SPE et de la décentralisation en Guinée.....	6
1.1.4.1	Cadre normatif.....	6
1.1.4.2	Les acteurs du Service Public de l'Eau en milieu rural et semi urbain tel que défini dans la stratégie nationale.....	7
1.2	Thèmes transversaux.....	10
1.2.1	Environnement.....	10
1.2.2	Genre.....	11
1.2.3	Autres thèmes pertinents.....	12
1.2.3.1	Digitalisation.....	12
1.2.3.2	Droits humains.....	12
1.2.3.3	Économie sociale.....	13
1.2.3.4	Santé.....	13
1.2.3.5	SIDA.....	13
1.3	Analyse des parties prenantes.....	13
1.3.1	Commentaires sur les acteurs et partenaires du projet.....	13
1.3.2	Bénéficiaires de l'intervention.....	14
1.3.3	Le SNAPE.....	14
1.3.3.1	Missions du SNAPE.....	14
1.3.3.2	Rôles du SNAPE dans le projet.....	15
1.3.4	La coopération Atlantique – Guinée 44.....	15
1.3.5	Autres projets de la coopération belge en Guinée.....	16
1.3.5.1	RCBEE (Renforcement des Capacités, Bourses, Etudes, Expertises.....	16
1.3.5.2	DAKMA (Développement Agricole Kindia/Mamou.....	16
2	Objectif général, objectif spécifique, résultats, indicateurs de suivi et planification opérationnelle	18
2.1	Objectif général.....	18
2.2	Objectif spécifique.....	18

2.3	Résultats attendus.....	18
2.4	Activités à mettre en œuvre.....	19
2.4.1	Activités à mettre en œuvre pour atteindre le résultat 1	19
2.4.1.1	Activité 1.1 : Vérification et caractérisation de la ressource en eau des forages existants 19	
2.4.1.2	Activité 1.2 : Mise à disposition de nouvelles ressources d'eau souterraine.....	20
2.4.1.3	Activité 1.3 : Vérification des débits des sources à Boulliwel et Tamagaly.....	20
2.4.1.4	Activité 1.4 : Vérifications des critères de potabilité de l'eau mobilisée	21
2.4.2	Activités à mettre en œuvre pour atteindre le résultat 2	23
2.4.2.1	Activité 2.1 : Etudes et DAO pour les réseaux de Friguiagbé et de Linsan.....	23
2.4.3	Activités à mettre en œuvre pour atteindre le résultat 3	23
2.4.3.1	Activité 3.1 : Réparation de 10 pompes à motricité humaine à Friguiagbé et Linsan ...	24
2.4.3.2	Activité 3.2 : Construction de 5 réseaux d'AEP (Soya, Madina Oula, Kégnéko, Boulliwel, Tamagaly)	24
2.4.3.3	Activité 3.3 : La réalisation de 10 forages et installation de pompes à motricité humaine à Soumbalako et Ditinn	26
2.4.4	Activités à mettre en œuvre pour atteindre le résultat 4	26
2.4.4.1	Activité 4.1 : Sensibilisation et animation des populations bénéficiaires	27
2.4.4.2	Activité 4.2 : Appui et accompagnement des structures de gestion du service de l'eau	27
2.5	Indicateurs et sources de vérification	29
2.6	Acteurs intervenant dans la mise en œuvre.....	29
3	Ressources.....	33
3.1	Ressources financières	33
3.2.1	Schéma d'organisation de la CTB en Guinée et articulation avec le projet DAKMA	35
3.2.5	Autres ressources.....	36
3.3	Ressources matérielles	36
3.4	Budget	38
4	Modalités d'exécution	39
4.1	Cadre légal et responsabilités administratives	39
4.2	Cycle de vie de l'intervention.....	39
4.2.1	Préparation	39
4.2.2	Exécution.....	40
4.2.2.1	Démarrage effectif	40
4.2.2.2	Mise en œuvre.....	40
4.2.2.3	Clôture opérationnelle	41
4.2.3	Clôture administrative.....	41
4.3	Structures de pilotage et d'exécution du projet	41

4.3.1	Le Comité de Pilotage (CP) du projet.....	41
4.3.1.1	Compétences et attributions.....	41
4.3.1.2	Composition	42
4.3.1.3	Mode de fonctionnement	42
4.3.2	L'Equipe du Projet (UGP)	42
4.4	Gestion opérationnelle du projet.....	43
4.4.1	Planification opérationnelle.....	43
4.4.2	Gestion des ressources humaines	43
4.4.3	Mandats	44
4.4.4	Gestion financière.....	44
4.4.4.1	Comptes bancaires	44
4.4.4.2	Transferts de fonds.....	44
4.4.4.3	Dépassements et changements budgétaires	44
4.4.4.4	Comptabilité et justification des dépenses	45
4.4.4.5	Gestion des biens et des stocks.....	45
4.4.5	Gestion des Marchés Publics.....	46
4.4.6	Gestion des Conventions de Subsidés	46
4.4.7	Monitoring et Evaluation	47
4.4.7.1	Monitoring et Revues	47
4.4.7.2	Etude de base (Baseline)	48
4.4.7.3	Monitoring opérationnel trimestriel (MONOP)	48
4.4.7.4	Monitoring des résultats (annuel).....	48
4.4.7.5	Monitoring final (Rapport final)	49
4.4.7.6	Backstopping technique	49
4.4.7.7	Evaluation (revue)	49
4.4.7.8	Contrôle interne	50
4.4.7.9	Audits.....	50
4.5	Adaptation du DTF	50
5	Annexes.....	52
5.1	Cadre logique	52
5.2	Calendrier d'exécution.....	55
5.3	TDR de l'équipe technique du projet.....	56
5.3.1	Expert en Coopération Technique (ECT).....	56
5.3.2	Assistant Technique National.....	58
5.3.3	Responsable Administratif et Financier International (RAFI)	60
5.3.4	Financier (Financial Officer)	63

5.4	Budget détaillé avec analyse Gender Budget Scan	65
5.5	Fiches détaillées des réseaux retenus	66
5.5.1	Commune rurale de Friguiagbé.....	66
5.5.2	Localité de Linsan.....	69
5.5.3	Commune rural de Madina Oula	72
5.5.4	Commune rural de Boulliwel.....	75
5.5.5	Commune rurale de Kégnéko.....	78
5.5.6	Commune Rurale de Soya	81
5.5.7	Localité de Tamagaly	84

Abréviations

ACEA	Agence Communale de l'Eau et de l'Assainissement
AEP	Alimentation en Eau Potable
AEPA	Alimentation en Eau Potable et Assainissement
AEPHA	Alimentation en Eau Potable, Hygiène et Assainissement
AFD	Agence Française de Développement
AG	Assemblée Générale
AMBABEL	Ambassade de Belgique
APD	Avant-Projet Détaillé
APS	Avant-Projet Sommaire
ASBL	Association Sans But Lucratif
ATN	Assistance Technique (National)
BA	Béton armé
BAD	Banque Africaine de Développement
BE	Bureau d'Etudes
BF	Borne Fontaine
BM	Banque Mondiale
CA	Conseil d'Administration
CA-G44	Coopération Atlantique – Guinée 44
CAT	Cellule d'Appui Technique
CC	Contrat Cadre
CdP	Comité de Pilotage
CdS	Convention de subsides
CDV	Comité de Validation
CE	Commission Européenne
CL	Collectivité locale
CMO	Convention de Mise en Œuvre (Etat Belge/CTB)
COC	Chargé de l'Organisation des Collectivités (Préfecture)
CPE	Comité Point d'Eau
CR	Commune Rurale
CRG	Crédit Rural de Guinée
CS	Convention Spécifique
CTB	Coopération Technique Belge (Agence Belge de Développement)

CU	Commune Urbaine
DAKMA	Projet de Développement Agricole dans la zone de Kindia/Mamou (CTB)
DGD	Direction générale Coopération au développement et Aide humanitaire
DND	Direction Nationale de la Décentralisation
DTF	Dossier Technique et Financier
ECT	Expert en Coopération Technique (International)
EF	Evaluation Finale
EHA	Eau Hygiène et Assainissement
EMP	Évaluation Mi - Parcours
UGPE	Equivalent Point d'Eau
GNF	Franc guinéen
IMF	Institut de Microfinance
KfW	Kredietanstalt für Wiederaufbau
LPNDDL	Lettre de Politique Nationale de Décentralisation et de Développement Local
M&E	Monitoring et évaluation
MATD	Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation
MP	Marché Public
ONG	Organisation Non-Gouvernementale
PE	Point d'Eau
PMH	Pompe à Motricité Humaine
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
PO	Programme Officer
PPI	Périmètre de Protection Immédiat
PTF	Partenaire Technique et Financier
RCBEE	Programme de Renforcement des Capacités par le biais des Bourses, Etudes et Expertises (CTB)
SAE	Système d'Adduction en Eau
SCEA	Service Communal Eau et Assainissement
SEG	Société des Eaux de Guinée
SERACCO	Services Régionaux d'Appui aux Collectivités et de Coordination des ONG
SMCL	Structure Mixte de Concertation Locale
SNAPE	Service National d'Aménagement des Points d'Eau

SPE	Service Public de l'Eau
TdR	Termes de Référence
UE	Union Européenne
UGP	Unité de Gestion du Projet
UGSPE	Unité de Gestion du Service Public de l'Eau
UNICEF	Fonds des Nations Unis pour l'Enfance

RÉSUMÉ

Le projet d'alimentation en eau potable dans les préfectures de Kindia et de Mamou vise à augmenter le taux de la desserte en eau potable et à améliorer la gestion du service de l'eau de plusieurs localités des préfectures concernées.

L'objectif général du projet est « les conditions de vie des populations rurales des préfectures de Kindia et Mamou sont améliorées grâce à un accès durable à l'eau potable. »

L'objectif spécifique est « l'accès durable à l'eau potable est garanti et les comportements en matière d'hygiène liés à l'eau sont améliorés dans 7 localités des préfectures de Kindia et Mamou ».

Afin de contribuer à l'atteinte de cet objectif, quatre résultats sont attendus de la part du projet AEP Kindia Mamou :

1. Une ressource en eau de quantité suffisante et de qualité conforme, mobilisable est disponible durablement pour alimenter 8 réseaux (Boulliwel, Kégnéko, Madina Oula, Soya, Tamagaly, Linsan, Friguiagbé et le quartier Koliady de Kindia)
2. Les études techniques et les dossiers d'appel d'offre sont élaborés pour 2 réseaux (Linsan et Friguiagbé)
3. Les infrastructures d'approvisionnement en eau potable sont réalisées selon les règles de l'art pour 5 réseaux (Boulliwel, Kégnéko, Madina Oula, Soya, Tamagaly, et l'accès à l'eau potable est amélioré pour deux localités (Linsan et Friguiagbé) ainsi que dans les zones de Soumbalako et Ditinn
4. Les populations bénéficiaires sont sensibilisées et les structures de gestion des réseaux d'AEP sont opérationnelles pour assurer la durabilité du service de l'eau.

Le projet construira des réseaux dans 5 localités (Madina Oula dans la préfecture de Kindia et Boulliwel, Kégnéko, Soya et Tamagaly dans la préfecture de Mamou). Le projet mobilisera des ressources en eau pour de futurs réseaux à construire dans les localités de Friguiagbé et le quartier Koliady de Kindia. Le projet préparera les études techniques et les dossiers d'appel d'offre pour les futurs réseaux de Friguiagbé et Linsan dans la préfecture de Kindia. Dans ces mêmes localités, le projet prendra en charge la réparation de 10 pompes à motricité humaines (PMH). Enfin, en appui au Projet de Développement Agricole dans la zone de Kindia/Mamou (DAKMA) de la coopération belge, le projet eau se chargera de la gestion, du suivi et du contrôle des travaux de 10 forages à Soumbalako et Ditinn.

Ce projet s'inscrit dans la stratégie nationale de la Guinée pour le développement du service public de l'eau en milieu rural et périurbain., reposant sur le principe de mini-réseaux autonomes, gérés par les communautés locales ou par un privé. Le Service National d'Aménagement des Points d'Eau (SNAPE) responsable pour la mise en œuvre de cette stratégie nationale sera naturellement le principal partenaire institutionnel du projet et en charge principalement de l'approche et de la sensibilisation des communautés et des autorités locales en charge de l'approvisionnement en eau potable.

L'équipe de projet sera basée à Mamou et un bureau relais sera prévu à Kindia. Le responsable du projet partagera son temps entre la gestion opérationnelle du projet (75%) et la préparation de la première commission mixte ainsi que du futur programme indicatif de coopération (25%). Le responsable administratif et financier international sera partagé (30 % pour le projet AEP Kindia Mamou) avec le projet DAKMA opérant dans la même zone (70 %),

FICHE ANALYTIQUE DE L'INTERVENTION

Titre de l'intervention	Projet d'adduction d'eau potable dans les zones de Kindia et Mamou Titre court : projet AEP Kindia/Mamou
N° d'intervention DGD	
Code Navision CTB	GIN 16 005 11
Institution partenaire	Service National d'Aménagement des Points d'Eau
Durée de la Convention Spécifique	36 mois
Durée de l'intervention	24 mois
Date de début de l'intervention	07-2016
Contribution du pays partenaire	Contribution des bénéficiaires (3,000 €) à la création d'un point d'eau et à la constitution d'une réserve pour la maintenance ainsi que la mise à disposition des terrains nécessaires pour la construction des infrastructures
Contribution belge	3.000.000 euros
Secteur (codes CAD)	14031 : Approvisionnement en eau potable – Dispositifs d'approvisionnement en eau potable reposant sur le principe de Réseau d'Eau Autonome. Dispositif technique : des captages de sources, pompage solaire, distribution par gravité dans des bornes fontaines pour les villages ou quartiers périurbains.
Brève description de l'intervention	<ol style="list-style-type: none"> 1. Réalisation de 5 réseaux d'eau potable exploités de manière autonome (forages ou sources, réservoirs de stockage d'eau, stations de pompage sur énergie solaire, refoulement et réseau de distribution, bornes fontaines...) 2. Sensibilisation et formation (gestion points d'eau, tarification appropriée, gestion des bénéficiaires, entretien, propreté/hygiène, liens avec charge de travail des femmes ...) des bénéficiaires (populations, unités de gestion, PME de maintenance...) en collaboration avec le Service National des Points d'Eau (SNAPE) ; 3. Mobilisation de ressources en eau et études techniques en préparation de futur projet et réparation de 10 pompes dans ces zones de futur projet. Gestion et suivi de la réalisation de 10 forages dans le cadre du projet agricole.
Objectif global	Les conditions de vie des populations rurales des préfectures de Kindia et Mamou sont améliorées grâce à un accès durable à l'eau potable
Objectif spécifique	L'accès durable à l'eau potable est garanti et les comportements en matière d'hygiène liés à l'eau sont améliorés dans 7 localités des préfectures de Kindia et Mamou.

<p>Résultats</p>	<p>R1 - Une ressource en eau de quantité suffisante et de qualité conforme est disponible durablement pour alimenter 8 réseaux (Boulliwel, Kégnéko, Madina Oula, Soya, Tamagaly, Linsan, Friguiagbé et le quartier Koliady de Kindia)</p> <p>R 2 - Les études techniques et les dossiers d'appel d'offre sont élaborés pour 2 réseaux (Linsan et Friguiagbé)</p> <p>R 3 - Les infrastructures d'approvisionnement en eau potable sont réalisées selon les règles de l'art pour 5 réseaux (Boulliwel, Kégnéko, Madina Oula, Soya, Tamagaly, et l'accès à l'eau potable est amélioré pour deux localités (Linsan et Friguiagbé) ainsi que dans les zones de Sombalako et Ditinn</p> <p>R 4 - Les populations bénéficiaires sont sensibilisées et les structures de gestion des réseaux réalisés sont opérationnelles, assurant la durabilité du service de l'eau</p>
------------------	--

1 ORIENTATIONS STRATÉGIQUES, INTÉGRATION DES THÈMES TRANSVERSAUX/PRIORITAIRES ET ANALYSE DES PARTIES PRENANTES

1.1 Orientations stratégiques

1.1.1 Stratégie globale : amélioration de façon durable de l'accès à une eau de qualité et en quantité suffisante.

Le projet d'alimentation en eau potable dans les préfectures de Kindia et de Mamou vise à augmenter le taux de la desserte en eau potable et à améliorer la gestion du service de l'eau de plusieurs localités des préfectures concernées.

Les taux de desserte théoriques calculés sur base des infrastructures existantes (fonctionnelles et non fonctionnelles) des centres visités et retenus dans le cadre du programme de démarrage sont de l'ordre de 30%. Si on ne prend en compte que les infrastructures fonctionnelles, **le taux de desserte réel descend à 19%**.

La stratégie globale du projet s'inscrit dans la **stratégie nationale pour le développement du Service Public de l'Eau en milieu rural et péri-urbain**, qui a pour objectif de fournir, de façon durable, une eau de qualité, en quantité suffisante et accessible à tous. Ainsi, la stratégie globale s'inscrit dans une approche Droits Humains en visant pour les titulaires de droits (les populations rurales des préfectures de Kindia et Mamou) l'amélioration de leur droit à l'accès à une eau de qualité.

L'accès à l'eau devra répondre aux critères d'accessibilité (aussi financièrement), de disponibilité, d'acceptabilité (à des endroits appropriés) et de qualité.

La stratégie globale se base donc sur trois axes

- La mobilisation d'une eau de qualité et en quantité suffisante
- L'amélioration de l'accès à l'eau
- La durabilité du service de l'eau

Ces trois axes sous-tendent les actions à mener dans le cadre du projet AEP Kindia – Mamou :

- La mobilisation, la vérification et la caractérisation de la ressource en eau mobilisable pour les localités à alimenter.
- La réalisation d'infrastructures améliorant et facilitant l'accès à l'eau. Ceci impliquant des études, des travaux et un suivi- contrôle de ces travaux.
- Assurer la durabilité et la rentabilité des infrastructures, notamment par des réalisations de qualité, mais également par l'appui, la formation et l'accompagnement de structures locales de gestion efficace.

1.1.2 Stratégie adoptée pour la sélection des sites

Dans la fiche d'identification, le projet eau du programme de démarrage de la coopération belge en Guinée devait avoir pour objectif de réaliser 3 à 5 réseaux avec une volonté d'actions visibles et rapides au bénéfice des populations rurales et semi-urbaines.

Différentes localités sélectionnées par le SNAPE ont été visitées. Parmi ces localités une sélection a été faite au regard des critères suivants dans les limites du budget disponible pour l'intervention :

- Une population suffisante pour justifier un réseau ;
- L'assurance d'une ressource en eau permettant de couvrir l'ensemble des besoins ;

- Le mode de mobilisation de la ressource en eau ;
- Le taux de couverture actuel des besoins en eau ;
- L'existence d'intervention en cours ou planifiée ;
- La complémentarité avec les interventions du projet agricole
- L'intérêt au regard du développement du principe de délégation de gestion communautaire

Dans un second temps, les coûts de réalisation des réseaux ont été évalués sur base d'une étude de faisabilité de type APS simplifié (l'annexe 5.5 présente le résultat de ces évaluations).

La contrainte d'action visible et rapide aux bénéficiaires des populations, a permis de catégoriser les sites retenus en fonction de l'assurance d'une ressource en eau disponible sur des sources et des forages existants.

Pour les sites où la ressource est à rechercher, les activités durant le programme de démarrage se concentreront sur la mise à disposition d'une ressource en eau de qualité et en quantité suffisante.

Les sites permettant une alimentation gravitaire à partir d'une source à l'émergence, ont été priorisés, même si le débit ne permet pas de couvrir 100% des besoins (cas de Tamagaly).

Les caractéristiques des sites visités sont résumées au tableau ci-dessous

Préfecture	Localité	Population actuelle	Taux de couverture actuel		Ressources	Observations
			réel	théorique		
Kindia	Friguiagbé	16190	13%	19%	Recherche à faire	Incertitude sur la ressource
	Samaya	2952	30%	30%	Forage et lac à proximité	Clarification à apporter sur le déplacement du centre dû à l'exploitation du bauxite
	Molota	2300	100%	100%	Source et forages	Réseau existant fonctionnel
	Linsan	18424	7%	18%	Forage KI 028 F 8.4 m ³ /h (25 m ³ /h à la foration)	Travail de délimitation et de structuration de l'espace public - construction anarchique
	Madina Oula	3442	26%	44%	Forage mosquée 25 m ³ /h	Pompage solaire
	Quartier Koliaby	8500	nd	nd	Recherche à faire	Incertitude sur la ressource
	Konkouré	1000	30%	60%	Nouveau forage CS à 9 m ³ /h	Population insuffisante pour justifier un réseau
Mamou	Tamagaly	13291	2%	2%	Source 3.6 m ³ /h	La source couvre partiellement les besoins, recherche à prévoir dans le futur
	Soya	2500	24%	36%	Forage MA 119 F 9 m ³ /h	Pompage solaire
	Oure Kaba	2500	72%	96%	Forage MA 135 F 12 m ³ /h	Pompage solaire
	Soumbalako	2800	11%	11%	Forage unique	Villages dispersés : prévoir des forages
	Kégnéko	5037	18%	36%	Forage MA 241 F 14 m ³ /h	Pompage solaire
	Saramousaya	4407	54%	61%	Forages et source aménagée	Intervention en cours de la SEG dans le cadre d'une promesse présidentielle
	Timbo	4500	20%	20%	Forage 6 m ³ /h et source 2 m ³ /h	Clarification à apporter sur une intervention planifiée dans le cadre d'une promesse présidentielle
	Porédaka	3500	50%	50%	Forage avec pompage thermique	Réseau privé existant et fonctionnel
	Boulliwel	7972	26%	26%	Source aménagée 4.9m ³ /h	Possibilité d'utiliser la source sous condition d'alimenter les villages environnants (refoulement)

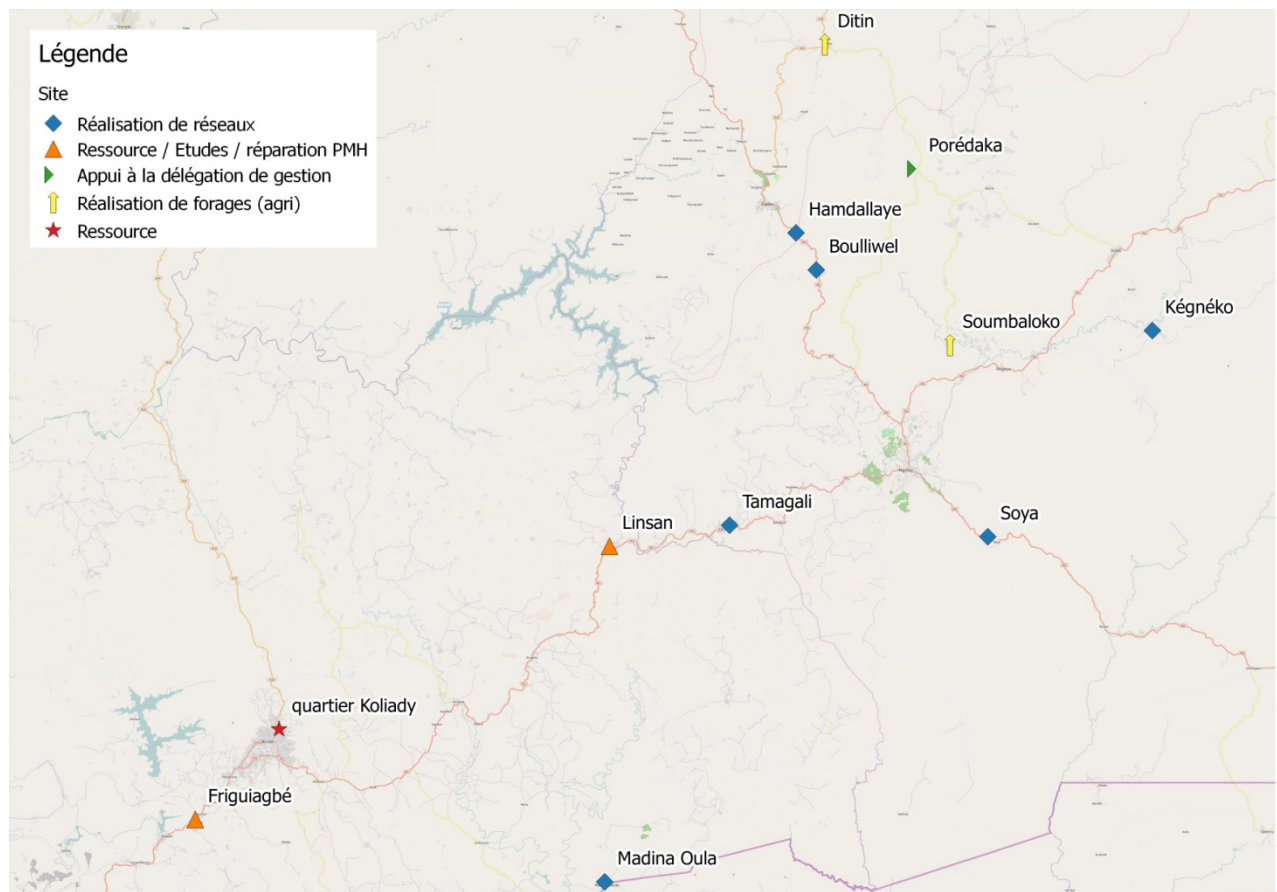
1.1.2.1 Sites non retenus dans le cadre du programme de démarrage

- Commune rurale de Timbo : en attente d'une clarification sur une intervention déjà planifiée
- Commune de Samaya : en attente d'une clarification sur l'impact éventuel de l'extension de l'exploitation de la bauxite.
- Commune de Saramoussaya : intervention SEG en cours
- Commune de Molota : besoins déjà couverts par un système d'AEP existant
- Commune de Konkouré : population insuffisante pour un réseau AEP
- Commune de Ouré Kaba : taux de couverture réel actuel de 72% (théorique 96%), site non prioritaire dans le cadre de budget limité

1.1.2.2 Sites retenus dans le cadre du programme de démarrage

Les sites d'intervention sont localisés sur la carte ci-dessous

Par ressource, nous entendons la mise à disposition d'une quantité suffisante d'eau de bonne qualité pour alimenter des futurs réseaux pendant les 20 prochaines années



Sur base des critères d'analyse et des limites budgétaires, les interventions suivantes ont été retenues.

Localité	Nature des interventions	Taux de couverture de l'accès à l'eau potable à la fin du projet
Préfecture de Mamou		
Boulliwel – Hamdalaye	AEP gravitaire (études, travaux, contrôle, sensibilisation)	100%
Tamagaly	AEP gravitaire (études, travaux, contrôle, sensibilisation)	70%
Kégnéko	AEP solaire (études, travaux, contrôle, sensibilisation)	100%
Soya	AEP solaire (études, travaux, contrôle, sensibilisation)	100%
Porédaka	Appui à la mise en délégation de gestion	70%
Soumbalako (via projet agri)	6 forages	
Ditinn (via projet agri)	4 forages	
Préfecture de Kindia		
Madina Oula	AEP solaire (études, travaux, contrôle, sensibilisation)	100%
Friguiagbé	Réhabilitation des forages existants Forages (recherches et foration) Etudes et DAO pour réseau	Mise à disposition de l'eau pour un prochain projet de réseau
Linsan	Réhabilitation des forages existants Essais de pompage Etudes et DAO pour réseau	10%
Kindia (quartier Koliady)	Forage (recherches et foration)	Mise à disposition de l'eau pour un prochain projet de réseau

1.1.2.4 Caractéristiques de la zone de travail du projet

Suivant les données de l'UNICEF, 64% de la population guinéenne vit en milieu rural et le taux annuel moyen de croissance de la population se rapproche de 3 % pour les années 2012-2030. 43,3 % de la population vit en dessous du seuil international de la pauvreté (soit 1,25 USD par jour) et le taux annuel moyen d'inflation pour la période 1990-2012 est de 10,3 %. Le taux de scolarisation à l'école primaire est relativement élevé (84%) mais le taux d'alphabétisation des adultes reste assez faible (25,3%). Le taux d'alphabétisation des jeunes hommes (15-24 ans) était en 2012 de 37,6% tandis que celui des jeunes femmes n'était que de 21,8 %.

L'espérance de vie à la naissance est passé de 36,7 ans en 1970 à 55,9 ans en 2012. L'espérance de vie des femmes est actuellement légèrement supérieure à celle des hommes (102,8%).

L'utilisation de sources d'eau potable améliorées en 2011 était de 65 % en milieu rural seulement.

Les populations visées par le projet sont parmi les plus vulnérables par rapport à un accès durable à une eau potable de qualité.

Une grande partie des populations concernées pratique une agriculture familiale peu extensive et l'insécurité alimentaire dans la zone est périodique (2 à 3 mois pour la soudure entre deux saisons de culture) et hélas cyclique (reviens chaque année). Les modifications engendrées par les changements climatiques risquent d'augmenter ou d'intensifier cette insécurité alimentaire.

Hormis les centres importants (Kindia et Mamou), l'approvisionnement en énergie est assez rare. L'énergie électrique provient en grande partie de l'hydroélectricité, mais des délestages de plusieurs heures en faveur de Conakry sont courants, même dans les centres importants.

Les communications téléphoniques sont possibles dans l'ensemble de la zone, la connexion internet et l'échange de données sont normalement possibles aussi dans les centres principaux, mais ne sont pas garanties partout.

1.1.3 Critères de dimensionnement pour l'AEP en milieu rural

En matière d'eau potable, les critères retenus pour considérer qu'un usager en zone rurale dispose d'un accès à une eau améliorée sont que :

- le Point d'Eau Moderne (PEM) se situe dans un rayon d'1 km maximum de son lieu de résidence
- il dispose d'une dotation journalière minimum de 10 l/jour/par habitant ;
- 360 habitants au maximum utilisent un même Equivalent Point d'Eau (UGPE).

Le Programme National d'Alimentation en Eau Potable et Assainissement en milieu rural (PNAEPA) est plus ambitieux puisqu'il retenait comme objectif à l'horizon 2015 : une consommation de 20 l/jour/habitant, avec un ratio de 300 usagers au maximum pour un UGPE.

Il est important de noter que dans le cadre du paiement de l'eau au volume, l'expérience à démontrer que les usagers se limitent en général, à l'achat de l'eau pour la boisson et pour les usages liés à la cuisine. L'eau servant à la lessive et autres tâches ménagères provient en général de puits traditionnels, ou de sources alternatives (souvent de moins bonne qualité)

Dans le cadre de la réalisation de réseau d'eau potable géré avec paiement de l'eau au volume, l'utilisation d'un niveau de consommation de 20 l/j/hab, conduit à inévitablement à un surdimensionnement de l'infrastructure ne permettant pas son équilibre financier par la vente d'eau. En effet les niveaux de consommation d'eau de boisson et de cuisine sont en général inférieurs à 5 l/j/hab. L'évolution vers des niveaux de consommation plus important (7-10 l/j/h) ne se produit en milieu rural qu'après une très longue période (horizon 10 ans). Le surdimensionnement des infrastructures d'un réseau d'AEP conduit également à un temps de séjour de l'eau potable dans les réservoirs et les conduites trop important, avec pour conséquence directe un risque accru de dégradation inévitable de la qualité de l'eau.

En accord avec le SNAPE, un taux de consommation de 10 l/j/hab sera utilisé pour le dimensionnement des réseaux. La distance maximale au point d'eau sera de 250 m en milieu rural, mais pourra être réduite en milieu péri-urbain ou dans des centres ruraux fortement urbanisés. Le ratio de 300 usagers pour un équivalent point d'eau sera utilisé.

1.1.4 Cadre stratégique et réglementaire du SPE et de la décentralisation en Guinée

1.1.4.1 Cadre normatif

La Stratégie Nationale s'intègre dans le cadre plus général de la politique de décentralisation qu'elle décline pour le domaine de l'eau. Le cadre juridique de la décentralisation et du Service Public de l'Eau en Guinée est aujourd'hui constitué des lois et règlements suivants :

- 1992 : Etude sur la tarification de l'eau en milieu rural et adoption du principe de la vente au volume de l'eau.
- 1994 : Loi L/94/005/CTRN portant promulgation du Code de l'eau.
- 2006 : Promulgation du code des collectivités locales transférant aux communes la maîtrise d'ouvrage et la gestion du Service Public de l'Eau.
- 2012 : Décret 042/PRG/SGG/2012 portant adoption de la Lettre de Politique Nationale de Décentralisation et de Développement Local, préconisant une approche sectorielle de déconcentration-décentralisation en matière de gestion du SPE.
- 2013 : Décret D/2013/031/PRG/SCG portant approbation de la stratégie nationale pour le développement du Service Public de l'Eau en milieu rural et semi-urbain.
- 2013 : Arrêté A/2013/172/MEE/CAB portant tarification de la fourniture d'eau potable en milieu rural et semi-urbain.
- 2013 : Arrêté A/ 2013/173/MEE/CAB portant modalités d'établissement des périmètres de protection des captages d'eau destinée à la consommation humaine et des ouvrages de desserte en milieu rural et semi-urbain.

Ces codes sont complétés par des textes d'application et surtout par des programmes nationaux plus opérationnels :

- **Le Programme National d'Alimentation en Eau Potable et Assainissement (PNAEPA)** en milieu rural, adopté en 2008, vise la mise en œuvre des mécanismes institutionnels, organisationnels et financiers permettant un développement durable des investissements.
- **Le Programme d'Investissement Technique et Financier de juin 2009** constitue l'instrument sur lequel la Guinée, conformément à son Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DRSP n°2), s'appuie pour atteindre les OMD dans les sous-secteurs de l'eau et de l'assainissement.
- **La « Stratégie nationale pour le développement du Service Public de l'Eau en milieu rural et semi-urbain »**, élaborée par le SNAPE de 2009 à 2011 et actualisée en juillet 2012. Elle opérationnalise le PNAEPA et constitue le référentiel pour l'ensemble des acteurs et partenaires du Service Public de l'Eau en milieu rural et semi urbain.

1.1.4.2 Les acteurs du Service Public de l'Eau en milieu rural et semi urbain tel que défini dans la stratégie nationale

La Stratégie nationale précise les différents acteurs qui, du niveau national au niveau local, interviennent à divers titres dans la mise en œuvre du Service Public de l'Eau en milieu rural et semi urbain. Elle précise leurs rôles et leurs responsabilités respectives tant en matière de gestion et de maintenance que de suivi et de contrôle.

Les acteurs au niveau central

a) **Les ministères** : de nombreux ministères ont compétence en matière d'eau potable et d'assainissement et interviennent au travers de directions spécifiques. Le Ministère de l'Energie et de l'Hydraulique définit et assure la mise en œuvre de la politique sectorielle eau potable.

b) **Le Service National d'Aménagement des Points d'Eau (SNAPE)** est responsable de la politique nationale en matière d'hydraulique rurale et semi urbaine. Au siège du SNAPE, un responsable du suivi des AEP assure le suivi-évaluation de cette politique.

Les acteurs au niveau régional

a) **Les régions** : elles exercent la tutelle administrative sur les communes à travers le Service National d'Assistance aux Coopératives et Coordination des ONG (SERACCO). Celui-ci constitue l'interface entre l'administration territoriale et les directions régionales du SNAPE.

b) **Les préfetures et sous-préfetures** : un secrétaire général, relevant de la préfecture ou de la sous-préfecture, assiste la commune dans sa mission de suivi du Service Public de l'Eau. Le sous-préfet est l'autorité compétente pour arbitrer les conflits susceptibles de surgir au niveau local entre les acteurs du SPE.

c) **Les bases régionales du SNAPE** : assure l'assistance technique aux communes en ce qui concerne le Service Public de l'Eau.

- Elles assistent la commune dans le suivi de la maintenance des installations à travers un contrôle trimestriel sur site de leur état et par un contrôle des interventions des opérateurs de maintenance.
- Elles conseillent la commune sur les nouveaux investissements envisagés (extension de réseau, nouveaux branchements particuliers...) et l'assistent pour l'élaboration du rapport périodique sur l'état du Service Public de l'Eau.
- Enfin, elles appuient la commune dans le contrôle de la gestion de l'UGSPE, le respect de ses engagements et l'utilisation des ressources générées par la vente de l'eau.

Les acteurs au niveau local

Remarque générale : la capacité d'action et d'intervention des acteurs locaux est actuellement assez limitée dans la zone du projet et toutes les tâches et responsabilités qui leur incombent ne sont pas toujours assumées, il existe une réelle opportunité pour une amélioration significative de leur fonctionnement en ce qui concerne l'approvisionnement et la gestion des services d'eau potable.

a) **La commune** : la commune a compétence en matière d'eau et d'assainissement sur son territoire. L'ensemble des points de distribution publics de l'eau, quelle que soit l'origine de celle-ci (sources, puits, forages) et les branchements particuliers, constituent un Système d'Alimentation en Eau (SAE).

La commune assure la maîtrise d'ouvrage du SPE, à ce titre, elle doit notamment :

- budgétiser les moyens financiers nécessaires à l'exercice de ses compétences ;
- conclure un contrat de délégation de gestion du SPE avec une structure associative villageoise créée à cet effet (l'UGSPE) ;
- programmer la réalisation de nouveaux investissements ;
- rendre compte périodiquement à son administration de tutelle de l'état du Service Public de l'Eau.

En tant que propriétaire des équipements, elle a un devoir de suivi et de contrôle de la gestion du SPE qu'elle délègue aux UGSPE.

b) L'Unité de Gestion du Service Public de l'Eau (UGSPE) :

Elle regroupe des personnes engagées dans la mise en œuvre et la promotion d'un service de l'eau de qualité au niveau de leur communauté. Elle est composée de représentants des usagers de chaque point de distribution, des fontainiers, de l'exploitant du système d'alimentation en eau (SAE), et du chargé « eau et hygiène » du comité villageois santé et hygiène (CVSH).

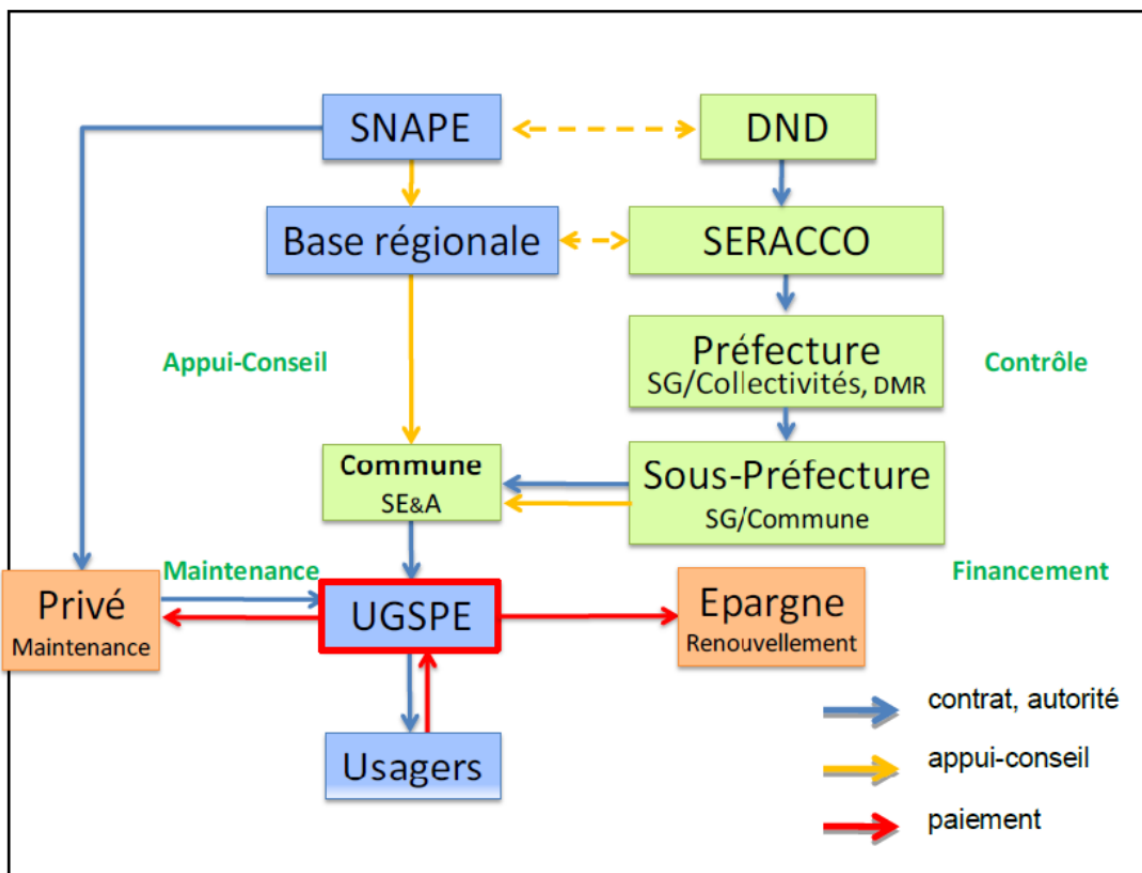
L'unité de gestion est responsable de toute opération visant à sécuriser le fonctionnement du système de desserte et à assurer un service de qualité. Elle est responsable de la gestion de l'épargne provisionnée

en vue du renouvellement et du développement du Service Public de l'Eau.

c) L'opérateur de maintenance : L'opérateur de maintenance, Entreprise privée choisie après une procédure d'appel d'offres, est agréé par le SNAPE pour une durée de cinq ans. Il bénéficie de l'exclusivité à l'échelle d'une région ou d'un lot d'au moins 50 Systèmes d'Alimentation en Eau (SAE) ; il prend en charge les grosses réparations et les extensions de réseau et intervient principalement sur l'entretien et la réparation des équipements électromécaniques. L'artisan réparateur de Pompes à Motricité Humaine (PMH) est identifié par la commune et agréé et formé par le SNAPE.

d) L'exploitant : Il peut être salarié de l'UGSPE ou être un opérateur privé et conclure avec elle un contrat de gérance. Dans ce dernier cas il n'a pas de rémunération fixe et assure pour son compte, l'entretien courant des installations (à ce titre, toute dépense inférieure à 500 000 GNF est à sa charge). Il assure la rémunération de ses assistants et des fontainiers. Il doit remettre à l'UGSPE un état détaillé des recettes collectées au niveau de chaque point de distribution et des dépenses effectuées.

e) Le fontainier : c'est un villageois qui va assurer la gestion quotidienne d'un point d'eau public : bornes fontaines d'un système d'alimentation en eau ou point d'eau moderne équipé d'une pompe à motricité humaine. Il est garant de la bonne qualité du service public : veille à la propreté des abords, surveille et protège les équipements contre les vols et déprédations, délivre l'eau aux usagers pendant les plages horaires fixées. Il perçoit les sommes versées par les usagers en fonction des volumes distribués. En fin de journée, il remet la recette à l'exploitant avec la comptabilité des volumes vendus. Pour son activité, il reçoit une rémunération de la part de l'exploitant. (création d'emploi)



1.2 Thèmes transversaux

1.2.1 Environnement

Ce projet est construit de manière aussi neutre que possible pour l'environnement.

Les sources et points de prélèvement :

Le prélèvement d'eau des sources prend en compte la nécessité d'un prélèvement partiel qui permettra de ne pas assécher les zones humides concernées.

L'utilisation des ressources en eau souterraine est un facteur positif pour l'environnement : les caractéristiques physico-chimiques et bactériologiques permettent en général d'éviter ou de limiter le traitement physico-chimique de potabilisation.

Les réseaux :

Pour le développement de nouveaux réseaux, les choix techniques préconisent l'option du fonctionnement gravitaire qui permet d'éviter l'usage de pompe pour faire fonctionner le réseau. L'avantage de ce choix est d'éviter l'utilisation d'une pompe qui doit être alimentée en carburant. La force gravitaire permet donc de faire fonctionner le réseau sans énergie supplémentaire. Deux réseaux à construire sont dans cette configuration.

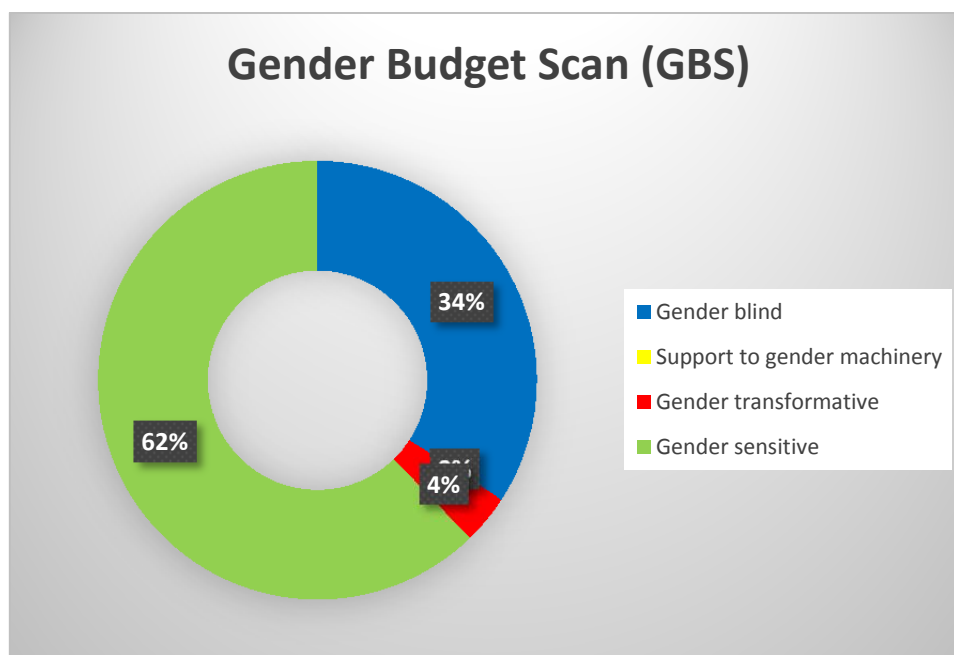
Les trois autres réseaux à construire (plus la partie haute de Hamdalaye) nécessitent un pompage pour remonter l'eau du forage vers un réservoir situé sur un point haut. Pour ces 4 réseaux, les choix techniques ont privilégié l'énergie solaire pour les pompes.

La gestion des ressources par les SCEA / UGSPE :

Le projet ne va construire que très peu de bâtiments (réservoirs et stations de pompage), pouvant modifier de façon anecdotique les écoulements, la perméabilité du sol et le couvert végétal.

Les membres des UGSPE, seront formés à l'assainissement autour des points d'eau, aux mesures de protection des sources captées et autour des BF, à la préservation de la qualité de l'eau potable et à la lutte anti érosive en vue de la protection des ouvrages hydrauliques qui seront construits.

1.2.2 Genre



4 % du budget sont liés aux dépenses dites « gender transformative » qui ont trait à des actions spécifiques qui visent à modifier les relations et les rôles de genre. Ces dépenses ont pour objectif de réduire les écarts (au niveau de la gestion, de la prise de décision, ...) et de supprimer les discriminations, tout en offrant un plus grand accès et contrôle sur les processus décisionnels. Ces actions visent à donner plus de pouvoir (économique, politique et social) aux filles et aux femmes, dans l'optique de promouvoir l'égalité à long terme.

62 % du budget sont liés à des dépenses dites « gender sensitive » qui tiennent compte de la diversité existante et des différences entre femmes et hommes. Elles entendent apporter une réponse aux divers besoins pratiques des femmes et des hommes : allègement des tâches ménagères (diminuer la pénibilité d'aller chercher l'eau à des endroits éloignés), amélioration de la qualité de l'eau, installation de toilettes séparées pour les garçons et les filles, accès aux crédits, aux services agricoles, aux formations, fourniture d'équipements appropriés... Elles permettent aux filles et aux femmes de tirer parti, sur un pied d'égalité, des processus de développement.

34 % du budget concernent des dépenses dites « gender blind » qui portent sur des dépenses effectuées sans aucune analyse du genre. Sont fréquemment considérés comme « gender blind » le budget de fonctionnement et d'investissement, ainsi que les audits. Parmi les autres coûts repris dans cette catégorie, on considère aussi les frais liés aux véhicules, à l'entretien.

Limitation des corvées d'eau :

Le développement de ces réseaux permettra de généraliser l'accès à l'eau potable de qualité. L'allègement de la corvée eau (en temps et en pénibilité) aura un impact direct positif sur l'ensemble des ménages concernés (tant pour les ménages mixtes, que les ménages gérés par les femmes)

Les pratiques en matière d'hygiène lié à l'eau :

L'amélioration de l'accès à l'eau potable s'accompagne d'activités de promotion d'hygiène lié à l'eau. Ces activités devront tenir compte de la dimension genre. En effet, les femmes sont les premières bénéficiaires d'un accès à l'eau potable amélioré, disponible sans effort et à proximité. L'amélioration de l'accès à l'eau potable et l'hygiène lié à l'eau a des conséquences en matière de santé publique spécialement sur les conditions de vie des femmes et des fillettes.

La représentativité des femmes dans les UGSPE :

Le projet portera aussi une attention particulière à la représentativité des femmes dans les structures de gestion des réseaux (renforcement du rôle social des femmes). Elles seront aussi prioritairement choisies pour la vente de l'eau aux bornes fontaines qui seront majoritairement tenues par des femmes (fontainières) de manière à leur apporter des revenus complémentaires.

1.2.3 Autres thèmes pertinents

1.2.3.1 Digitalisation

En tenant compte du contexte local, l'utilisation des nouvelles technologies et de la digitalisation pourra être préconisée au niveau du suivi du projet et du suivi/encadrement des activités des UGSPE. Les instruments techniques principaux pour la mise en œuvre de cette digitalisation sont les smartphones avec des GPS intégrés. Les coûts de tels instruments ont fortement baissé, et les prix de communication data sont souvent marginaux comparés à la valeur des informations obtenues ou le temps gagné par la digitalisation.

Le suivi et la supervision des travaux pourront être digitalisés au travers de formulaire permettant d'avoir les informations récoltées rapidement et avec un contrôle efficace de la présence effective des contrôleurs sur les sites des travaux.

Les différentes enquêtes du projet pourront également se faire à l'aide de formulaires préétablis implantés sur les Smartphones ou des tablettes, ce qui améliorera l'encodage et le traitement des données par après.

Le suivi des UGSPE pourra se faire via des formulaires digitalisés remplis chaque mois. Ce suivi permettra aussi d'alimenter les indicateurs aux niveaux régional et national.

1.2.3.2 Droits humains

Le projet s'inscrit dans l'orientation de l'objectif 6 des Objectifs de Développement Durable relatif à la garantie de tous à des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement et à une gestion durable des ressources.

Dans une approche fondée sur les droits humains, le droit d'accès universel à l'eau et à l'assainissement cherche à tenir compte des populations les plus vulnérables. Les localités identifiées dans ce projet se situent en milieu rural et périurbain. Le projet est focalisé sur des zones les moins bien desservies en eau potable et où les populations sont les plus vulnérables.

De plus selon l'approche basée sur les droits humains, la participation locale est essentielle. Le projet s'attache à intégrer les détenteurs de droits dans les mécanismes de gestion de la ressource. En effet, au travers des UGSPE, la participation locale est assurée. Un travail d'appui et de renforcement des

capacités de ces structures permet une appropriation et une bonne gestion de la ressource.

1.2.3.3 Économie sociale

Le fonctionnement d'une UGSPE vise clairement un but d'économie sociale. En effet, la gestion communautaire de ces réseaux est autonome et elle permet de générer localement quelques emplois. Dès lors que ces UGSPE fonctionnent correctement, elles génèrent des recettes permettant de faire fonctionner et d'entretenir le réseau (réparation ou remplacement des pompes si nécessaire, détection et réparation des fuites, entretien des réservoirs et des infrastructures construites, ..)

Si le compte d'exploitation dégage un surplus après les frais d'Opération et de Maintenance, celui-ci sera investi dans des projets communautaires locaux.

1.2.3.4 Santé

La réalisation d'un réseau de distribution d'eau potable limite l'utilisation d'une eau impropre à la consommation humaine. La disponibilité de l'eau potable contribue directement à une diminution significative des maladies d'origine hydrique.

1.2.3.5 SIDA

La thématique VIH-SIDA sera intégrée de façon transversale dans les phases de sensibilisation et de promotion de l'hygiène lié à l'eau d'une part et également lors de la réalisation des travaux de construction des réseaux (la sensibilisation des hommes et des femmes travaillant comme ouvriers journaliers). La participation à des travaux regroupant un nombre important de population ne peut en aucun cas devenir un facteur de risque supplémentaire ; c'est pourquoi une information correcte, complète et de qualité sera donnée par des personnes mandatées par le projet et avec les moyens adéquats.

1.3 Analyse des parties prenantes

1.3.1 Commentaires sur les acteurs et partenaires du projet

La stratégie nationale pour le développement du Service Public de l'Eau définit les acteurs du service de l'eau (voir précédemment).

Il est important de noter que, cette Stratégie nationale étant récente, son appropriation par les acteurs publics et privés et par la population n'en est aujourd'hui qu'à son tout début. Elle constitue cependant un document cadre essentiel qui entre peu à peu en application et devra sans doute encore évoluer pour être pleinement opérationnel.

A titre d'exemple, l'UGSPE a l'obligation de contracter avec un opérateur privé, établi au niveau de la région et agréé par le SNAPE. Cet opérateur bénéficiant de l'exclusivité à l'échelle d'une région ou d'un lot d'au moins 50 Systèmes d'Alimentation en Eau (SAE). A notre connaissance, cette disposition n'est pas opérationnelle. Dans le cadre de la construction des réseaux et de l'appui aux UGSPE, une réflexion devra être menée sur cette modalité pour que ces UGSPE puissent assurer ou faire assurer la maintenance des réseaux.

Les partenaires directs du projet eau seront :

- La commune via son Service Communal Eau et Assainissement (SCEA). Elle est propriétaire de l'ensemble des ouvrages hydrauliques sur son territoire mais ne l'exploite pas directement.
- L'UGSPE à qui la commune délègue la gestion du SAE, structure associative qui regroupe les acteurs de ce service (exploitants, fontainiers...) et des représentants

des usagers de chaque point de distribution publique et des branchements privés.

- Le SNAPE qui apporte à la commune, à travers ses Directions Régionales, un appui-conseil. Il l'aide à évaluer les performances de la gestion de ses SAE, la qualité des interventions des opérateurs de maintenance, la faisabilité et la conception d'extensions de réseaux, et contrôle la qualité de l'eau.

1.3.2 Bénéficiaires de l'intervention

Dans les bénéficiaires finaux, on retrouve l'ensemble des personnes qui ont accès à l'eau potable.

Les organisations communautaires sont considérées comme des acteurs essentiels pour améliorer l'accès à l'eau potable en zone rurale. Ces organisations se structureront en UGSPE. Les fonctions qui leurs sont attribuées sont la bonne gestion du réseau allant de l'entretien du réseau au recouvrement du coût du service de l'eau.

Actuellement il existe pour certains points d'eau des CGPE (comité de gestion de points d'eau). Ces structures à l'échelle d'un forage devront être refondues dans une Unité de Gestion du Service Public de l'Eau gérant un Systèmes d'Alimentation en Eau regroupant le réseau et les forages existants dans la zone d'influence du réseau.

Un appui, accompagnement et renforcement de ces UGSPE permettra de garantir une pérennité dans l'approvisionnement en eau potable des réseaux.

1.3.3 Le SNAPE

Le SNAPE est le responsable de la politique nationale en matière d'hydraulique rurale et semi urbaine.

1.3.3.1 Missions du SNAPE

Le SNAPE est un établissement public, créé en 1980, placé sous la tutelle du Ministère chargé de l'Eau et régi par le décret N° 57/PRG/SGG/90 fixant ses statuts. Il est doté de la personnalité morale et jouit de l'autonomie financière et de gestion.

Le décret de restructuration du SNAPE promulgué le 17 juin 2010 permet le rééquilibrage du budget du SNAPE par la création de nouvelles ressources (maîtrise d'ouvrage déléguée pour la réalisation de nouveaux ouvrages, vente de prestations de services) qui lui donneront la capacité opérationnelle de remplir ses missions de service public :

- Le SNAPE peut accomplir des missions d'intérêt public que l'Etat, les collectivités locales ou les projets de développement d'hydraulique villageoise lui demanderont à condition d'en assurer le financement. Il s'agira entre autres du suivi des dispositifs de maintenance mis en place sur l'ensemble des points d'eau en zone rurale, et de l'assistance aux Communes ;
- Les ressources financières du SNAPE incluent les subventions de fonctionnement et d'investissement reçues de collectivités décentralisées, et les rémunérations pour missions réalisées dans le cadre de contrats ou conventions ;
- Le SNAPE abandonne son activité de travaux (la maintenance des installations est ainsi contractée par les UGSPE auprès d'opérateurs privés) et la maîtrise d'ouvrage du service public de l'eau est désormais assurée par les collectivités locales (Communes).

Pour accomplir ses missions, le SNAPE dispose des représentations déconcentrées (les Bases Régionales) au niveau de sept chefs-lieux de région du pays et qui constituent son bras opérationnel pour la supervision de la mise en œuvre du Service public de l'eau (SPE).

C'est ainsi que la mise en œuvre de la décentralisation dans le domaine de l'eau conduit le SNAPE, à redéployer son personnel sur de nouvelles problématiques plus axées sur l'accompagnement des communes sous forme de suivi/conseil.

1.3.3.2 Rôles du SNAPE dans le projet

Dans ce cadre, le SNAPE interviendra notamment via ses bases régionales de Kindia et Mamou pour les actions de renforcement non seulement du Service Communal Eau et Assainissement (SCEA) propriétaire de l'ouvrage mais également des UGSPE gestionnaires de l'infrastructure.

Le SNAPE assurera aussi la sensibilisation des populations bénéficiaires avant la réalisation des travaux pour s'assurer de l'appropriation par les bénéficiaires du projet dès la réalisation des études détaillées.

Le SNAPE sera le principal interlocuteur du projet pour toutes les questions techniques liées aux études ainsi qu'à la réalisation des nouvelles infrastructures, notamment pour les installations de pompage solaire sur les forages.

De plus, le SNAPE est membre du comité de pilotage du projet et à ce titre sera impliqué dans les principales décisions opérationnelles ainsi que dans le contrôle et monitoring de l'intervention.

1.3.4 La coopération Atlantique – Guinée 44

Association française de solidarité internationale, active en Guinée d'UGPuis 1994, Siège à Kindia

Personne de contact : Marie-Céline Bœuf, Représentante Pays

Quartier Féréfou – Kindia

S/C Ambassade de France – BP 570 Conakry

Tél : (+ 224) 631.44.44.50 621.45.03.66

Email : mc.boeuf@coopération-atlantique.org

Site internet : www.coopération-atlantique.org

Mission/objectifs :

Conduire des programmes de coopération en partenariat avec des collectivités locales, des organisations de la société civile guinéennes et françaises en vue de l'amélioration des conditions de vie des populations des territoires sur lesquels elle agit.

L'ambition de l'association pour le monde rural et agricole est la modernisation de l'agriculture en Guinée en renforçant les visées économiques de la structuration des producteurs, avec pour finalité l'amélioration des revenus des paysans.

Domaines d'intervention prioritaires :

-accès à l'eau et assainissement ;

- agriculture et alimentation ;
- insertion socioéconomique des jeunes ;
- protection de l'environnement

Approche d'intervention :

Conduire des projets dans une démarche de développement local se fondant sur la participation des populations, l'autonomie et la responsabilité des acteurs locaux (autorités locales, organisations sociales et professionnelles, acteurs économiques), le partenariat et la coopération entre les acteurs.

Champs d'expertise :

- Animation des projets et dynamiques de travail pluri acteurs pour le développement local ;
- Renforcement des capacités des acteurs de filières (riz, maraîchage, saliculture) dans le cadre d'une meilleure structuration (visée économique) et la création de services économiques qui renforcent les capacités de productions et de mise en marché (distribution d'intrants, formation de gestion des exploitations agricoles...) et qui promeuvent une meilleure répartition de la valeur ajoutée entre les différents acteurs concernés.
- Formation des acteurs ruraux pour revaloriser les métiers du domaine agricole, moderniser les techniques culturales, une meilleure gestion de l'exploitation et l'insertion économique des jeunes en milieu rural ;
- Renforcement institutionnel des OP (appui à la gouvernance, professionnalisation du fonctionnement de l'OP, analyse des besoins, organisation des réponses) ;
- Structuration des OP pour la défense de leurs intérêts ainsi que des formations à visée "citoyennes" en vue de leur participation aux conseils communaux et prise en compte de leurs besoins dans les politiques publiques locales ;
- Développement de partenariats avec les organisations paysannes, les services techniques de l'état et des instituts de recherche/vulgarisation pour la formation technique des exploitations agricoles
- L'insertion socio-économique des jeunes (15-35 ans) dans les métiers agricoles et artisanaux à travers la formation professionnelle (p.e. via approche Maisons Familiales Rurales) ;

Région d'intervention actuelle : Basse Guinée

Partenariats/programmes : UE, AFD...

1.3.5 Autres projets de la coopération belge en Guinée

1.3.5.1 RCBE (Renforcement des Capacités, Bourses, Etudes, Expertises)

Le RCBE est un programme de renforcement des capacités de courte durée (24 mois, 2 Mio EUR) basé à Conakry, avec de multiples modalités pour sa mise en œuvre (bourses, stages, études, apport d'expertises) et intervenant principalement sur 3 institutions partenaires à savoir le Ministère de la Santé, le Port Autonome de Conakry et la Primature (le cadre de concertation et de coordination de l'aide).

1.3.5.2 DAKMA (Développement Agricole Kindia/Mamou)

Le projet DAKMA (36 mois, 5 Mio EUR) vise à améliorer et mieux valoriser les productions rizicole et

horticole dans les régions de Kindia et Mamou à travers la réalisation des investissements structurants (ouvrages, équipements) sur des sites à haut potentiel agricole et la consolidation des dispositifs de renforcement des capacités et de concertation des principaux acteurs de filières.

2 OBJECTIF GÉNÉRAL, OBJECTIF SPÉCIFIQUE, RÉSULTATS, INDICATEURS DE SUIVI ET PLANIFICATION OPÉRATIONNELLE

2.1 Objectif général

Les conditions de vie des populations rurales des préfectures de Kindia et Mamou sont améliorées grâce à un accès durable à l'eau potable.

2.2 Objectif spécifique

L'accès durable à l'eau potable est garanti et les comportements en matière d'hygiène liés à l'eau sont améliorés dans 7 localités des préfectures de Kindia et Mamou.

2.3 Résultats attendus

Quatre résultats sont retenus :

- | | |
|------------|---|
| Résultat 1 | Une ressource en eau de quantité suffisante et de qualité conforme, mobilisable est disponible durablement pour alimenter pour 8 réseaux (Boulliwel, Kégnéko, Madina Oula, Soya, Tamagaly, Linsan, Friguiagbé et le quartier Koliady de Kindia) |
| Résultat 2 | Les études techniques et les dossiers d'appel d'offre sont élaborés pour 2 réseaux (Linsan et Friguiagbé) |
| Résultat 3 | Les infrastructures d'approvisionnement en eau potable sont réalisées selon les règles de l'art pour 5 réseaux (Boulliwel, Kégnéko, Madina Oula, Soya, Tamagaly, et l'accès à l'eau potable est amélioré pour deux localités (Linsan et Friguiagbé) ainsi que dans les zones de Soubalako et Ditinn |
| Résultat 4 | Les populations bénéficiaires sont sensibilisées et les structures de gestion des réseaux d'AEP sont opérationnelles pour assurer la durabilité du service de l'eau. |

2.4 Activités à mettre en œuvre

2.4.1 Activités à mettre en œuvre pour atteindre le résultat 1

Rappel du résultat R1 :

Une ressource en eau de quantité suffisante et de qualité conforme est disponible pour alimenter 8 réseaux (Boulliwel, Kégnéko, Madina Oula, Soya, Tamagaly, Linsan, Friguiagbé et le quartier Koliady de Kindia)

Ce résultat comprend :

- Le développement et les essais de pompage de longue durée sur des forages existants dans les localités de Kégnéko, Linsan, Madina Oula et Soya.
- La réalisation de forages d'essai et de forages d'exploitation avec des débits compatibles pour les besoins en eau potable de Friguiagbé et du quartier Koliady de Kindia.
- La vérification des débits des sources à Boulliwel et Tamagaly.
- La vérification des critères de potabilité des eaux mobilisées pour un système d'AEP

2.4.1.1 Activité 1.1 : Vérification et caractérisation de la ressource en eau des forages existants

Pour les localités de Kégnéko, Soya, Madina Oula et Linsan, des forages présentant des débits intéressants ont été identifiés sur base de la documentation disponible au SNAPE. Il est envisagé d'utiliser ces forages pour alimenter les réseaux d'AEP à réaliser dans ces centres. Les débits annoncés doivent être vérifiés et les débits d'exploitation en pompage de longue durée doivent être déterminés.

Cette activité de vérification et de caractérisation de la ressource en eau des forages existants comportera les actions suivantes

- Inspection caméra du forage
- Développement du forage
- Réalisation d'essai de pompage longue durée
- Ces activités seront menées prioritairement sur les forages suivants

Site	n° de Forage	Projet	Profondeur	Q for / dev (m³/h)	Q essai (m³/h)	NS (m)	Rabatement (m)	H crépine (m)	Venues (m)	remarques
Linsan	KI 269 F	KFW	42	2.4	4	11.97	9.42	11.4	29	
	KI 028 F	CCF	28.7	25	8.4	4.75	5.5	-	-	LINSAN CENTRE
Madina Oula	KI 062 F	-	25	25	-	5.00	7	5.70	18	Forage mosquée Coupe du forage
Soya	MA 119 F	KFW	45	4	9	6.2	17.27	11.4	32	Forage mosquée
Kégnéko	MA 135 F	KFW	-	14.4	-	-	-	-	-	Source : base de données PROGES
	-	Unicef	inc	9	inc	inc	inc	inc	Inc	nouveau forage CS

2.4.1.2 Activité 1.2 : Mise à disposition de nouvelles ressources d'eau souterraine

Pour la localité de Friguiagbé et pour le quartier Koliady de Kindia, la ressource en eau souterraine n'est pas disponible actuellement en quantité suffisante pour alimenter une AEP couvrant les besoins de la population concernée. La mise à disposition de nouvelles ressources d'eau souterraine nécessite les actions suivantes

- Etude hydrogéologique et réalisation de sondage d'essai
- La réalisation de forage d'exploitation permettant de délivrer les débits nécessaires pour l'alimentation des populations concernées par les réseaux d'AEP.

A Friguiagbé, la documentation existante au SNAPE, renseigne des forages faits dans les roches (grès) avec des débits de l'ordre de 2 m³/h seulement par forage. Les besoins en eau de boisson à l'horizon 2026 sont estimés à 230 m³/j. Pour obtenir ce volume d'eau à partir de pompes submersibles alimentées par le réseau électrique, les débits cumulés à fournir par les forages d'exploitation à réaliser (2 ou 3 forages maximum) seront de minimum 10.5 m³/h.

Si lors des sondages d'essai le débit minimum de 10.5 m³/h n'est pas atteint, il conviendra de baser l'alimentation en eau à partir d'eau de surface traitée dans une station de potabilisation. Cette solution ne doit être envisagée qu'en dernier recours.

Dans le quartier Koliady de Kindia, les besoins en eau de boisson à l'horizon 2026 sont de l'ordre de 120 m³/j. Pour garantir ce volume à partir d'une pompe submersible alimentée par le réseau électrique, le débit à fournir par le forage d'exploitation à réaliser doit être de minimum 5.5 m³/h. Notons qu'un débit plus élevé permettrait d'étendre le réseau à d'autres quartiers. Il est donc intéressant de chercher un débit d'exploitation de l'ordre de 10 m³/h.

A Koliady, l'ACEA en collaboration avec l'ONG Guinée 44, va réaliser une étude géophysique et une étude hydraulique du futur réseau. La réalisation des sondages d'essai et du forage d'exploitation devra être faite en prenant en compte les résultats de ces études et en collaboration avec l'ACEA et l'ONG Guinée 44.

2.4.1.3 Activité 1.3 : Vérification des débits des sources à Boulliwel et Tamagaly

Pour les localités de Boulliwel et de Tamagaly des sources à l'émergence permanentes ont été identifiées permettant d'alimenter les réseaux envisagés.

Pour Boulliwel, le débit de la source a été mesuré début mars 2016 à 4.9 m³/h. Il est proposé d'utiliser 4 m³/h pour alimenter le réseau d'AEP. La source se situe le long de la route, à 8 km de Boulliwel, dans la direction de Dalaba. Cette source permet d'alimenter par gravité plusieurs hameaux et villages situés entre la source et le centre de Boulliwel.

L'exploitation de la source de Boulliwel par gravité pour alimenter le village n'a pas pu pour l'instant avoir lieu car les habitants vivant à proximité de la source redoutaient de ne plus avoir accès à l'eau de la source et s'opposaient donc à tous travaux à partir de cette source. Il est clair que tout aménagement futur se doit d'améliorer la situation en aval de la source mais également pour les habitants vivant en amont. Une réunion avec les représentants des habitants des deux secteurs (Boulliwel et Hamdalaye) a eu lieu lors de la formulation et après une explication a été donnée qu'il était tout à fait possible de desservir par un refoulement en priorité les habitants de Hamdalaye (via un seuil prioritaire) puis par gravité, avec l'excès de la source, les habitants de Boulliwel.

C'est à cette condition explicite, et légitime, que les riverains ont accepté l'utilisation de la source pour un réseau d'AEP pour Boulliwel et Hamdalaye.

Pour Tamagaly, la source envisagée n'est pas aménagée. Le débit, mesuré sur le ruisseau en aval, est estimé à 4 m³/h à l'étiage (mesure effectuée en mars 2016). Il est proposé d'utiliser 3 m³/h pour l'AEP de

Tamagaly. La prospection de la source doit être faite dans le cadre du fonds de préparation.

Les débits ont été mesurés début mars 2016, mais devront être vérifiés dans le cadre des études techniques.

N°	Site	type	Localisation (long/lat GPS – Ellipsoïde WGS84)		Débit utilisable (m ³ /h)	Commentaire
			Longitude (°)	Latitude (°)		
1	BOULLIWEL	SOURCE	-12.2041	10.6447	4 m ³ /h	Source aménagée
2	TAMAGALY	SOURCE	-12.2880	10.3214	3 m ³ /h	Le point est situé sur le ruisseau. Remonter à la source

2.4.1.4 Activité 1.4 : Vérifications des critères de potabilité de l'eau mobilisée

L'ensemble des ressources à mobiliser fera l'objet d'analyses physico-chimiques et bactériologiques. Le suivi de la qualité des eaux fait partie des attributions du SNAPE. Les analyses seront menées parallèlement aux activités 1.1, 1.2 et 1.3. Le tableau ci-dessous présente les normes utilisées.



REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail - Justice - Solidarité

MINISTERE D'ETAT CHARGE DE L'ENERGIE

(M.E.E.)

SERVICE NATIONAL DES POINTS D'EAU (S.N.A.P.E.)

LABORATOIRE MOBILE D'ANALYSE D'EAU DU SNAPE

Les normes sur la qualité des eaux

N°d'ordre	Analyse physico-chimique	Unité	Valeur Guide OMS
1	Couleur	UCV	15
2	Odeur	–	–
3	Goût	–	–
4	T°atmosphérique	°C	
5	T°échantillon	°C	
6	Conductivité (CND)	µS/cm	–
7	Résidus sec à 100°C	mg/l	1000
8	PH		6.5-8.5
9	Ammonium (NH ₄ ⁺)	mg/l	–
10	Nitrites (NO ₂ ⁻)	mg/l	0.1
11	Nitrates (N-NO ₂ ⁻)	mg/l	50
12	Hydrogénocarbonates (HCO ₃ ⁻)	mg/l	
13	Gaz carbonique dissous (CO ₂)	mg/l	
14	Fer Fe ³⁺ (Fe)	mg/l	0.3
15	Manganèse (Mn ²⁺)	mg/l	2
16	Magnésium (Mg ²⁺)	mg/l	50
17	Chlorures (Cl ⁻)	mg/l	150
18	Sulfates (SO ₄ ²⁻)	mg/l	250
19	Titre Hydrotimétrique TH	°F	12
20	Potassium (K ⁺)	mg/l	
21	Sodium (Na ⁺)	mg/l	
22	Calcium (Ca ²⁺)	mg/l	
23	Fluorure (F)	UFC/100 ml	1.5
24	Escherichia coli	UFC/100 ml	0
25	Entérocoques	UFC/100 ml	0
26	Coliformes Totaux	UFC/100 ml	10

2.4.2 Activités à mettre en œuvre pour atteindre le résultat 2

Rappel du résultat 2 : Les études techniques et les dossiers d'appel d'offre sont élaborés pour 2 réseaux (Linsan et Friguiagbé) et un forage est réalisé pour le quartier Koliaby à Kindia

Ce résultat comprend pour les 2 réseaux concernés:

- La réalisation d'études de niveau APD
- L'élaboration des DAO.

Les études des réseaux de Linsan et Friguiagbé seront faites après la réalisation des essais de pompage de longue durée à Linsan et les forages d'exploitation à Friguiagbé.

2.4.2.1 Activité 2.1 : Etudes et DAO pour les réseaux de Friguiagbé et de Linsan

Les études APD et DAO seront menées sur les réseaux de Friguiagbé et de Linsan ; elles permettront d'avoir une estimation réaliste du montant des travaux à réaliser et fourniront l'ensemble des documents et des plans nécessaires à la passation d'un marché public de travaux.

Les travaux seront réalisés dans le cadre de futurs projets dont le financement n'est pas encore identifié.

Ces études seront planifiées après réalisation des activités 1.1 et 1.2.

Sites	Population		Ressource en eau	Commentaires
	données 2014	à l'horizon 2026		
Friguiagbé	16190	23083	forage	La ressource à mobiliser sera fonction du résultat de l'activité 1.2. A défaut de ressources souterraines à des débits suffisants, une solution à partir d'eau de surface pourra être envisagée.
Linsan	18424	26268	forage	En fonction des résultats de l'activité 1.1, un ou deux forages sont équipés. Un travail de délimitation et de structuration du domaine public doit être mené préalablement à la réalisation d'un réseau.
Total	34614	49351		

Les tâches à mener dans le cadre de cette activité sont :

- Rédiger les termes de référence pour le recrutement d'un prestataire pour la réalisation des études APD et DAO (à réaliser par équipe de gestion du projet)
- Lancer la consultation et sélectionner le prestataire pour les études APD et DAO (à réaliser par l'équipe de gestion du projet)
- La réalisation des études APD et rédaction du DAO (par le prestataire)

2.4.3 Activités à mettre en œuvre pour atteindre le résultat 3

Rappel du résultat R3 : Les infrastructures d'approvisionnement en eau potable sont réalisées selon les règles de l'art pour 5 réseaux (Boulliwel, Kégnéko, Madina Oula, Soya, Tamagaly, et l'accès à l'eau potable est amélioré pour deux localités (Linsan et Friguiagbé) ainsi que dans les zones de Soumbalako et Ditinn

Ce résultat comprendra les activités suivantes

- La réparation de 10 pompes PMH (Linsan, Friguiagbé)
- La construction de 5 réseaux d'AEP (Soya, Madina Oula, Kégnéko, Bouliwell, Tamagaly)
- La réalisation de 10 forages et installation de PMH à Sombalako et Ditinn

2.4.3.1 Activité 3.1 : Réparation de 10 pompes à motricité humaine à Friguiagbé et Linsan

Pour ces deux localités, le projet (de la phase de démarrage de la coopération belge) se concentrera sur :

- la recherche, la vérification et la mise à disposition d'une quantité suffisante d'eau de bonne qualité pour alimenter ces localités,
- sur la réalisation des études techniques et sur la préparation des documents d'appel d'offre pour les futurs travaux du réseau. Les travaux de réalisation des réseaux ne seront pas réalisés durant la phase de démarrage de la coopération belge en Guinée.

Durant cette période, l'accessibilité à l'eau pour les populations sera néanmoins améliorée par la réparation de 10 pompes à motricité humaine.

Localité	Nombre de point d'eau			Population	taux de couverture	
	fonctionnel	non fonctionnel	privé	actuelle	actuel	après réparation
Linsan	4	7	2	18424	7%	16%
Friguiagbé	7	3	inc	16190	13%	19%

Les tâches à mener dans le cadre de cette activité seront :

- Diagnostic et réparation des pompes non fonctionnelles. Cette activité sera réalisée par l'unité de gestion du projet en collaboration avec les artisans réparateurs et les comités de gestion des points d'eau.
- Animation et renforcement des comités de gestion des points d'eau des localités concernées. Cette activité sera réalisée par le SNAPE en collaboration l'unité de gestion du projet et des comités de gestion des points d'eau.

Il est prévu la réparation de 10 pompes. La répartition entre les deux localités pourra être adaptée en fonction des réalités rencontrées lors du diagnostic.

Il est important de noter que cette activité ne nécessitera pas de mise en concurrence. En effet, les prix des pièces détachées de pompes (Vergnet dans la zone) sont réglementés et actualisés chaque année. L'importateur exclusif pour la Guinée est basé à Kindia.

Il pourrait être envisagé que le projet prenne en charge le prix des pièces détachés ou des pompes complètes (dans le cas de vol de pompe), mais que le salaire de l'artisan réparateur soit la contribution des bénéficiaires. Cette contribution sera mobilisée par les comités de gestion des points d'eau.

2.4.3.2 Activité 3.2 : Construction de 5 réseaux d'AEP (Soya, Madina Oula, Kégnéko, Bouliwell, Tamagaly)

Les travaux de 5 réseaux sont réalisés dans le cadre du programme de démarrage de la coopération belge en Guinée. Ces 5 réseaux ont été choisis à partir de critères relatifs

- à un déficit dans l'accessibilité à une eau de boisson potable
- à la disponibilité de la ressource en eau
- aux contraintes budgétaires du projet.

Le tableau ci-dessous présente les caractéristiques principales des réseaux retenus. Notons que les données présentées seront précisées dans le cadre des études d'avant-projet détaillé. Elles ne sont donc qu'indicatives.

localité	unité	Boulliwel	Kégnéko	Madina Oula	Soya	Tamagaly
Population actuelle	hab	7972	5037	3442	2500	13291
ressource		source aménagée	Forage MA 241 F	Forage Mosquée	Forage MA 119 F	source
Débit mobilisable	m ³ /h	4	14	25	9	3
Débit nécessaire a 10 ans	m ³ /h	4.8	9	5.5	4.25	11.9
Mobilisation de la ressource		Pompage solaire / gravitaire	Pompage solaire	Pompage solaire	Pompage solaire	gravitaire et pompage
Longueur du réseau	km	22.1	9.9	2.6	5.4	12.9
Nombre de bornes fontaines	nbre	27	14	7	7	24
Volume de stockage	m ³	95	70	39	35	110
Taux de couverture actuel	%	26%	18%	26%	24%	2%
Taux de couverture après travaux	%	100%	100%	100%	100%	50%

Pour Boulliwel, le réseau alimentera également Handallaye ainsi que 16 hameaux et villages environnants.

Pour Tamagaly, la source ne permet pas de couvrir totalement les besoins en eau potable à 10 ans (sur base d'une consommation de 10l/j/hab). Mais ce constat est néanmoins à relativiser car la consommation observée sur des réseaux où l'eau est payante ne dépasse est en général pas 5l/j/hab.

Sur base de la donnée de population actuelle (donnée qui sera à vérifier), la source permet de couvrir une consommation en eau de boisson de 5l/hab/j pour l'ensemble de la population.

D'autre part, du fait du budget limité, le réseau de Tamagaly ne pourra être construit qu'en partie. Certaines extensions devront être réalisées dans le cadre de futurs projets dont le financement reste à rechercher.

Les tâches à mener dans le cadre de cette activité seront :

- Réaliser les études APD et DAO des réseaux de Boulliwel, Kégnéko, Madina Oula, Soya et Tamagaly

Vu l'exigence de résultats visibles et rapides, les DAO de ces réseaux doivent être disponibles au plus tôt. Ces études prioritaires seront réalisées avant l'arrivée de l'expert technique en coopération (ECT) dans le cadre de la phase de préparation.

- Lancer la consultation et sélectionner les Entreprises en charge de l'exécution des travaux
- Rédiger des termes de référence et lancer la consultation pour le recrutement d'un prestataire pour le suivi des travaux (équipe de gestion du projet)
- Encadrer la réalisation des travaux et assurer leur suivi (Entreprises et prestataires)

2.4.3.3 Activité 3.3 : La réalisation de 10 forages et installation de pompes à motricité humaine à Soumbalako et Ditinn

Le volet agricole du programme de démarrage de la coopération belge en Guinée va travailler avec les agriculteurs des localités de Soumbalako et de Ditinn.

La faible densité et la dispersion de la population de ces localités ne permettent pas d'envisager des réseaux d'AEP.

En appui aux interventions du projet DAKAM, il est prévu d'améliorer l'accessibilité à l'eau potable par la réalisation de 10 nouveaux forages équipés de PMH (6 à Soumbalako et 4 à Ditinn).

Ces forages seront réalisés sur le budget du volet agricole avec le suivi et l'encadrement du projet eau. Les tâches à mener dans le cadre de cette activité seront :

- Rédiger des termes de référence pour la sélection d'une Entreprise pour la réalisation des forages, développement, essai de pompage, réalisation des margelles et superstructures et installation des pompes (équipe de gestion du projet)
- Sélectionner les Entreprises pour la réalisation des forages, développement, essai de pompage, réalisation des margelles et superstructure et installation des pompes (équipe de gestion du projet)
- Réalisation des travaux et de leur suivi (Entreprises et UGP)

2.4.4 Activités à mettre en œuvre pour atteindre le résultat 4

Résumé du résultat R4 :

Les populations bénéficiaires sont sensibilisées et les structures de gestion des réseaux d'AEP sont opérationnelles pour assurer la durabilité du service de l'eau.

L'objectif principal de la gestion communautaire est d'assurer la pérennisation des structures mises en place en développant les capacités des UGSPE pour garantir aux populations l'accès durable à des services de base en matière de distribution d'eau de boisson.

Ce résultat est divisé en deux sous résultat :

- R 4.1 : les populations bénéficiaires sont sensibilisées à l'utilisation de l'eau potable
- R 4.2 : les structures de gestion des réseaux sont opérationnelles pour assurer la durabilité du service de l'eau

Pour l'ensemble des activités du résultat 4, le projet travaillera de préférence avec les équipes du SNAPE dans le cadre d'une convention de subsides.

2.4.4.1 Activité 4.1 : Sensibilisation et animation des populations bénéficiaires

Préalablement aux travaux d'infrastructures d'AEP, la « Stratégie Nationale pour le développement du Service Public de l'Eau en milieu rural et semi-urbain » prévoit que les communautés bénéficiaires doivent mobiliser

- 300 000 FGN par borne-fontaine pour le fonds de maintenance
- 2 000 000 FGN pour le réseau pour le fonds de suivi du SNAPE

La mobilisation de cette participation nécessite une sensibilisation des populations bénéficiaires aux bénéfices de la consommation d'une eau potable.

Parallèlement, la population bénéficiaire devra être sensibilisée à la nécessité de participer au coût du service de l'eau pour garantir un accès durable à l'eau potable.

Enfin, sous réserve de contraintes techniques, les infrastructures mises en place doivent prendre en compte les attentes des bénéficiaires. Des consultations participatives seront menées pour décider de l'implantation finale des ouvrages (bornes fontaines, réservoirs). Le projet assure une forte représentativité des femmes lors de ces consultations participatives et prévoit éventuellement des actions positives pour faciliter/assurer leur participation.

2.4.4.2 Activité 4.2 : Appui et accompagnement des structures de gestion du service de l'eau

Etude diagnostic du fonctionnement des structures de gestion existantes, mise en place, renforcement et suivi des UGSPE

La durabilité des infrastructures est conditionnée par le dynamisme et l'opérationnalité des structures de gestion du service de l'eau.

Actuellement dans la majorité des cas rencontrés, la gestion est le fait de comité de gestion de point d'eau mis en place à l'échelle du forage. Au vu du nombre de forages non fonctionnels observés, le fonctionnement de ces structures est loin d'être optimal.

Dans le cas d'un réseau AEP, la « Stratégie Nationale pour le développement du Service Public de l'Eau en milieu rural et semi-urbain » prévoit la mise en place d'une UGSPE gérant non seulement le réseau mais également les forages existants dans la zone d'influence du réseau. L'UGSPE peut déléguer la gestion.

La structuration des UGSPE doit être faite de manière représentative et transparente. Cet appui à la communauté passe par une phase de sensibilisation et un travail de terrain. Les différents organes doivent être bien compris pour que leur mise en place se fasse de façon la plus transparente possible. Les membres des instances de l'UGSPE doivent être élus.

L'accompagnement de ces structures est un travail sur le long terme. Dans le cadre du présent projet, ces actions commenceront avec les travaux et se poursuivront jusqu'à la fin du projet. Notons qu'il sera important d'étudier les possibilités de consolidation de ces UGSPE dans le cadre de projets ultérieurs.

Support à la mise en délégation de gestion du réseau de Porédaka

La localité de Porédaka dispose déjà d'un réseau. Ce réseau est privé. Le forage et l'infrastructure d'exhaure (pompe et groupe électrogène) se situent dans une parcelle privée. Le réseau composé de branchements privés et de bornes fontaines, couvre une partie de la commune de Porédaka. Actuellement le propriétaire de l'infrastructure offre de l'eau à la population deux fois par semaine.

A Porédaka, l'amélioration de l'accès à l'eau potable passe par la mise en place d'une unité de gestion du service de l'eau et de modalité de paiement de ce service. En effet, le propriétaire de l'infrastructure ne peut pas « offrir » l'eau durablement de façon quotidienne.

Le propriétaire étant disposé à céder les infrastructures à la communauté, il est proposé d'accompagner cette cession et la mise en place d'une délégation de gestion.

Parallèlement, le réseau sera adapté pour rendre effectif le paiement de l'eau au volume (mise en place de compteur sur les branchements privés et sur les bornes fontaines).

Après diagnostic du fonctionnement du réseau, des extensions pourront être envisagées.

Formation à l'entretien et maintenance

La pérennité d'un service de distribution d'eau rUGPose sur la mise à disposition d'infrastructures techniques de qualité et sur une gestion professionnelle assurée par un personnel spécialement formé. Les UGSPE doivent être formées et appuyées dans leur travail par différentes formations tout au long du projet.

Les formations du personnel des UGSPE doivent comporter au moins les volets :

- technique : fonctionnement d'un réseau gravitaire, d'un réseau avec pompage, détection et réparation des fuites, contrôle de la qualité de l'eau, entretien du captage, entretien des ouvrages, petites réparations de génie civil, etc...
- administratif : gestion des ressources humaines, rapportage pour l'AG des membres, relation avec la clientèle, gestion des plaintes, proposition d'affectation des sommes épargnées, etc...
- logistique : gestion des stocks (pièces de rechange, consommables etc...) approvisionnement pour réparation – procédures ;
- financier : détermination transparente du prix vérité de l'eau (coûts réels, aspects sociaux, bilans,...)
- comptable : relevé des consommations, encaissement journalier des revenus de la vente d'eau aux BF, gestion des fontainiers.

Les formations techniques pourront être dispensées par le prestataire responsable du suivi des travaux dans le cadre de son marché.

Etude sur le prix de l'eau

Actuellement dans la grande majorité des centres visités, il est annoncé que l'eau est payante au prix de 100 FGN le bidon de 20 l (ou 5000 FGN/m³).

Dans la réalité, le paiement au volume n'est pas encore effectif. Dans beaucoup de centres, le paiement se fait uniquement lorsqu'une réparation est nécessaire sur une pompe, sous forme d'une cotisation ponctuelle. Un tel système ne permet pas une gestion correcte des infrastructures (même pour un forage) et c'est d'autant plus vrai pour la gestion d'un réseau d'eau potable.

Pour la bonne gestion d'un réseau d'eau potable (gravitaire ou solaire), il est indispensable et nécessaire d'introduire et de faire respecter le principe de la vente de l'eau au volume (afin d'éviter les gaspillages et de dégager les ressources financières nécessaires pour l'ensemble des opérations)

Une étude sur le prix vérité de l'eau des réseaux construits dans le cadre du projet abordera notamment :

- la structure des coûts,
- la détermination du prix vérité de l'eau,
- la mise en place d'un mécanisme de subvention pour combler l'écart éventuel entre le prix vérité et le prix pratiqué
- La détermination et les modalités d'application d'un prix social de l'eau
- Les possibilités de prévoir un prix « réduit » pour les groupes les plus vulnérables (veuves, handicapés, etc ...)

2.5 Indicateurs et sources de vérification

Les indicateurs et sources de vérifications proposés sont présentés dans le cadre logique présenté en chapitre 5.1. Chaque indicateur fait référence aux valeurs actuelles (définies par la baseline du projet) et par des valeurs cibles à atteindre à la fin du projet (vérifiées par le rapport final).

2.6 Acteurs intervenant dans la mise en œuvre

La mise en œuvre du volet eau du programme de démarrage de la coopération belge en Guinée s'appuiera sur les principaux intervenants suivant

- L'unité de gestion du projet (ECT et ATN) mise en place par la CTB : pour la gestion administrative et technique, pour la gestion des contrats et marchés, pour le suivi des activités et pour la réalisation de certaines activités spécifiques ;
- Le SNAPE via une convention de subsides : pour les activités de sensibilisation et d'animation des populations bénéficiaires et l'appui et accompagnement des structures de gestion du service de l'eau, ainsi que pour les analyses d'eau ;
- Des prestataires techniques (bureau d'étude, consultant) contractualisés par appel d'offre ou sur appel au contrat cadre eau : pour les études de réseau, pour la rédaction de DAO, pour le suivi contrôle des travaux, pour les formations à la maintenance
- Des Entreprises de travaux contractualisées par appel d'offre : pour les travaux de forage, d'essai de pompage, de construction des infrastructures des réseaux ;

Le tableau ci-dessous présente pour les différentes activités, les intervenants pressentis

Activités	intervention	mode
Résultat 1		
Rédaction du DAO pour les essais de pompage et pour la réalisation de forages d'exploitation	UGP et/ou appel au CC eau	
Procédure d'AO	UGP avec ANO du bureau coopération CTB à Conakry et/ou siège de la CTB suivant les montants	
Réalisation des essais de pompage de longue durée sur forage existant (Soya, Madina Oula, Kégnéko, Linsan) et mise à disposition de nouvelles ressources d'eau souterraine pour Friguiagbé et quartier Koliaby de Kindia	Entreprise	AO
Suivi des essais de pompage et des nouveaux forages d'exploitation	UGP	-
Vérification des critères de potabilité des eaux	SNAPE	CdS
Résultat 2		
Rédaction du DAO pour les études pour Friguiagbé et Linsan + DAO forage quartier Koliady	UGP	-
Procédure d'AO pour les études et le forage de Koliady	UGP avec ANO bureau coopération CTB à Conakry et/ou siège de la CTB suivant les montants	
Réalisation des études pour Friguiagbé et Linsan et forage	Bureau d'étude	AO
Résultat 3		
réparation de 10 pompes PMH (Linsan, Friguiabé)	Artisans réparateur	
suivi de la réparation de 10 pompes PMH (Linsan, Friguiabé)	UGP	-
Etudes des 5 réseaux à construire dans le cadre du projet	Contrat Cadre eau CTB	CC
Rédaction du DAO pour le suivi contrôle des travaux (Soya, Madina Oula, Kégnéko, Linsan)	UGP ou bureau coopération CTB à Conakry	-
Procédure d'AO pour les travaux et le suivi contrôle des 5 réseaux (Soya, Madina Oula, Kégnéko, Linsan)	UGP ou bureau coopération CTB à Conakry	-
Travaux pour les 5 réseaux (Soya, Madina Oula, Kégnéko, Linsan)	Entreprise	AO
Suivi contrôle des travaux des 5 réseaux (Soya, Madina Oula, Kégnéko, Linsan)	Bureau d'étude	AO
Rédaction du DAO pour la réalisation de 10 forages (Soumbalako et Ditinn)	UGP ou appel au CC eau	-
Procédure d'AO pour la réalisation de 10 forages (Soumbalako et Ditinn)	UGP	-
Réalisation des travaux de 10 forages (Soumbalako et Ditinn)	Entreprise	AO
Suivi - contrôle des travaux de 10 forages (Soumbalako et Ditinn)	UGP	-
Résultat 4 : Appui et accompagnement des structures de gestion du service de l'eau		
Sensibilisation et animation des populations bénéficiaires		
Sensibilisation aux bénéfices de la consommation d'une eau potable	SNAPE	CdS
Consultation participative pour l'implantation des ouvrages	SNAPE	CdS
Sensibiliser la population bénéficiaire à la nécessité de participer au coût du service de l'eau	SNAPE	CdS
Appui et accompagnement des structures de gestion du service de l'eau		
Diagnostic du fonctionnement des structures de gestion existante, mise en place renforcement et suivi des UGSPE	SNAPE et UGP	CdS
Support à la mise en délégation de gestion du réseau de Porédaka	SNAPE et UGP	CdS
Formation à l'entretien et maintenance	SNAPE, UGP et BE	CdS / AO
Etude sur le prix de l'eau	UGP	-

2.7 Analyse des risques

2.7.1 Risques liés à la mise en œuvre

Risques	Niveau de risques	Impacts	Mesures d'atténuation
Retard dans l'arrivée de l'ECT	Moyen	Fort	Planifier les études détaillées avant l'arrivée de l'ECT et prévoir une situation transitoire, permettant de lancer les procédures d'AO sans attendre l'ECT
Les autorités compétentes n'apportent pas le soutien nécessaire à la mise à disposition des terrains et au bon fonctionnement du projet	Moyen	Fort	Informar des activités lors des réunions de SMCL Informations et réunions régulières avec les autorités communales
Les parcelles ou terrains sur lesquels devront être érigés les ouvrages ne sont pas rendus disponible à temps	Moyen	Fort	Sensibiliser les autorités ainsi que les bénéficiaires à travers des contacts directs et les réunions de la SMCL
Autorisation pour traverser les routes nationales revêtues	Moyen	Moyen	Lors des études, privilégier les options limitant les traversés de routes revêtues et utilisant des ouvrages existants. Dès disponibilités des études, prise de contact avec les structures concernées pour obtention des autorisations nécessaires
Nombre insuffisant d'entreprise avec les compétences requises répondant aux appels d'offre de travaux	Faible	Fort	Information et communication sur la consistance des travaux et sur les niveaux des qualités exigés. Organisation de visites obligatoires sur site pour répondre à l'appel d'offre.
Les capacités financières de préfinancement sont insuffisantes	Elevé	Fort	Mise en place d'un mécanisme permettant le paiement des factures fournisseurs en direct
Situation épidémique et sanitaire de la zone du projet	Faible	Fort	Respect des consignes sanitaires mise en place dans le cadre de la lutte contre Ebola

2.7.2 Risques liés à la gestion

Risques	Niveau de risques	Impacts	Mesures d'atténuation
Utilisation par l'entreprise de l'avance de démarrage à d'autres fins que les travaux du projet	Elevé	Fort	Forte limitation de l'avance de démarrage en législation belge - Mise en place de réunions d'information pour les soumissionnaires potentiels
Délais nécessaires pour disponibilité des équipements et matériaux importés	Faible	Moyen	Planification et anticipation des commandes et mise en œuvre de possibilité d'utilisation de lettre de crédit pour les équipements importés

Montant des offres pour les travaux dépassant le budget disponible	Moyen	Fort	Lors des études détaillées, utilisation de prix actualisés et pratiqués dans la zone
--	-------	------	--

2.7.3 Risque lié à l'efficacité

Risques	Niveau de risques	Impacts	Mesures d'atténuation
Débit / pression insuffisant aux BF	Faible	Moyen	Réalisation d'études de bonne qualité
Localisation des BF inadaptées	Faible	Moyen	Sensibilisation des bénéficiaires, localisation participative des BF,
Mauvaise qualité des infrastructures réalisées	Moyen	Fort	Mission de contrôle de travaux efficaces. Critères adaptés de sélection des entreprises

2.7.4 Risques liés à la durabilité

Risques	Niveau de risques	Impacts	Mesures d'atténuation
Prix de l'eau insuffisant pour couvrir les coûts de fonctionnement	Élevé	Fort	Engagement des autorités communales à subventionner le service de l'eau ou à adopter un prix permettant de couvrir les coûts
La maintenance des installations n'est pas assurée après la mise en service	Faible	Fort	La durée de l'accompagnement des UGSPE doit être assurée sur plusieurs années après la mise en service d'un réseau est absolument nécessaire (avec intervention dégressive).
Manque de temps pour accompagner les UGSPE L'accompagnement des UGSPE n'est effectif que lorsque les réseaux fonctionnent et que les travaux sont terminés	Élevé	Fort	Respect des délais contractuels, s'assurer dès le démarrage du projet d'une planification prenant en compte l'accompagnement des UGSPE, Planification d'un accompagnement dans les phases ultérieures

2.7.5 Risques fiduciaires

Risques	Niveau de risques	Impacts	Mesures d'atténuation
Modification du niveau de TVA ou de taxe d'importation	Faible	Fort	Constitution d'une réserve budgétaire
Gestion d'interventions dans un nouveau pays partenaire	Elevé	Fort	Présence d'un RAFI et d'une équipe admin/fin suffisante
Variation du taux de change FGN - EURO	Elevé	Fort	Marché exprimé en euros pour les matériaux et équipement importés

3 RESSOURCES

3.1 Ressources financières

3.1.1 Contribution belge

Les ressources disponibles pour le projet AEP Kindia - Mamou sont de 3 millions d'euros qui sont la contribution du Gouvernement belge sur le Programme de démarrage de la coopération belge en Guinée 2015-2017. Ce montant couvre l'ensemble des activités du projet ainsi que l'encadrement et le suivi du projet assuré par la CTB siège.

Le budget est scindé en trois parties, soit i) résultats et activités ; ii) moyens généraux ; et iii) réserve budgétaire.

La contribution belge ne couvrira pas le paiement de salaires ou primes à des agents de la fonction publique, ou de la société civile ou autres acteurs non étatiques, mais uniquement des contributions à des frais d'investissement et de fonctionnement basés sur des activités réalisées et liées à des résultats du projet.

La contribution belge couvrira le paiement de toutes les taxes dues sur ces frais d'investissement et de fonctionnement.

3.1.2 Contribution Guinéenne

La contribution guinéenne est constituée par la contribution des communautés bénéficiaires. Cette contribution est fixée dans la « Stratégie Nationale pour le développement du Service Public de l'Eau et milieu rural et semi-urbain ».

Pour des infrastructures AEP, les communautés bénéficiaires doivent mobiliser aux préalables

- 300 000 FGN (équivalent à 30 €) par borne-fontaine pour le fond de maintenance
- 2 000 000 FGN (équivalent à 200 €) pour le réseau pour le fonds de suivi du SNAPE

Cette contribution bénéficiaire pour les réseaux considérés est évaluée à 3000 Euros.

La partie guinéenne s'engage à couvrir les frais et compensations qui entrent dans le cadre de la mise à disposition des terrains nécessaires pour la construction des infrastructures et des éventuelles expropriations nécessaires pour assurer le bon déroulement du projet.

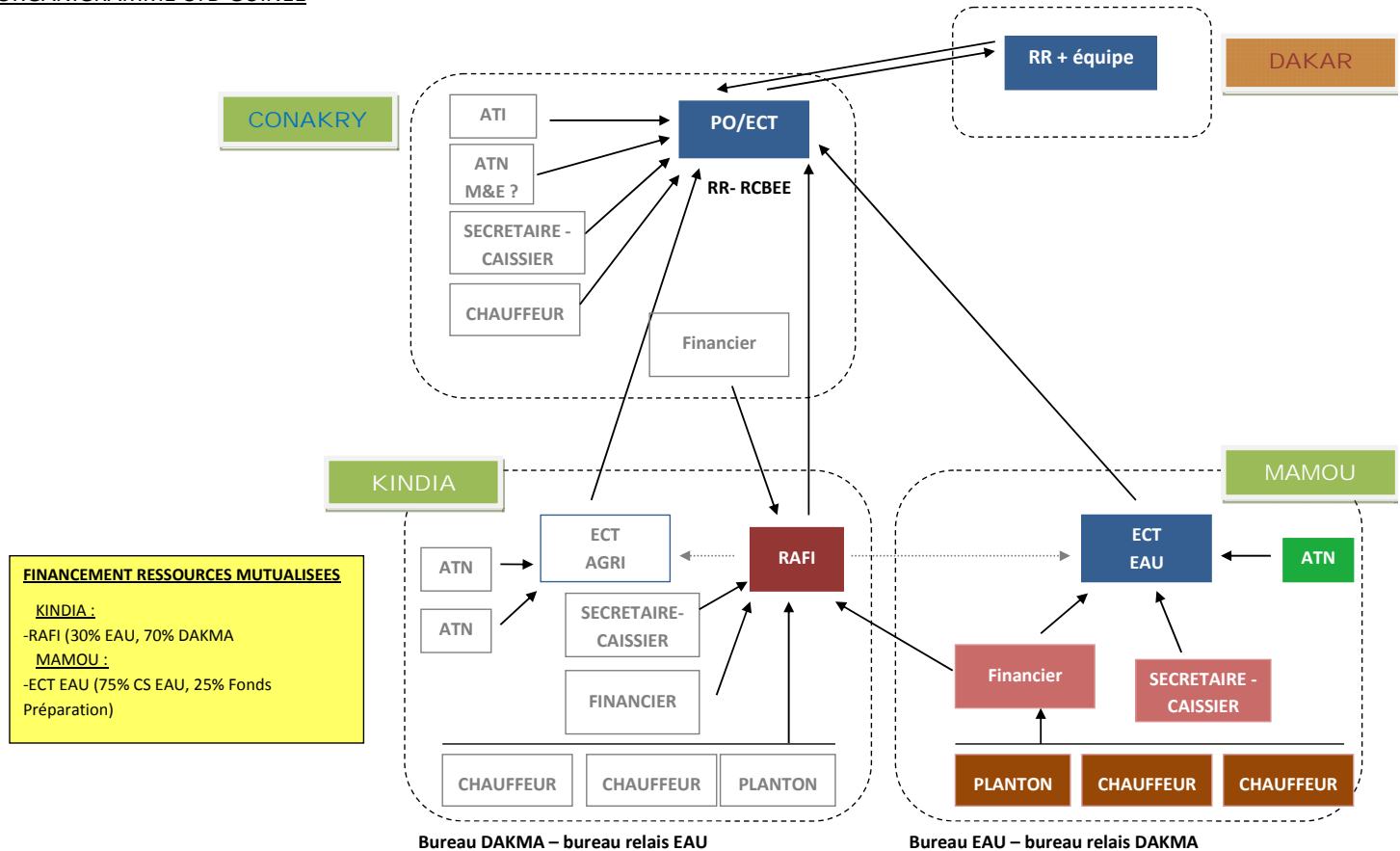
3.1.3 Budget résumé

	Budget Euros (milliers d'euros)	%
R1	153.0	68,2%
R2	133.4	
R3	1 653,6	
R4	105.2	
Total	2 045,3	
Réserves	137,8	4.6%
Moyens généraux	817	27.2%
TOTAL	3 000	100 %

3.2 Ressources humaines

3.2.1 Schéma d'organisation de la CTB en Guinée et articulation avec le projet DAKMA

ORGANIGRAMME CTB-GUINEE



3.2.2 Unité de Gestion du Projet

L'unité de gestion du projet sera composée :

- d'un expert en coopération technique (ECT) profil international avec une compétence confirmée dans la gestion de projets d'hydraulique en milieu rural et d'accompagnement des structures de gestion, qui assurera la direction, la supervision et le contrôle direct et permanent du projet. Il sera assisté dans ses tâches par
 - un Responsable Administratif et Financier International à temps partiel
 - un assistant technique national (ATN) profil national
 - d'un secrétaire caissier
 - d'un financier (financier est équivalent à Financial Officer dans la grille de fonction de la CTB)
 - de deux chauffeurs
 - d'un personnel de soutien (planton, gardiens, ...)
- les TDR des fonctions de ECT, ATN, RAFI et financier sont donnés en annexe

Ressources humaines	Nombre	Durée	Imputation au projet	Autre source financement
ECT (international)	1	24 mois	18 mois	6 mois
ATN	1	24 mois	24 mois	
Secrétaire - caissier	1	24 mois	24 mois	
Financier	1	24 mois	24 mois	
Chauffeurs	2	24mois	48 mois	
Personnel d'appui	1	24 mois	24 mois	
RAFI (ressource partagée)	1	24 mois	7 mois (= 30% de 24 mois)	

3.2.3 Principes et partage de ressources entre différents projets

Pour la mise en œuvre des différents projets dans le cadre du programme de démarrage de la coopération belge en Guinée, la CTB met en place un responsable administratif et financier international (RAFI) basé à Kindia et dont les coûts seront partagés avec le projet DAKMA de la CTB à concurrence de 30 % pour le projet AEP Kindia-Mamou et 70 % sur le projet DAKMA.

3.2.4 Principes et partage des ressources entre différentes activités

Les Experts en Coopération Technique des projets AEP Kindia-Mamou interviendront non seulement sur la mise en œuvre des projets de la phase de démarrage, mais également dans le cadre de la préparation de la commission mixte et du premier Programme Indicatif de Coopération.

L'ECT du projet AEP Kindia-Mamou sera comptabilisé pour :

- 75% sur le projet d'AEP Kindia - Mamou
- 25% sur la préparation de la première commission mixte et du prochain PIC

3.2.5 Autres ressources

Des consultants internationaux et nationaux seront recrutés, si nécessaire, pour des missions d'appui et d'expertises externes .,

3.3 Ressources matérielles

Les principaux équipements à acquérir pour la mise en œuvre du projet sont :

- L'achat de 2 véhicules 4x4 (type land cruiser fermé 7 pl)
- Le mobilier, et le matériel informatique pour le bureau du projet à Mamou
- L'équipement en matériel bureautique du bureau de Mamou (photocopieuse, liaison internet etc ...)

Signalons aussi la possibilité pour le projet AEP Kindia d'utiliser le bureau du projet DAKMA de Kindia comme un bureau relais lorsque le projet AEP Kindia travaille dans la zone de Kindia.

Par réciprocité, une pièce sera disponible également dans les bureaux du projet AEP Kindia-Mamou, pour le personnel du projet DAKMA lorsqu'ils travaillent dans la zone de Mamou

Tout le matériel acquis par le projet seront transmis à la fin du projet à d'autres futures interventions de la coopération belge en Guinée.

3.4 Budget

BUDGET TOTAL				BUDGET TOTAL	BUDGET TOTAL TTC	%	Année 1	Année 2
A Objectif spécifique				2 045 240	2 045 240	68.2%	575 520	1 469 720
A	01		<i>R1 : Une ressource en eau de quantité suffisante et de qualité conforme, mobilisable est disponible durablement pour alimenter pour 8 réseaux (Boulliwel, Kégnéko, Madina Oula, Soya, Tamagaly, Linsan, Friguiabé et le quartier Koliady de Kindia)</i>	153 000	153 000	5.1%	153 000	0
A	01	01	Développement et les essais de pompages de longues durées sur des forages existants des localités de Kégnéko, Linsan (2), Madina Oula et Soya	20 000	24 000		24 000	0
A	01	02	Mise à disposition de nouvelles ressources d'eau souterraine (Friguiabé et quartier Koliady de Kindia)	105 000	126 000		126 000	0
A	01	03	Vérification des débits des sources à Boulliwel et Tamagaly				0	0
A	01	04	Vérifications des critères de potabilité de l'eau mobilisée	3 000	3 000		3 000	0
A	02		<i>R2 : Les études techniques et les dossiers d'appel sont élaborés pour 2 réseaux (Linsan et Friguiabé)</i>	133 440	133 440	4.4%	0	133 440
A	02	01	Etudes et DAO pour Friguiabé et Linsan	111 200	133 440		0	133 440
A	03		<i>R3 : Les infrastructures d'approvisionnement en eau potable sont réalisées selon les règles de l'art pour 5 réseaux (Boulliwel, Kégnéko, Madina Oula, Soya, Tamagaly, et l'accès à l'eau potable est amélioré pour deux localités (Linsan et Friguiabé) ainsi que dans les zones de Soumbalako et Ditinn</i>	1 653 600	1 653 600	55.1%	354 720	1 298 880
A	03	01	Réparation de 10 pompes à motricité humaine à Friguiabé et Linsan	25 000	30 000		30 000	0
A	03	02	Construction de 5 réseaux d'AEP (Soya, Madina Oula, Kégnéko, Boulliwel, Tamagaly)	1 353 000	1 623 600		324 720	1 298 880
A	03	02	La réalisation de 10 forages et installation de pompes à motricité humaine à Soumbaloko et Ditinn					
A	04		<i>R4 : les populations bénéficiaires sont sensibilisées et les structures de gestion des réseaux sont opérationnelles assurant la durabilité du service de l'eau</i>	105 200	105 200	3.5%	67 800	37 400
A	04	01	Sensibilisation et animation des populations bénéficiaires	30 400	30 400		30 400	0
A	04	02	Appui et accompagnement des structures de gestion du service de l'eau	74 800	74 800		37 400	37 400
X	Réserve budgétaire			120 593	144 712	4.8%	0	144 712
x	01		Réserve budgétaire	120 593	144 712		0	144 712
x	01	01	Réserve budgétaire pour les imprévisibles des travaux d'infrastructure	120 593	144 712		0	144 712
Z	Moyens généraux			734 028	810 048	27.0%	464 824	345 224
Z	01		<i>Frais de personnel</i>	509 928	509 928	17.0%	254 964	254 964
Z	01	01	Assistance technique internationale	378 000	378 000		189 000	189 000
Z	01	02	Equipe technique et administrative	103 200	103 200		51 600	51 600
Z	01	03	Personnel de support	28 728	28 728		14 364	14 364
Z	02		<i>Investissements</i>	99 000	150 800	5.0%	150 800	0
Z	02	01	Véhicules	80 000	128 000		128 000	0
Z	02	02	Equipement bureau	3 000	3 600		3 600	0
Z	02	03	Equipement IT	8 500	10 200		10 200	0
Z	02	04	Aménagements du bureau	7 500	9 000		9 000	0
Z	03		<i>Frais de fonctionnement</i>	80 100	96 120	3.2%	48 060	48 060
Z	03	01	Frais de fonctionnement bureau	36 900	44 280		22 140	22 140
Z	03	02	Frais de fonctionnement des véhicules	35 200	42 240		21 120	21 120
Z	03	03	Missions diverses	4 000	4 800		2 400	2 400
Z	03	04	Frais de communication externe	2 000	2 400		1 200	1 200
Z	03	05	Formation	2 000	2 400		1 200	1 200
Z	04		<i>Audit et Suivi et Evaluation</i>	45 000	53 200	1.8%	11 000	42 200
Z	04	01	Etude baseline en début de projet et suivi évaluation	7 500	9 000		9 000	
Z	04	02	ETR	20 000	24 000			24 000
Z	04	03	Audit	13 500	16 200			16 200
Z	04	04	Backstopping CTB	4 000	4 000		2 000	2 000
TOTAL				734 028	3 000 000	100.0%	1 040 344	1 959 656

4 MODALITÉS D'EXÉCUTION

4.1 Cadre légal et responsabilités administratives

Le cadre légal du projet d'approvisionnement en eau potable des zones rurales et péri-urbaines de Kindia-Mamou est fixé par :

- La Convention Générale signée entre la République de Guinée et le Royaume de Belgique en date du 4 janvier 2016.
- Le Programme de démarrage de la coopération guinéo-belge (2016-2017) signé entre la République de Guinée et le Royaume de Belgique en date du 5 janvier 2016.
- La Convention Spécifique (CS) à signer à l'issue du processus de formulation du projet d'approvisionnement en eau potable des zones rurales et péri-urbaines de Kindia-Mamou entre la République de Guinée et le Royaume de Belgique, ci-après dénommées les Parties. Le présent Dossier Technique et Financier (DTF) fait partie intégrante de la Convention spécifique. En cas de contradiction entre le texte du DTF et celui de la CS, c'est ce dernier qui prévaut.

Conformément aux procédures de la coopération guinéo-belge en vigueur en République de Guinée, le projet sera mis en œuvre en régie par la CTB, en concertation avec l'ensemble des partenaires concernés.

La CTB assume la responsabilité financière de la mise en œuvre du programme. La responsabilité de la mise en œuvre technique est assumée conjointement par le Service National d'Eau Potable (SNAPE) et par la CTB via l'unité de gestion du projet.

4.2 Cycle de vie de l'intervention

La Convention Spécifique porte sur une durée de 36 mois, à compter de la date de signature de celle-ci. La mise en œuvre de l'intervention est prévue pour une période de 24 mois.

Le cycle de vie de l'intervention comprend trois phases principales : Préparation, Mise en Œuvre et Clôture administrative.

4.2.1 Préparation

La phase de préparation de l'intervention couvre la période comprise entre l'approbation technique du DTF de formulation par le Comité de Pilotage (CP) d'une part et la notification à la CTB par l'Etat belge de la signature de la Convention de Mise en Œuvre (CMO) d'autre part.

Les actions-clés suivantes doivent être réalisées pendant la phase de préparation :

- Préparation des démarches règlementaires nécessaires
- Identifications des RH à mobiliser
- Mobilisation de la contrUGPartie nationale
- Lancement des recrutements des RH internationales et nationales
- Préparation d'éventuels marchés (CSC) nécessaires en vue de réaliser la Baseline exhaustive
- Préparation d'autres marchés éventuels
- Ouverture du compte principal
- Préparation des achats (CSC) de matériel (dont matériel roulant)

Les engagements qui peuvent être effectués pendant cette phase, dite « avant CMO » peuvent uniquement être des engagements liés au recrutement et à la logistique de l'intervention.

Frais de personnel	€
Frais de recrutement de personnel	2.500 €
Frais logistiques	10.000 €
Achat matériel roulant	128.000 €
Achat matériel ICT	10.000 €

4.2.2 Exécution

La phase d'exécution se divise en 3 sous-phases : démarrage effectif, mise en œuvre, clôture opérationnelle.

4.2.2.1 Démarrage effectif

La phase de démarrage proprement dite débute dès la notification de la Convention de Mise en Œuvre et se conclut par la validation par le Comité de Pilotage des éléments du rapport de démarrage.

Au début de cette phase, l'unité de gestion du projet (UGP) prend fonction et le Comité de Pilotage d'ouverture du projet se tient.

Les actions-clés suivantes doivent être réalisées durant cette étape (certaines assurant la continuité avec des démarches entamées durant la phase de préparation):

- Finalisation des processus de recrutement de l'assistance technique internationale et nationale et installation des RH dans leur fonction ;
- Ouverture des comptes et l'établissement des mandats du personnel de l'intervention ;
- Réalisation des formations nécessaires ;
- Poursuite de marché(s) éventuel(s) entamés dans la phase de préparation ;
- Mise en place des outils de Suivi et Evaluation ;
- Etablissement d'un manuel de gestion opérationnelle de l'intervention sur base du présent DTF et en faisant référence au manuel de gestion administrative de la CTB applicable pour le projet de coopération bilatéral en Guinée ;
- Planifications opérationnelle et financière de l'intervention ;

Une planification détaillée des activités et des produits attendus de cette phase de démarrage est reprise dans le Guide de démarrage des interventions de la CTB.

Le Comité de Pilotage valide les éléments suivants :

- Le manuel de gestion opérationnelle de l'intervention ;
- La première planification opérationnelle et financière ;
- Le cadre de monitoring actualisé (+ plan de travail de la Baseline)

Le PV de ce Comité de Pilotage et les éléments qu'il valide constituent le rapport de démarrage du programme.

4.2.2.2 Mise en œuvre

La mise en œuvre opérationnelle de l'intervention démarre à l'approbation du rapport de démarrage par le Comité de Pilotage et se termine lors de l'approbation par le Comité du planning de clôture.

4.2.2.3 Clôture opérationnelle

La phase de clôture débute au plus tard 6 mois avant la fin de l'exécution de l'intervention selon les modalités décrites dans le Guide de clôture des interventions de la CTB.

Trois mois avant la phase de clôture, une planification détaillée des activités et des produits attendus de cette phase de clôture sera élaborée par l'UGP et soumise à l'approbation du Comité de Pilotage.

Le Rapport final sera rédigé et présenté pour approbation au Comité de Pilotage dans les trois mois à dater de la fin des activités opérationnelles. Ce rapport final sera accompagné des documents de clôture opérationnelle et financière. Une fois ce rapport approuvé, l'unité de gestion du projet est déchargée.

Six mois avant la fin de la convention spécifique il n'est plus autorisé de procéder à des engagements sans l'accord préalable du Comité de Pilotage et uniquement sous condition que le paiement de l'engagement soit planifié avant la fin de la convention spécifique.

Au terme de la Convention spécifique, les dépenses ne sont plus autorisées, sauf si elles sont liées à des engagements pris 6 mois avant la fin de ladite Convention et actés dans le P.V. du Comité de Pilotage de clôture.

4.2.3 Clôture administrative

Le rapport final est mis à jour en fin de période de clôture opérationnelle et est envoyé par la CTB à la DGD pour demande de réception définitive. Une fois ce rapport approuvé par la DGD, l'intervention est administrativement clôturée.

Après la clôture financière de l'intervention, les fonds non utilisés seront récupérés par l'Etat belge et ne pourront être transférés à d'autres interventions ou programme.

4.3 Structures de pilotage et d'exécution du projet

Le pilotage et la mise en œuvre de l'intervention sont assurés par deux organes (à différents niveaux): le Comité de Pilotage (CP) et l'Equipe du Projet (UGP).

4.3.1 Le Comité de Pilotage (CP) du projet

Un comité de pilotage sera mis en place pour assurer le pilotage stratégique de l'ensemble des interventions du projet. Il supervisera les orientations générales du projet en conformité avec son cadre légal et les documents de projet approuvés (DTF).

4.3.1.1 Compétences et attributions

Le Comité de Pilotage du projet dispose des compétences et attributions suivantes :

- Apprécier l'état d'avancement général du projet et l'atteinte des résultats intermédiaires ;
- Apprécier spécifiquement l'atteinte de groupes cibles du projet, sa cohérence (interne et externe) et l'état de mise en œuvre de ses stratégies genre et environnement ;
- Formuler, le cas échéant, des recommandations stratégiques en vue de réorienter ou de faciliter la mise en œuvre du projet ;
- Approuver les ajustements ou les modifications éventuelles des résultats, tout en respectant l'objectif spécifique et l'enveloppe budgétaire fixés par la CS et en veillant à la faisabilité de l'ensemble des actions ;
- Valider périodiquement les plans opérationnels, techniques et financiers et les rapports d'exécution consolidés du projet ;
- Approuver les modifications budgétaires proposées par l'équipe de mise en œuvre du

projet ;

- Arbitrer les éventuels différends stratégiques au sein du projet relatifs aux stratégies d'intervention, l'articulation des rôles ou l'allocation des ressources et résoudre tout problème d'interprétation d'ordre stratégique du DTF du projet ;
- Superviser l'exécution des engagements pris par les parties prenantes du projet ;
- Valider spécifiquement la situation de référence (baseline) du projet ;
- Définir et initier le dispositif d'audit/contrôle et de revue externe du projet ;
- Examiner les rapports de revue et d'audit financier et approuver le plan de mise en œuvre des recommandations y afférentes ;
- Superviser le processus de clôture et approuver le rapport final du projet ;

4.3.1.2 Composition

Le Comité de Pilotage du projet est composé :

- Du Secrétaire Général du Ministère du Plan et de la Coopération Internationale ou son représentant;
- Du représentant du Ministère de l'Energie et de l'Hydraulique ;
- Du représentant du Service National d'Aménagement des Points d'Eau (SNAPE) ;
- Du Représentant résidant de la CTB, ou son représentant

La présidence de comité de pilotage sera assurée soit par le Représentant du Ministère de l'Energie et de l'Hydraulique, soit par le Représentant du Ministère du Plan et de la Coopération Internationale suivant la décision prise par les Ministres concernés.

Le Comité de Pilotage peut inviter, en qualité d'observateur ou d'expert, toute personne qui apporte une contribution à l'intervention.

L'Equipe du Projet (UGP) assure le secrétariat du CP et apporte les informations nécessaires pour les réunions.

4.3.1.3 Mode de fonctionnement

- Le comité établit son règlement d'ordre intérieur (ROI) dans le respect des dispositions du cadre légal régissant le projet ;
- Le comité se réunit sur invitation de son président ordinairement chaque semestre ou de façon extraordinaire en cas de besoin ou à la demande spécifique d'un membre ;
- Le comité se réunit pour la première fois au plus tard trois mois après la signature de la convention spécifique ;
- Le comité prend ses décisions en concertation et selon la règle du consensus ;
- Chaque réunion fait l'objet d'un procès-verbal signé par tous les membres ;
- Le comité tient également une réunion au plus tard 3 mois avant la fin de validité de la convention spécifique afin d'approuver le rapport final et d'assurer les formalités de clôture du projet ;
- Le secrétariat du comité est assuré conjointement par la CTB et le SNAPE. Le rôle du secrétariat est précisé dans le règlement d'ordre intérieur.

4.3.2 L'Equipe du Projet (UGP)

De manière globale l'UGP assure la mise en œuvre opérationnelle de l'ensemble des interventions du projet et est responsable de l'atteinte des résultats intermédiaires escomptés. De manière plus spécifique elle

remplit les rôles suivants :

- assurer la gestion opérationnelle, administrative, et financière de toutes les opérations du projet ;
- assurer la qualité, la cohérence et la coordination technique des activités du projet dans le respect des stratégies opérationnelles retenues ;
- assurer la planification et le rapportage périodiques des interventions du projet ;
- mettre en place et en œuvre le dispositif de suivi-évaluation interne du projet en phase avec sa stratégie de suivi-évaluation globale ;
- assurer la gestion des appels d'offres et le suivi de la mise en œuvre des accords de subsides signés dans le cadre du projet ;
- organiser la communication, la concertation et le partage d'information interne au niveau du projet ;
- assurer la représentation et la communication externe du projet, ainsi que le réseautage sectoriel au niveau du projet ;
- appuyer la tenue des réunions du comité de pilotage du projet et en assurer le secrétariat

L'UGP est composée d'un expert de coopération technique international (ECT) pendant toute la durée de mise en œuvre (24 mois), d'un Assistant Technique National (ATN) pendant 24 mois (recrutement à faire par ECT), d'un financier, d'une secrétaire caissière, de deux chauffeurs, d'un planton, d'un Responsable Administratif et Financier International (RAFI) à temps partiel (30 % pendant 24 mois).

A côté de sa fonction de responsable de l'UGP, l'ECT se charge également partiellement de la préparation du volet 'eau potable' pour la première commission mixte entre la Guinée et la Belgique, ainsi que la préparation du premier PIC. 25% de son temps sera consacré à cette activité.

L'UGP du projet est basée dans la ville de Mamou et dispose d'un bureau de relais dans les enceintes de la base du projet agricole (DAKMA) dans la ville de Kindia.

4.4 Gestion opérationnelle du projet

Les modalités pratiques de gestion opérationnelle seront explicitées et détaillées dans un manuel de gestion opérationnelle concis du projet.

4.4.1 Planification opérationnelle

Chaque année une planification opérationnelle et financière pour l'année suivante est préparée par l'UGP, dans le respect des délais fixés par la CTB et validée par le Comité de Pilotage.

Cet exercice annuel se fera selon les procédures et modèles fournis par la CTB et comprend la planification des activités, budget, marchés publics et subsides.

La planification opérationnelle suivra le format du cadre logique et servira de base pour la programmation financière.

4.4.2 Gestion des ressources humaines

Le personnel international et national à mobiliser pour la mise en œuvre du projet est recruté et engagé par la CTB sur base des termes de référence tel que présenté dans ce DTF.

Tout poste est ouvert aux hommes et aux femmes et ces dernières seront particulièrement encouragées à
DTF Projet AEP Kindia – Mamou (GIN 16 005 11) – mars 2016

postuler.

Les contrats du personnel international sont régis par la législation belge. Les contrats du personnel national sont régis par la législation guinéenne.

Les missions des membres de l'unité de gestion du projet sont approuvées par le responsable de l'UGP du programme. Les missions du RAFI sont approuvées par le responsable de la CTB pour la Guinée.

Les missions des agents de l'Etat, dans le cadre du projet, sont financées par l'intervention sur base d'un ordre de mission émanant de leur Ministère et d'une lettre de couverture de mission établie par la CTB.

Les modalités pour l'établissement des ordres et rapports de missions ainsi que les taux et procédures applicables en matière de per diem et de frais de missions seront ceux indiqués dans le manuel de gestion administrative applicable aux interventions de la Coopération belge en Guinée.

4.4.3 Mandats

La CTB est responsable pour l'engagement et le paiement des dépenses selon sa structure de mandat.

Remarque importante : les seuils repris dans les mandats sont à considérer comme des seuils TTC

4.4.4 Gestion financière

4.4.4.1 Comptes bancaires

Dès la signature de la Convention Spécifique, un compte en EUR avec libellé « Contribution Belge projet AEP Kindia Mamou » doit être ouvert. D'autres comptes (comptes opérationnels) peuvent être ouverts en cas de besoin. Pour tous les comptes bancaires, le principe de double signature est d'application selon les mandats.

4.4.4.2 Transferts de fonds

Dès la notification de la Convention de Mise en Œuvre entre l'état belge et la CTB et après l'ouverture du compte, un premier transfert sera fait par la CTB sur ce compte. Afin de recevoir les transferts suivants, l'intervention doit introduire un appel de fonds selon les procédures de la CTB.

Le montant de l'appel de fonds correspond aux besoins estimés en trésorerie pour le trimestre suivant. Le transfert de fonds effectué par la CTB se fait au début du trimestre et éventuellement en plusieurs tranches. En cas d'urgence, l'intervention peut introduire un appel de fonds anticipé, en en justifiant le besoin.

Le transfert de fonds se fait uniquement aux conditions suivantes :

- La comptabilité du trimestre précédant l'introduction de l'appel doit être transmise à la CTB.
- Tous les rapports exigés doivent être transmis à la CTB.
- Le plan d'actions et le suivi d'audit et/ou d'évaluations doivent être mis à jour.

Les règles de gestion de la trésorerie de la CTB (transferts vers comptes opérationnels, gestion des caisses, ...) sont d'application.

4.4.4.3 Dépassements et changements budgétaires

Le budget de l'intervention donne les contraintes budgétaires dans lesquelles l'intervention doit être exécutée.

Le montant total du budget de l'intervention tel que défini dans ce document et dans la convention spécifique ne peut être modifié que moyennant un échange de lettres entre les signataires de la convention spécifique.

Pour le budget de la Partie belge, des dépassements au niveau du budget total par mode d'exécution ou du budget total des moyens généraux ne sont pas autorisés sauf accord du Comité de Pilotage sur la base d'une proposition de changement budgétaire élaborée par l'équipe d'intervention selon les procédures de la CTB. Une proposition de changement budgétaire est également nécessaire dans les cas suivants :

- au niveau d'un résultat ou d'une rubrique des moyens généraux (Z-01, Z-02, etc.), le montant du dépassement est supérieur à 10% du dernier budget approuvé pour ce résultat ou cette rubrique, sans toutefois que le montant total des moyens généraux (Z) soit dépassé
- au niveau d'une ligne budgétaire, le montant du dépassement est supérieur à 20% du montant du dernier budget approuvé sur cette ligne et est strictement supérieur à 50.000€.

Pour ces changements budgétaires un accord du Comité de Pilotage est requis.

La réserve budgétaire du budget de la Partie belge peut uniquement être utilisée après accord préalable du Comité de Pilotage.

L'intervention doit assurer un bon contrôle et un suivi budgétaire régulier des engagements afin d'anticiper la gestion des éventuels changements budgétaires nécessaires.

4.4.4.4 Comptabilité et justification des dépenses

Mensuellement, la comptabilité doit être élaborée et approuvée selon les procédures de la CTB. L'outil à utiliser est l'outil fourni par la CTB. La comptabilité doit être signée pour accord par la direction de l'intervention, excUGPté pour les comptes gérés par la CTB seule. La comptabilité à envoyer à la CTB comprend un fichier électronique et si exigé, les pièces justificatives ainsi que les extraits bancaires et états de caisse. Les documents comptables doivent être à jour, précis et fiables et être conformes aux normes et règles comptables en vigueur.

Une dépense éligible est une dépense :

- identifiable, attestée par des pièces justificatives probantes, comptabilisée conformément aux standards en vigueur ;
- en lien avec les activités et les critères définis dans le DTF et nécessaire pour l'atteinte des résultats ;
- prévue dans le budget et imputée sur la ligne budgétaire adéquate ;
- répondant aux principes de bonne gestion financière.

4.4.4.5 Gestion des biens et des stocks

Chaque bien et équipement acquis par le projet doit recevoir un numéro d'inventaire et doit être consigné dans un registre d'inventaire. Chaque semestre, un inventaire formel doit être réalisé et signé par le responsable de l'unité de gestion du projet. L'utilisation du bien est strictement limitée aux activités de l'intervention. En cours de l'intervention, il peut être transféré sous tutelle et patrimoine d'une structure partenaire sur base d'un acte de transfert formel et suivant les procédures de la CTB.

Un suivi exhaustif des stocks doit être réalisé afin d'assurer que tous les mouvements sont autorisés, suivis sur des supports adéquats et régulièrement contrôlés. Le responsable de l'unité de gestion du projet doit assurer un contrôle formel mensuel des stocks.

A la fin de l'intervention, l'affectation du matériel, des équipements et des stocks divers sera définie dans le PV du Comité de Pilotage de clôture.

4.4.5 Gestion des Marchés Publics

Pour tous les marchés publics, le projet respectera la législation belge en vigueur, ainsi que les règles internes (p.e. pour l'attribution) définies par la CTB.

Avant chaque année, au moment convenu par les directives de la CTB, l'unité de gestion du projet doit élaborer un planning des marchés publics pour l'année suivante. Ce planning fait partie du plan annuel du projet et est actualisé trimestriellement.

Le dispositif de contrôle interne relatif aux marchés publics est le suivant :

Seuils	0 – 25.000 € TTC	25.000 €- 85.000 € TTC	85.000 €- 200.000 € TTC	> 200.000 € TTC
Avis de Non-Objection (ANO) Lancement du marché	.	RR (ou son représentant)	CTB Bruxelles	CTB Bruxelles
Avis de Non-Objection (ANO) Attribution du marché	-	RR (ou son représentant)	CTB Bruxelles	CTB Bruxelles
Signature du marché	Selon la structure des mandats (montants dans les mandats sont considérés comme TTC)	Selon la structure des mandats (montants dans les mandats sont considérés comme TTC)	Selon la structure des mandats (montants dans les mandats sont considérés comme TTC)	Mandat ad hoc

4.4.6 Gestion des Conventions de Subsidés

Les Conventions de Subsidés (CSub) sont des outils spécifiques qui permettent au projet de contracter des acteurs publics et privés (lorsque le régime des marchés publics n'est pas d'application) et de promouvoir ainsi une approche multi-acteurs dans la mise en œuvre.

Ces subsidés permettent à l'intervention de financer un ou plusieurs bénéficiaires pour l'atteinte d'une partie des résultats définis dans le DTF, dans le but d'une meilleure appropriation et d'une augmentation de leurs compétences techniques, financières et administratives.

La plus-value à établir une Convention de Subsidés doit être démontrée par rapport à une exécution directe par l'intervention et les activités concernées doivent faire partie du mandat ou de l'objet social du bénéficiaire – contractant qu'il soit public ou privé.

Les procédures à respecter dans le cadre de la mise en œuvre des Conventions des Subsidés sont définies

par la CTB dans le Guide « pour l'élaboration et le suivi des Conventions de Subsidés » et de ses annexes.

Ce guide identifie globalement deux grandes catégories d'acteurs éligibles :

- a) Les acteurs publics comme par exemple, des départements et services ministériels, des services techniques déconcentrés, des collectivités territoriales, des personnes morales de droit public et d'autres organisations de nature parastatale ou parapublique.
- b) Les acteurs privés sans but lucratif c'est-à-dire ceux dont la finalité première n'est pas la recherche d'un profit maximum mais plutôt de fournir un service à ses membres ou à la collectivité. Seront donc éligibles à ce type de subsidés par exemple les coopératives, mutuelles, associations, organisations et fédérations paysannes, les organisations communautaires et les comités d'usagers ainsi que des organisations non gouvernementales nationales ou internationales dont la vocation première est de rendre des services à la collectivité ou à des communautés dans un but d'amélioration du bien-être des populations cibles.

Au cours de la phase de formulation du projet 'eau potable', la nécessité de pouvoir recourir à des subsidés a été identifiée.

Le Service National d'Aménagement des Points d'Eau (SNAPE) a été identifié comme contractant potentiel pour mettre en œuvre le volet 'information et sensibilisation des populations bénéficiaires' (voir chapitre 2). Ces actions d'information et de sensibilisation des populations rurales et péri-urbaines concernant l'eau potable figurent parmi les prérogatives de ce service étatique qui dispose par ailleurs d'une large expérience de terrain dans ce domaine dans les zones d'intervention du programme.

La convention de subsidés avec le SNAPE ne peut être signée qu'après la réalisation d'une analyse concluante des capacités institutionnelles du SNAPE à organiser par l'UGP au démarrage du programme.

En cours d'intervention, l'UGP pourra identifier encore d'autres bénéficiaires potentiels de subsidés dans le respect des dispositions prévues dans le guide mentionné ci-dessus.

4.4.7 Monitoring et Evaluation

Les dispositifs de Monitoring et Evaluation (M&E) soutiennent les besoins de **redevabilité**, **d'apprentissage continu** et de **pilotage stratégique** au niveau du programme.

Le système retenu pour le Monitoring et Evaluation du projet sera basé sur le guide CTB « More Results ».

4.4.7.1 Monitoring et Revues

Les différents éléments du système de Monitoring et Evaluation du projet sont les suivants :

	Responsabilité	Système	Fréquence	Utilisateurs
Baseline	UGP	CTB	Unique	UGP, CP, RR-CTB
Monitoring opérationnel	UGP	CTB	Trimestriel	UGP, CP, RR-CTB
Monitoring des résultats	UGP	CTB	Annuel	UGP, CP, RR-CTB, Bureau de Coopération (BC) Conakry
Revue (ETR)	CTB HQ + RR / Externes	CTB	Unique	UGP, CP, RR-CTB, BC Conakry, DGD

Monitoring final	UGP	CTB	Unique	UGP, CP, RR-CTB, BC Conakry, DGD
------------------	-----	-----	--------	-------------------------------------

4.4.7.2 Etude de base (Baseline)

L'étude de base pour le monitoring & évaluation du projet a pour objectif de :

- S'assurer que les principales parties prenantes ont une compréhension commune de la façon dont le processus de développement doit être organisé afin de réaliser l'outcome du projet ;
- Mettre en place le cadre de monitoring au niveau de l'intervention qui sera aligné sur des systèmes/méthodologies existants (si possible).

Les outils de collecte et d'analyse des données seront précisés au moment de l'étude de base pour éventuellement compléter les investissements nécessaires pour travailler avec des données digitalisées quand c'est pertinent et faisable. L'étude de base sera exécutée pour définir la situation de référence et suivre le niveau des différents indicateurs de l'intervention. Elle sera faite par l'unité de gestion du projet et reprendra les éléments déjà présents dans le DTF et précisés dans le cadre logique de l'intervention.

Elle contient les éléments suivants :

- Matrice de monitoring ;
- Plan de gestion des risques ;
- Planning opérationnel mis à jour

Le rapport « Baseline » est établi selon le calendrier défini dans la phase de démarrage. Il est présenté au Comité de Pilotage, qui en prend acte et approuve la façon dont l'intervention effectuera le monitoring de ses résultats.

4.4.7.3 Monitoring opérationnel trimestriel (MONOP)

Chaque année des planifications opérationnelles et financières pour l'année suivante sont préparées par l'unité de gestion du projet et validées par le Comité de Pilotage.

Elles se feront selon les procédures et modèles fournies par la CTB.

Le monitoring opérationnel est un processus continu basé sur cette planification et consolidé chaque trimestre. Il comprend notamment :

- La planification des activités et sa mise à jour ;
- La planification financière et sa mise à jour ;
- La planification et le suivi des MP et des Conventions de Subsidés ;
- L'état d'exécution des activités et dépenses prévues au trimestre précédent ;
- Le suivi de la gestion des risques ;
- Le suivi de la gestion des ressources humaines du projet ;
- Le suivi des décisions du Comité de Pilotage ;
- Le suivi du plan d'actions des audits ;
- Le suivi des engagements des parties

4.4.7.4 Monitoring des résultats (annuel)

Le Monitoring de résultats traite la partie « stratégique » du cadre de résultats sur base annuelle : Résultats, 'outcome' et, dans une moindre mesure, le niveau de l'impact.

Le rapport annuel de résultats constitue une base essentielle pour le suivi de l'intervention et de ses éventuels ajustements (tant au niveau du budget qu'au niveau des activités, du chronogramme, des indicateurs, etc.). Ce rapport est préparé par l'UGP dont le responsable est garant de sa qualité.

Ce rapport annuel, après validation par le Comité de Pilotage, est remis au plus tard le 31 mars de l'année qui suit celle sur laquelle il porte, à l'Etat partenaire via le Bureau de coopération internationale en Guinée et à l'Etat belge, via la DGD à Bruxelles.

4.4.7.5 Monitoring final (Rapport final)

Le monitoring final garantit la transmission à l'organisation partenaire et à la CTB ainsi qu'aux autres membres du Comité de Pilotage, des éléments clés de la performance de l'intervention et doit veiller à ce que les leçons apprises soient enregistrées dans leur « mémoire institutionnelle ». En outre, le rapport final déclenche la clôture administrative de l'intervention par l'Etat Belge.

Le rapport final comprend :

- Un résumé de la mise en œuvre et une synthèse opérationnelle de la prestation de coopération ;
- Une présentation du contexte et une description de la prestation de coopération suivant le cadre logique ;
- Une appréciation des critères de base d'évaluation de la prestation : pertinence, efficience, efficacité, durabilité et impact ;
- Une appréciation des critères d'harmonisation et d'alignement : harmonisation, alignement, gestion orientée vers les résultats, responsabilité mutuelle, appropriation ;
- Les résultats du suivi de la prestation de coopération et des éventuels audits ou contrôles, ainsi que le suivi des recommandations émises ;
- Les conclusions et les leçons à tirer.

Le rapport final qui est élaboré par l'UGP doit être achevé au plus tard 1 mois avant le Comité de Pilotage de clôture. Le responsable de l'UGP est le garant de sa qualité.

Après approbation par le Comité de Pilotage, le rapport final est transmis au Bureau de Coopération à Conakry. Au plus tard 6 mois après l'échéance de la Convention Spécifique il sera remis à l'Etat partenaire (Guinée) et à l'Etat belge, via la DGD à Bruxelles.

4.4.7.6 Backstopping technique

Le Backstopping consiste en un appui technique pour accompagner l'UGP dans la mise en œuvre du programme.

L'objectif est de renforcer le processus de réflexion commune et continue au niveau du projet, avec comme point de départ les besoins au niveau local et/ou sectoriel, avec la perspective d'apprendre, de promouvoir le changement comportemental, l'augmentation de la qualité et la mise à l'échelle.

Le Backstopping se fera à travers un coaching par le département sectoriel et thématique (EST) de la CTB à Bruxelles ou par des experts externes. Une réflexion commune sur les leçons apprises, les outputs, les impacts et les approches d'exécution en fera partie.

A côté du backstopping (sectoriel), des appuis divers de la Représentation et d'autres départements de la CTB seront organisés en fonction des besoins relatifs à la mise en œuvre du projet.

4.4.7.7 Evaluation (revue)

Chaque intervention de la CTB est évaluée par un acteur externe indépendant au minimum une fois sur sa

durée de mise en œuvre. Pour le projet 'AEP Kindia Mamou' et vu la durée limitée (24 mois) une seule revue (revue finale) sera organisée à la fin de la phase opérationnelle du programme.

La fonction principale de l'exercice de revue est de fournir un point de vue extérieur sur la performance de l'intervention ainsi que d'analyser en profondeur le processus de développement en cours ou terminé.

La revue du projet sera pilotée par la Direction des Opérations de la CTB au siège, selon les processus en vigueur. Les résultats de la revue seront présentés au Comité de Pilotage du projet.

Hormis les revues externes classiques, les gouvernements belge et guinéen pourront chacun, le cas échéant, procéder à une évaluation externe de l'atteinte des objectifs et des différents aspects de l'exécution du programme.

4.4.7.8 Contrôle interne

La CTB peut initier à tout moment une mission de contrôle interne sur la gestion et l'avancement du projet. Ce contrôle interne est un processus intégré mis en œuvre par des responsables de l'organisation. Il est destiné à traiter des risques et à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation, dans le cadre de la mission de l'organisation, des objectifs généraux suivants :

- l'exécution des opérations ordonnées, éthiques, économiques, efficaces et efficaces ;
- le respect des obligations de rendre des comptes ;
- la conformité aux lois et réglementations en vigueur ;
- la protection des ressources contre les pertes, les mauvais usages et les dommages

Suite à une mission de contrôle interne, l'UGP élaborera un plan d'action de mise en œuvre des recommandations avec l'appui des départements concernés du siège de la CTB et rapportera sur l'état des lieux de l'exécution du plan au Comité de Pilotage du projet.

Le service 'Controlling' de la CTB au siège apportera un appui important au projet dans la réalisation du plan d'action.

4.4.7.9 Audits

Le projet sera audité au minimum une fois sur la durée de mise en œuvre des activités. Cet audit portera sur :

- la vérification que les comptes du projet reflètent bien la réalité ;
- la maturité du système de contrôle interne et le respect des procédures administratives ;
- la vérification de l'utilisation économique, efficiente et efficace des moyens de l'intervention

Le Comité de Pilotage du projet peut demander des audits supplémentaires s'il les juge nécessaires. Il chargera la CTB de l'élaboration des termes de référence et de la sélection de la firme d'audit. La firme d'audit doit être une firme certifiée (selon les standards internationaux) et indépendante. Le rapport d'audit sera communiqué par la CTB au CP. L'UGP devra élaborer un plan d'action afin d'améliorer le système de contrôle interne et prouver que des mesures correctives ont été Entreprises et appliquées.

De plus, chaque année, les comptes de la CTB sont audités par un collège de commissaires. Dans ce cadre, les commissaires réalisent également des audits des interventions cogérées par la CTB. Le comité d'audit de la CTB peut aussi demander qu'une intervention soit auditée par l'auditeur interne de la CTB.

4.5 Adaptation du DTF

Pour toutes adaptations relatives à l'objectif spécifique de l'intervention, la durée et le budget total définis

dans la convention spécifique, une demande motivée doit être introduite auprès de l'Etat belge après avoir reçu l'accord du Comité de Pilotage du programme. Si la Belgique accUGPte la demande, on procède à un échange de lettres signées par les deux parties.

La partie guinéenne et la partie belge peuvent en cours d'intervention apporter toute autre adaptation au présent Dossier Technique et Financier, en fonction de l'évolution du contexte et du déroulement de l'intervention.

Pour les aspects ci-dessous, l'approbation préalable du Comité de Pilotage est requise:

- Aux formes de mise à disposition des contributions de la Partie belge et de la Partie guinéenne ;
- Aux résultats du projet ;
- Aux propositions de changement budgétaires ;
- Aux compétences, attributions, composition et mode de fonctionnement du Comité de Pilotage ;
- Au mécanisme d'approbation des adaptations du DTF ;
- Aux indicateurs de résultats et d'objectif spécifique ;
- Aux modalités financières de mise en œuvre de la contribution des parties

La CTB en informe le Chef du Bureau de Coopération à Conakry si de telles modifications sont apportées.

En dehors des Comités de Pilotage, des décisions ad-hoc pour le bon déroulement du projet peuvent être prises par les partenaires, via une procédure écrite (lettre tournante aux membres du CP). Ces décisions sont effectives dès signature par le Président du CP pour la partie Guinéenne et le représentant de la CTB pour la partie Belge.

5 ANNEXES

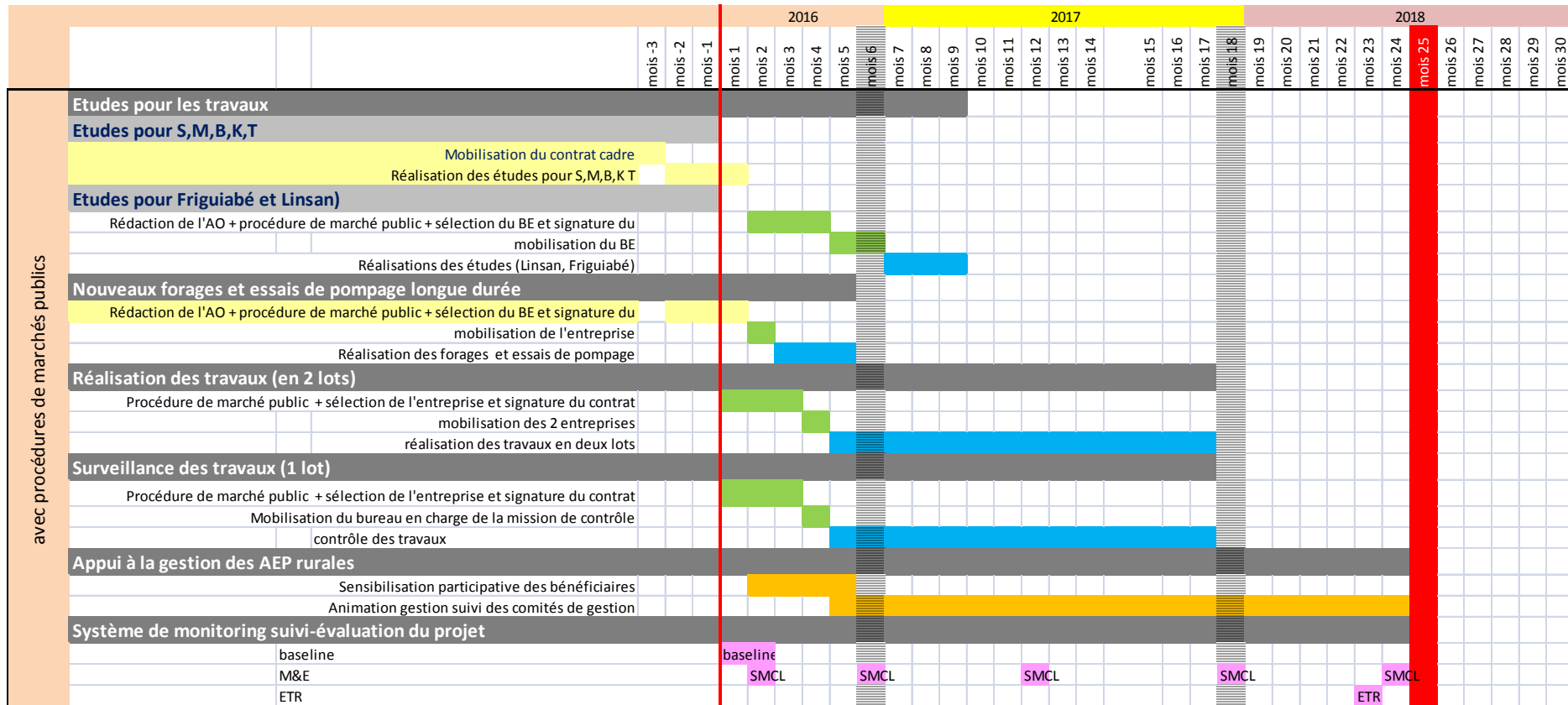
5.1 Cadre logique

	Logique d'intervention	Indicateurs Objectivement Vérifiables	Valeur de départ	Valeur cible	Sources de Vérification	Hypothèses
Objectif Global	Les conditions de vie des populations rurales des préfectures de Kindia et Mamou sont améliorées grâce à un accès durable à l'eau potable					
Objectif spécifique	<i>L'accès durable à l'eau potable est garanti et les comportements en matière d'hygiène liés à l'eau sont améliorés dans 7 localités des préfectures de Kindia et Mamou.</i>	<ul style="list-style-type: none"> Maladies d'origine hydrique diminuées de minimum 50 % chez les populations ciblées Charge de la corvée de l'eau diminuée de 66 % en temps chez les populations ciblées Augmentation du taux de couverture en eau des localités concernées 	55%	25%	Etude Baseline revue finale	- L'eau est exploitable, et de quantité et qualité suffisantes
			90 min	30 min	Rapports statistiques de Centres de santé	- L'administration locale et les autorités locales sont motivées et prêtes à collaborer. Il en est de même des communautés bénéficiaires
			25%	90%	Rapports du Projet	- Les procédures de recrutement et la mobilisation de l'unité de gestion du projet ne prennent pas de retard
					Enquête	- Les délais de consultation et d'attribution des marchés de service et de travaux ne prennent pas de retard
					Rapport d'évaluation finale	- Les parcelles ou terrains sur lesquels devront être érigés les ouvrages sont rendus disponible à temps

R 1	Une ressource en eau de quantité suffisante et de qualité conforme, mobilisable est disponible durablement pour alimenter 8 réseaux (Boulliwel, Kégnéko, Madina Oula, Soya, Tamagaly, Linsan, Friguiagbé et le quartier Koliady de Kindia)	<ul style="list-style-type: none"> 8 localités sur 8 disposent des ressources en eaux exploitables en adéquation avec les besoins à un horizon de 10 ans 	0	8	Rapports d'essai de pompage	- Les caractéristiques des forages mentionnées dans la documentation du SNAPE sont fiables
		<ul style="list-style-type: none"> 8 localités sur 8 disposent d'une ressource en eau de qualité conforme aux les normes en vigueur 	0	8	Rapport d'étude des besoins en eau	
					Rapport d'analyses de qualité des eaux	
R 2	Les études techniques et les dossiers d'appel d'offre sont élaborés pour 2 réseaux (Linsan et Friguiagbé)	<ul style="list-style-type: none"> 2 dossiers d'appel d'offre de travaux sont disponibles 	0	2	Dossiers d'appel d'offres des travaux	- les ressources en eau sont exploitables en quantité et qualité suffisantes

R 3	Les infrastructures d'approvisionnement en eau potable sont réalisées selon les règles de l'art pour 5 réseaux (Boulliwel, Kégnéko, Madina Oula, Soya, Tamagaly, et l'accès à l'eau potable est amélioré pour deux réseaux (Linsan et Friguiagbé) ainsi que dans les zones de Soumbalako et Ditinn	<ul style="list-style-type: none"> • Diminution du nombre de pompe à motricité humaine en panne à Friguiagbé et Linsan 	10	0	Baseline, revue finale	- Les études réalisées sont de bonne qualité
		<ul style="list-style-type: none"> • 5 réseaux d'AEP sont construits et alimentent 32,000 personnes 	0	5	Procès-verbaux de réception de travaux	- Les budgets disponibles sont compatibles avec les offres des Entreprises
		<ul style="list-style-type: none"> • 10 nouveaux forages (avec PMH) alimentent les agriculteurs des périmètres de Soumbalako et de Ditinn 	0	10	Rapports de suivi de chantier	- Un nombre suffisant d'Entreprise avec les compétences requises répondent aux appels d'offre de travaux - Les terrains sur lesquels devront être érigés les ouvrages sont disponibles à temps
R 4	Les populations bénéficiaires sont sensibilisées et les structures de gestion des réseaux d'AEP sont opérationnelles pour assurer la durabilité du service de l'eau.	<ul style="list-style-type: none"> • % de ménage ayant adopté des pratiques d'hygiène appropriées liées à l'eau potable • taux de recouvrement dans le paiement de l'eau au volume • Délais de mobilisation des moyens financiers en cas de panne • Nombre de salarié de l'UGSPE • % de personne satisfaite du travail de l'UGSPE 	10%	80%	Baseline, revue finale	- Une quantité suffisante d'eau de bonne qualité est disponible
			0	80%	Rapport des UGSPE	- Les infrastructures sont réalisées dans Les délais prévus
			20 j	3 j	Livre comptable de l'UGSPE	- Les infrastructures réalisées sont de bonne qualité et répondent à l'attente de la population
			0		Enquête	- On trouve suffisamment de membres des UGSPE qui disposent des capacités et de pré-requis nécessaires
			0%	80%		

5.2 Calendrier d'exécution



5.3 TDR de l'équipe technique du projet

5.3.1 Expert en Coopération Technique (ECT)

Lieu d'affectation: Préfecture de Mamou avec de fréquentes missions sur le terrain et à Conakry

Durée : 24 mois

Description de poste et responsabilités :

L'ECT recruté par la CTB sera un expert avec une compétence confirmée dans la gestion de projets d'hydraulique en milieu rural, et d'accompagnement des structures de gestion.

Le bureau du projet est basé à Mamou.

L'ECT en assure le bon fonctionnement. Il assure la direction, la supervision et le contrôle direct et permanent de l'exécution des prestations du projet pour le compte de la Partie Belge.

L'ECT dépend hiérarchiquement du responsable de la CTB pour la Guinée. Il assure la gestion technique, administrative, budgétaire, financière et comptable de l'ensemble des activités du projet.

L'ECT agit dans le respect des directives émanant du comité de pilotage du projet.

L'ECT est chargé de la mise en œuvre du projet comprenant

Dans le cadre de la gestion du projet l'ECT est chargé, de manière non exhaustive, des tâches suivantes :

- Participer au recrutement et gérer le personnel local du projet ;
- Assurer la gestion administrative et financière du projet selon les procédures en vigueur ;
- Assurer le contrôle de la rédaction des rapports financiers conformément au canevas et périodicités en application à la CTB ;
- Assurer la préparation des réunions du comité de pilotage et les reportages périodiques à la CTB ;
- Assurer le suivi et le coaching d'éventuels assistants juniors ;
- Veiller à la cohérence globale de l'exécution du projet avec le projet DAKAM de la CTB déployé dans la même zone,
- Planifier et coordonner les activités des différents intervenants (SNAPE, BE, Entreprises, etc ...) définir les adaptations nécessaires à l'atteinte des résultats ;
- Animer le processus de suivi-évaluation et de l'exercice « Baseline » et préparer les programmes de travail et le chronogramme des activités en vue de l'atteinte des résultats
- Assurer la clôture opérationnelle et financière du projet à la fin de la période d'exécution et avant la fin du contrat, tel que prévu dans le document technique et financier

Dans le cadre de l'appui technique au projet l'ECT est chargé, de manière non exhaustive, des tâches suivantes :

- Responsable de la rédaction d'un cahier des charges pour le recrutement d'un bureau d'études pour les études de 2 réseaux (Linsan et Friguiagbé) et le contrôle des travaux,
- Responsable pour le suivi et l'approbation de ces 2 études

- Responsable de la rédaction des documents d'appel d'offres pour les travaux;

Dans le cadre de la préparation de la première commission mixte et du prochain PIC l'ECT est chargé, de manière non exhaustive, des tâches suivantes :

- Contribuer aux réflexions menées au niveau sectoriel sur les thèmes en lien direct avec le projet notamment l'accès à l'eau potable, la qualité de l'eau, la GIRE, le suivi-évaluation sectoriel, l'assainissement urbain et rural, etc. ;
- Participer aux cadres de concertation régionaux ou nationaux du secteur de l'eau et de l'assainissement ;
- Capitaliser les expériences de terrain et les leçons les plus intéressantes issues de la mise en œuvre du projet et les disséminer ;
- Collaborer à la préparation de la première commission mixte entre la Guinée et la Belgique, ainsi qu'à la préparation du programme indicatif de coopération

Profil:

- Diplôme de niveau universitaire (ingénieur – master) dans une discipline en lien direct avec l'hydraulique.
- Une expérience professionnelle internationale de 7 ans au minimum dont 3 ans dans une fonction de coordinateur de projets d'approvisionnement en eau potable en milieu rural.
- Expérience dans l'utilisation des outils de planification et de suivi/évaluation de projets/programmes.
- Une connaissance de base de la législation belge en matière de marchés publics est indispensable, une connaissance approfondie et/ou une expérience dans ce domaine constitue un atout.
- La pratique effective de logiciels techniques (AutoCad, GIS, modélisation de réseaux par exemple) constitue également un atout.
- Maîtrise parfaite du français (oral,écrit).
- Sensibilité aux thématiques prioritaires (droits humains et droits de l'enfant, travail décent et consolidation de la société) et des thèmes transversaux (environnement, genre).
- Sens de l'écoute et capacité de négociation.

5.3.2 Assistant Technique National

Lieu d'affectation: Mamou
Durée du contrat: 24 mois avec possibilité de prolongation

Fonction

L'assistant technique national (ATN) travaille sous l'autorité hiérarchique de l'Expert en Coopération Technique (ECT) gestionnaire du projet.

Il appuie l'ECT :

- dans les tâches techniques (études, travaux, contrôle, suivi et évaluation)
- dans les tâches administratives (planification, suivi des marchés)
- dans le soutien et l'accompagnement des structures de gestion à mettre en place

Tâches (liste non limitative)

L'Assistant Technique National :

- apporte son expertise technique à l'ensemble de la mise en œuvre et du suivi des activités ;
- participe à la rédaction des rapports semestriels, annuels ;
- fournit les éléments nécessaires à la rédaction des rapports financiers
- participe à la planification opérationnelle du projet en collaboration avec l'ECT
- participe à l'analyse des offres pour les marchés de fournitures, de services et de travaux
- participe à la capitalisation des expériences du projet ;
- planifie, organise et assure le suivi des réceptions de chantier ;
- participe avec le SNAPE à l'évaluation et l'analyse le fonctionnement des comités de gestion sur le plan technique, financier et administratif ;
- définit un programme de renforcement des capacités nécessaire et le met en œuvre soit directement soit avec l'aide de prestataires extérieurs au projet ;
- encadre et évalue les formations données aux comités de gestion par des prestataires extérieurs ;
- initie et participe aux activités de capitalisation relatives au fonctionnement des comités de gestion, définit les critères de réussite, identifie les problèmes les plus fréquents et propose des solutions adaptées, les testent et les valident ;
- participe à l'élaboration des rapports semestriels et annuels ;
- participe à la planification opérationnelle du projet en collaboration avec le gestionnaire du projet ;

.Profil :

- Formation : Ingénieur - Master – (niveau bac+4 min) dans le domaine de la construction d'infrastructures hydraulique ;
- Expérience de minimum 15 ans en tant qu'ingénieur dans des projets relatifs à l'hydraulique ;
- Expérience d'au moins 3 ans dans des projets de coopération internationale ;

- Une expérience pertinente dans l'installation de pompage solaire constitue un atout
- La pratique effective de logiciels techniques (AutoCad, GIS, modélisation de réseaux par exemple) constitue également un atout.
- Esprit d'analyse et de synthèse ;
- Bonne capacité rédactionnelle (formulation de rapports et autres documents écrits) ;
- Excellent niveau de français oral et écrit, et connaissance des langues nationales.

5.3.3 Responsable Administratif et Financier International (RAFI)

Lieu d'affectation: Kindia

Durée du contrat: 36 mois répartis en
24 mois à temps partiel (30%) pour le projet AEP Kindia-Mamou
24 mois à temps partiel (70%) pour le projet DAKMA à Kindia
12 mois à temps plein pour le projet DAKMA à Kindia

Fonction :

Le Responsable Administratif et Financier International (RAFI) assume la responsabilité de la gestion financière et administrative du programme. Il/Elle appuie les équipes techniques des composantes et supervise les équipes financières et administratives. Le RAFI dépendant hiérarchiquement du responsable de la CTB pour la Guinée.

Description de poste et responsabilités :

Le RAFI a la responsabilité générale de:

- Former et encadrer le personnel administratif de l'intervention
- Elaborer les instruments et procédures de gestion administrative, comptable, financière, logistique, et RH spécifiquement liées à l'intervention
- Analyser les risques financiers et administratifs, développer les réponses appropriées de gestion des risques identifiés, et donner un appui à la résolution de problèmes spécifiques liés à l'intervention
- Appuyer le démarrage des interventions et leur clôture.

La gestion budgétaire et la programmation financière des interventions dans leur globalité:

- Suivi budgétaire des coûts de l'intervention dans sa globalité (limites budgétaires et disponibilités)
- Analyse des dépenses
- Support pour la rédaction d'adaptations et de changements budgétaires, ainsi que pour la programmation financière et le suivi de l'utilisation efficiente des fonds
- Consolidation des rapports et des programmations financières
- Conseils aux ECT des projets concernés en matière de gestion budgétaire et financière
- La Gestion du cash et la comptabilité:
- Supervision, consolidation et validation de la comptabilité
- Vérification de la position du cash des comptes opérationnels et Organisation des appels de fonds
- Gestion de paiements importants de l'intervention (selon les seuils et mandats définis)

La gestion des marchés publics:

- Elaborer le plan de passation des marchés publics

- Superviser les gestionnaires marchés publics dans la rédaction de la partie administrative des DAO, le lancement des marchés et la publication des avis d'appels d'offres
- Appuyer la gestion administrative des marchés publics
- Participer aux dépouillements des offres
- Veiller au respect des procédures de passation de marché
- Assurer le monitoring sur les marchés publics et le rapportage y étant relatif
- La gestion contractuelle, des achats et de la logistique:
- Superviser les processus d'achats et en accroître continuellement l'efficience
- Soutien du personnel pour la gestion administrative des contrats et des achats
- Soutien et supervision pour la gestion des moyens logistiques (matériel, véhicule, infrastructures)
- Suivi / consolidation des engagements financiers

La gestion du personnel local:

- Assurer la gestion administrative du personnel local (contrat, payroll, congés)
- Appuyer le recrutement et la sélection du personnel local
- Coordonner, coacher, et assurer l'encadrement technique des équipes fin-admin des projets concernés

La gestion des audits:

- Analyser les rapports d'audit et fournir un feedback aux auditeurs
- Réaliser les plans d'actions de suivi des recommandations et suivre leur mise en œuvre
- Le développement et la communication d'instruments de gestion et d'instructions de travail:
- Développer et actualiser un manuel de mise en œuvre de projets/programme
- Développer les outils de gestion propres aux besoins des projets/programme

Le renforcement des capacités des structures partenaires pour chacun des projets concernés:

- Appuyer le développement des services administratifs et financiers des Ministères/ services concernés dans le cadre de la Réforme des Finances Publiques
- Appuyer le renforcement des compétences et la création d'outils pour la gestion administrative et financière des services décentralisés
- Suivre les accords de subsides et/ou de coopération

Profil :

Diplôme de niveau Master en gestion, économique appliquée ou finance ;

Expérience requise :

- Minimum 5 ans d'expérience professionnelle en gestion financière ;
- Expérience en audit, gestion de risques, gestion financière dans le secteur public ou gestion du changement constituent un atout important ;
- Expérience dans la gestion d'équipe ;
- Expérience dans un environnement international est un atout

Aptitudes techniques :

- Bonne connaissance des applications informatiques standards ;
- Bonne connaissance du français ;
- Fortes capacités analytiques et rédactionnelles ;
- Sensibilité aux chiffres

Aptitudes comportementales :

- Avoir le sens de la responsabilité et de l'initiative
- Etre orienté résultats – solutions
- Avoir un talent d'organisateur
- Etre précis
- Faire preuve de proactivité
- Etre capable de travailler en équipe, et être à même de collaborer avec des collègues issus d'horizons différents ;

5.3.4 Financier (Financial Officer)

Lieu d'affectation: Mamou

Durée du contrat: 24 mois

Fonction:

Le Financial Officer (FO) assiste l'ECT et le RAFi dans la gestion financière et administrative du programme. Le FO dépendant hiérarchiquement de l'ECT, mais certaines activités lui sont confiées par le RAFi (en poste à Kindia).

Des missions de supervision du RAFi à Mamou sont réalisées régulièrement.

Description de poste et responsabilités :

Afin d'assurer la fiabilité de la comptabilité et l'éligibilité des dépenses imputées au projet

- Réaliser la comptabilité du projet, assurer le suivi du processus comptable selon les instructions et procédures émanant du RAFi et dans le respect des réglementations locales pour permettre à la direction de l'UGP de disposer dans les délais impartis d'une information financière fiable et complète
- Assurer le suivi des cash-flows du projet
- S'assurer que toute dépense est valide et conforme au prix du marché.

Effectuer le suivi financier du projet pour permettre une gestion efficace et efficiente :

- Appuyer dans le suivi budgétaire des projets (analyse des coûts, suivi des engagements, identifier les dépassements potentiels, suivi des actions des projets) et proposition des actions à prendre
- Participer à l'élaboration des planifications financières trimestrielles ;
- Informer/former l'équipe du projet aux procédures de gestion financière à appliquer ;
- Préparer le bilan financier du projet

Afin d'assurer la prédictabilité des dépenses :

- Appuyer à la réalisation de la programmation financière en relation avec les collègues et en fonction de la planification opérationnelle du projet.
- Assurer un suivi rigoureux des contrats / marchés en cours ou planifiés. Autant sur l'avancement des prestations que sur le taux des dépenses.
- Assurer le suivi des engagements et contrats du projet

Assurer que la mise à disposition du matériel/équipement/installation nécessaire au projet soit réalisée en respectant les procédures CTB (et la réglementation locale le cas échéant) :

- Assurer du bon déroulement du cycle des achats (procédures, marchés publics, pièces justificatives, ...) ;
- Accompagner les marchés de travaux, fournitures et services ;
- Assurer le suivi des engagements et contrats du projet ;
- Assurer le suivi du charroi (suivi entretiens, consommation, assurance, ...) et le suivi des équipements de manière générale (via des contrats de maintenance, d'assurance, ...)
- Assurer de la bonne gestion des inventaires.

Superviser les matières administratives et la mise en place de procédures :

- S'assurer la bonne application des procédures administratives de la CTB ainsi que de la législation locale, notamment en termes de gestion des RH (payroll, absences, congés)
- S'assurer que les taux appliqués en termes de frais de mission soient en ligne avec les taux en vigueur à la CTB Guinée
- Gérer et effectuer le suivi des contrats du personnel du projet
- Assurer la tenue à jour du livre du dossier des employés
- Contribuer au développement du manuel de procédures spécifiques projet

Profil

Diplôme de niveau Bachelor en gestion, économique appliquée ou finance;

Expérience requise :

- Minimum 5 ans d'expérience professionnelle en gestion financière ;
- Expérience dans la gestion d'équipe ;
- Expérience dans un environnement international est un atout
- Expérience dans une Agence de coopération ou ONG internationale est un atout

Aptitudes techniques :

- Bonne connaissance de la législation du travail en Guinée ;
- Bonne connaissance des applications informatiques standards ;
- Bonne connaissance du français ;
- Fortes capacités analytiques et rédactionnelles ;
- Sensibilité aux chiffres

Aptitudes comportementales :

- Avoir le sens de la responsabilité et de l'initiative
- Etre orienté résultats – solutions
- Avoir un talent d'organisateur
- Etre précis
- Faire preuve de proactivité
- Etre capable de travailler en équipe, et être à même de collaborer avec des collègues issus d'horizons différents ;

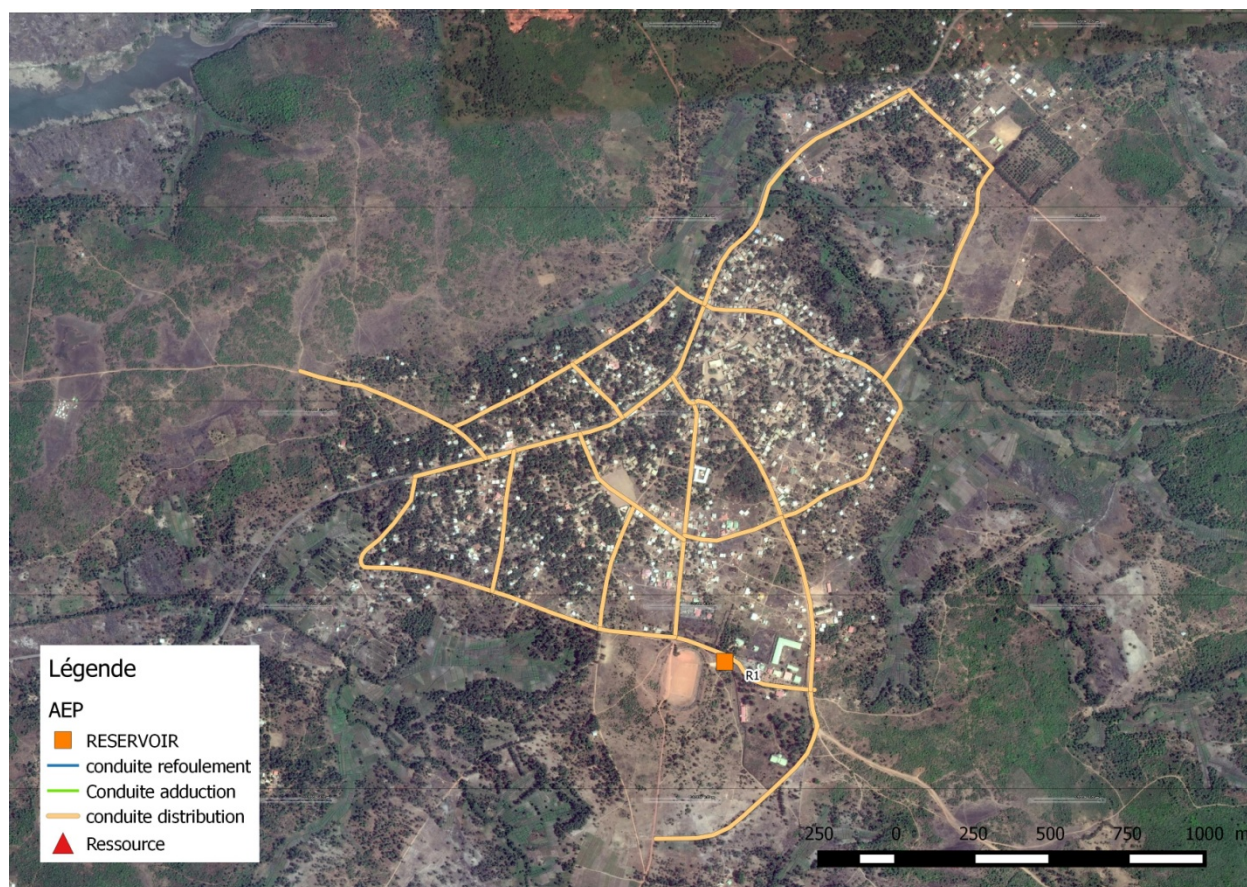
5.4 Budget détaillé avec analyse Gender Budget Scan

BUDGET TOTAL				Taxe	BUDGET TOTAL TTC	%	
A	Objectif spécifique				2 132 360	71.1%	
A	01	<i>R1 : Une ressource en eau de quantité suffisante et de qualité conforme, mobilisable est disponible durablement pour alimenter pour 8 réseaux (Bouliwel, Kégnéko, Madina Oula, Soya, Tamagaly, Linsan, Friguabé et le quartier Koliady de Kindia)</i>			153 000	5.1%	
A	01	01	Développement et les essais de pompages de longues durées sur des forages existants des localités de Kégnéko, Linsan (2), Madina Oula et Soya	20%	24 000		
A	01	02	Mise à disposition de nouvelles ressources d'eau souterraine (Friguabé et quartier Koliady de Kindia)	20%	126 000		
A	01	02	Vérification des débits des sources à Bouliwel et Tamagaly	pm (formulation)			
A	01	02	Vérifications des critères de potabilité de l'eau mobilisée	0%	3 000		
A	02	<i>R2 : Etudes techniques (APD et DAO) pour la réalisation d'infrastructure d'eau potable</i>			133 440	4.4%	
A	02	01	Etudes et DAO pour 5 réseaux prioritaires (Bouliwel, Kégnéko, Madina Oula, Soya, Tamagaly)	pm (formulation)			
A	02	02	Etudes et DAO pour Friguabé et Linsan	20%	133 440		
A	03	<i>R3 : Les infrastructures d'approvisionnement en eau potable sont réalisées selon les règles de l'art</i>			1 740 720	58.0%	
A	03	01	Réparation de 10 pompes à motricité humaine à Friguabé et Linsan	20%	30 000		
A	03	02	Construction de 5 réseaux d'AEP (Soya, Madina Oula, Kégnéko, Bouliwel, Tamagaly)	20%	1 710 720		
A	03	02	La réalisation de 10 forages et installation de pompes à motricité humaine à Sombaloko et Ditin	pm (volet agri)			
A	04	<i>R4 : populations bénéficiaires sont sensibilisées et les structures de gestion des réseaux sont opérationnelles assurant la durabilité du service de l'eau</i>			105 200	3.5%	
A	04	01	Sensibilisation et animation des populations bénéficiaires	0%	30 400		formation incluant l'aspect genre et droits humains Volonté de représentation significative des femmes au sein des UGSPE
A	04	02	Appui et accompagnement des structures de gestion du service de l'eau	0%	74 800		
X	Réserve budgétaire				135 664	4.5%	
x	01	Réserve budgétaire			135 664		
x	01	01	Réserve budgétaire pour les imprévisibles des travaux d'infrastructure	20%	135 664		
Z	Moyens généraux				731 976	24.4%	
Z	01	Frais de personnel			447 536	14.9%	
Z	01	01	Assistance technique internationale	0%	351 000		
Z	01	02	Equipe technique	0%	34 540		
Z	01	03	Equipe finance et administration	0%	33 220		
Z	01	04	Personnel de support	0%	28 776		
Z	02	Investissements			118 920	4.0%	
Z	02	01	Véhicules	60%	96 000		
Z	02	02	Equipement bureau	20%	3 720		
Z	02	03	Equipement IT	20%	10 200		
Z	02	04	Aménagements du bureau	20%	9 000		
Z	03	Frais de fonctionnement			96 120	3.2%	
Z	03	01	Frais de fonctionnement bureau	20%	44 280		
Z	03	02	Frais de fonctionnement des véhicules	20%	42 240		
Z	03	03	Missions diverses	20%	4 800		
Z	03	04	Frais de communication externe	20%	2 400		Volonté de mise en évidence des aspects genre dans les communications
Z	03	05	Formation	20%	2 400		
Z	04	Audit et Suivi et Evaluation			69 400	2.3%	
Z	04	01	Etude baseline en début de projet et suivi évaluation	20%	9 000		
Z	04	02	ETR	20%	24 000		
Z	04	03	Audit	20%	32 400		
Z	04	04	Backstopping CTB	0%	4 000		
TOTAL					3 000 000	100.0%	

Gender blind	Support to gender machinery	Gender transformative	Gender sensitive
1025680	0	107600	1866720
34%		4%	62%

5.5 Fiches détaillées des réseaux retenus

5.5.1 Commune rurale de Friguiagbé

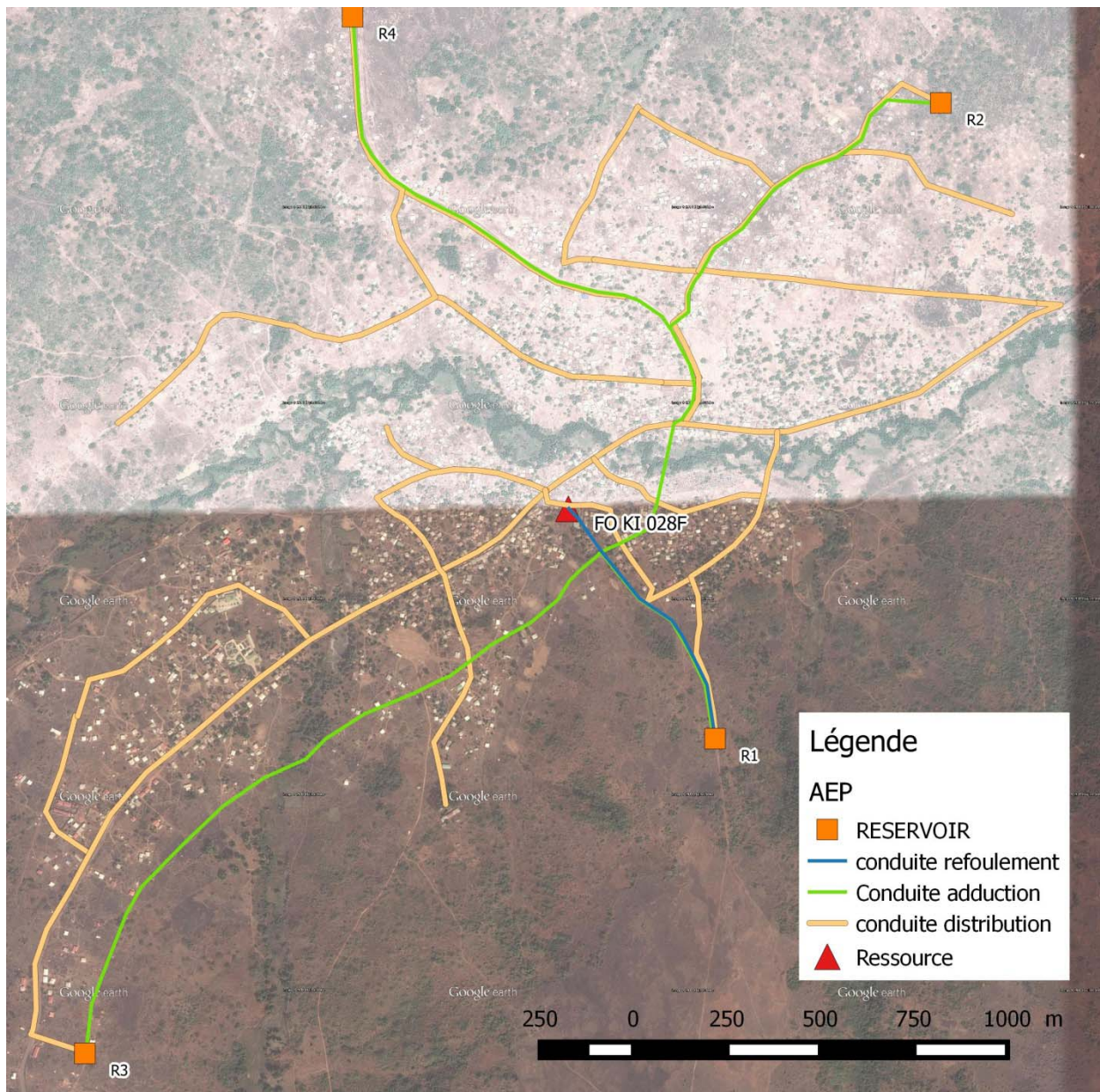


SITE		FRIGUIABE			
LOCALISATION		15min de Kindia			
DONNEES GENERALES					
Infrastructures sociales	Ecoles		Centre de santé		
	6		2		
Point d'eau	fonctionnel		non fonctionnel		privé
	7		3		inc
	2014		2026		taux de croissance
Population (hab)	16190		23083		3%
taux de couverture (300 hab/pe) (%)	13%		19%		13%
Volume nécessaire (10l/hab) (m ³ /j)	162		231		
Accès à l'électricité	oui				
RESSOURCE EN EAU ENVISAGEE					
TYPE		COMMENTAIRE			
R3	Nouveau forage	RECHERCHE A FAIRE			
R4	Eau de surface	A DEFAULT			
OBJECTIF					
CARACTERISTIQUES DU RESEAU					

1	Mobilisation de la ressource	Pompage électrique			
2	Débit nécessaire a 10 ans	10.5	m ³ /h		
3	Longueur du réseau	15.95	km		
4	Nombre de bornes fontaines	30	BF		
5	Volume de stockage	125	m ³		
ESTIMATION DES COUTS TRAVAUX				total (euros)	524000
n°	dénomination	unité	prix unitaire	quantité	prix total
201	Réalisation d'un forage grand diamètre et gros débit (y compris sondage d'essai et essai de pompage longue durée)	pièce	30000	2	60000
202	Captage de source	pièce	4000	0	0
203	Captage en rivière ou lac	pièce	10000	0	0
301	Installation de pompage solaire (pompe, panneaux, onduleur).	pièce	25000	0	0
302	Installation de pompage thermique (pompe, groupe, cuve, etc)	pièce	17500	0	0
303	Installation de pompage sur réseau électrique (pompe, raccordement sur BT 200m)	pièce	12500	2	25000
401	Conduite réseau de distribution (fourniture et pose, y compris tranchée en terrain normal)	ml	12	12950	155400
402	Conduite Refoulement et adduction (fourniture et pose, y compris tranchée en terrain normal)	ml	12	3000	36000
403	fitting distribution	20% ml	0.2	20%	31080
404	fitting adduction	10% ml	0.1	10%	3600
405	Plus-value tranchée en terrain dur	ml	3	4785	14355
406	Plus-value tranchée au marteau pic	ml	10	1595	15950
501	Regard	pièce	1200	8	9600
502	R poly 2 m ³ / 3 m ³	pièce	1500	0	0
503	R5	pièce	4200	5	21000
504	R10	pièce	6300	5	31500
505	R25	pièce	13700	0	0
506	R50	pièce	20500	1	20500
507	R100	pièce	39400	0	0
508	BF	pièce	1750	30	52500
509	BP	pièce	750	9	6750
510	Château d'eau surélevé de 25m ³	pièce	20000	0	0
511	Bâtiment et clôture	pièce	10000	1	10000
601	Station de potabilisation d'eau de surface	pièce	50000	0	0
602	Unité de chloration	pièce	3000	0	0
701	Plans de recollement	kml	100	15.95	1595
702	Désinfection et mise en service du réseau	kml	250	15.95	3987.5
703	Installation de chantier et implantation	% travaux	0.05	5%	24941
ESTIMATION DES COUTS DES AUTRES ACTIVITES				total (euros)	157000
n°	dénomination	unité	prix unitaire	quantité	prix total
101	Etudes hydrogéologique - géophysique	ff	15000	1	15000
102	Réhabilitation d'un forage existant (développement, essai de pompage longue durée)	pièce	3500	0	0
103	Etudes techniques APD - DAO	% travaux		10%	52400

104	Contrôle des travaux	% travaux		10%	52400
105	Sensibilisation - animation	% travaux		2%	10480
106	mise en place du comité de gestion et accompagnement	% travaux		5%	26200
ESTIMATION DES COUTS DU PROJET					
Total HTTC					681000
RATIO					
I1	Coûts travaux / hab				32
I2	Coûts travaux / km réseau				32853
I3	Coûts totaux / hab				42
I4	Coûts totaux / km réseau				42696

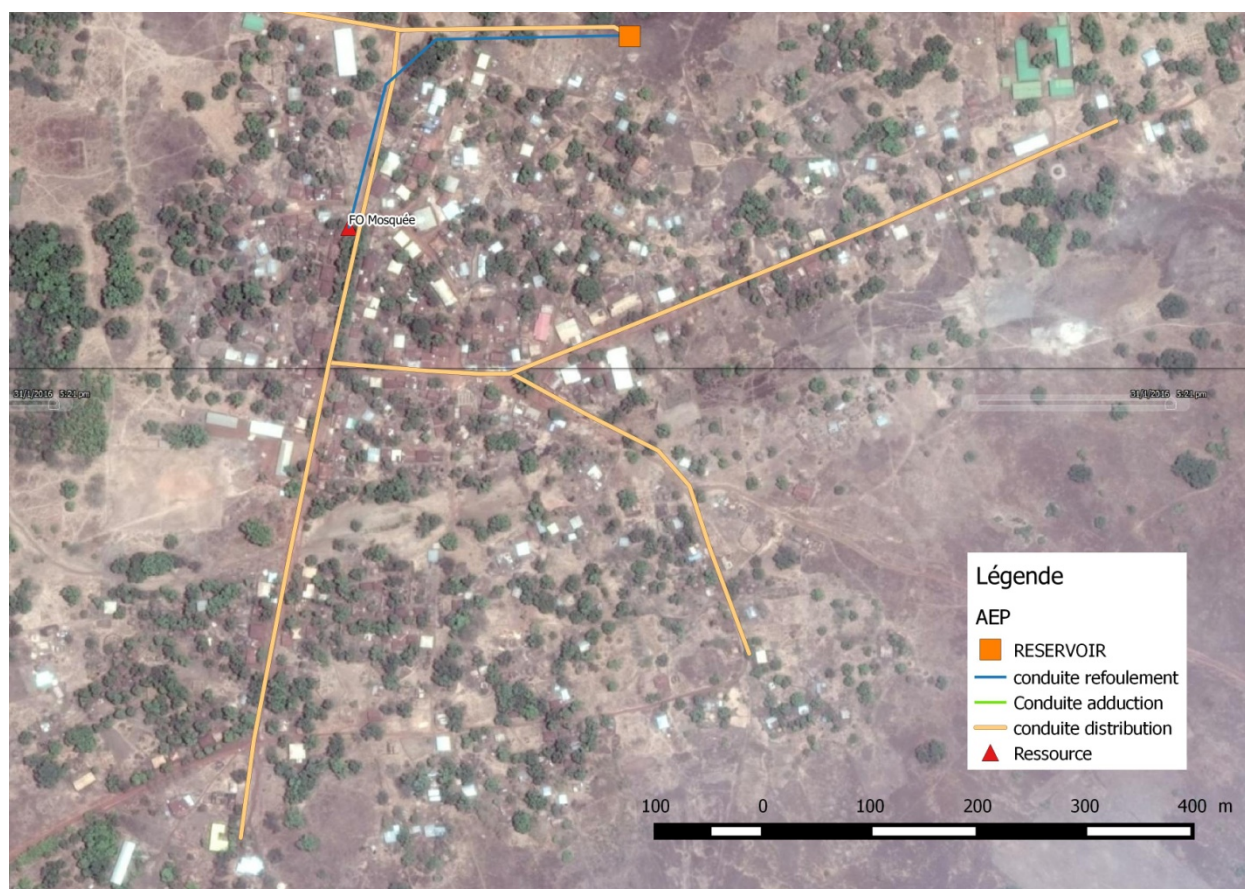
5.5.2 Localité de Linsan



SITE		LINSAN			
LOCALISATION		1h de Mamou et 1 h20 de Kindia			
DONNEES GENERALES					
Infrastructures sociales		Ecoles	Centre de santé		
		8	2		
Point d'eau		fonctionnel	non fonctionnel	privé	Autre
		4	7	2	
		2014	2026	taux de croissance	
Population (hab)		18424	26268	3%	
taux de couverture (300 hab/pe) (%)		7%	18%	13%	
Volume nécessaire (10l/hab) (m³/j)		184	263		
Accès à l'électricité		prévu à court terme			
RESSOURCE EN EAU ENVISAGEE					
TYPE		COMMENTAIRE			
R2	Forage existant	Forage KI 028 F 8.4 m³/h (25 m³/h à la foration)			
R2	Forage existant	Forage KI 269 F 4 m³/h			
CARACTERISTIQUES DU RESEAU					
1	Mobilisation de la ressource	Pompage électrique			
2	Débit nécessaire a 10 ans	12.0	m³/h		
3	Longueur du réseau	21.81	km		
4	Nombre de bornes fontaines	30	BF		
5	Volume de stockage	175	m³		
ESTIMATION DES COUTS TRAVAUX				total (euros)	588000
n°	dénomination	unité	prix unitaire	quantité	prix total
201	Réalisation d'un forage grand diamètre et gros débit (y compris sondage d'essai et essai de pompage longue durée)	pièce	30000	0	0
202	Captage de source	pièce	4000	0	0
203	Captage en rivière ou lac	pièce	10000	0	0
301	Installation de pompage solaire (pompe, panneaux, onduleur).	pièce	25000	0	0
302	Installation de pompage thermique (pompe, groupe, cuve, etc)	pièce	17500	1	17500
303	Installation de pompage sur réseau électrique (pompe, raccordement sur BT 200m)	pièce	12500	1	12500
401	Conduite réseau de distribution (fourniture et pose, y compris tranchée en terrain normal)	ml	12	16100	193200
402	Conduite Refoulement et adduction (fourniture et pose, y compris tranchée en terrain normal)	ml	12	5710	68520
403	fitting distribution	20% ml	0.2	20%	38640
404	fitting adduction	10% ml	0.1	10%	6852
405	Plus-value tranchée en terrain dur	ml	3	4362	13086
406	Plus-value tranchée au marteau pic	ml	10	1090.5	10905
501	Regard	pièce	1200	11	13200
502	R poly 2 m³ / 3 m³	pièce	1500	0	0
503	R5	pièce	4200	5	21000
504	R10	pièce	6300	5	31500
505	R25	pièce	13700	4	54800

506	R50	pièce	20500	0	0
507	R100	pièce	39400	0	0
508	BF	pièce	1750	30	52500
509	BP	pièce	750	10	7500
510	Château d'eau surélevé de 25m ³	pièce	20000	0	0
511	batiment et cloture	pièce	10000	1	10000
601	Station de potabilisation d'eau de surface	pièce	50000	0	0
602	Unité de chloration	pièce	3000	0	0
701	Plans de recollement	kml	100	21.81	2181
702	Désinfection et mise en service du réseau	kml	250	21.81	5452.5
703	Installation de chantier et implanation	% travaux	0.05	5%	27967
ESTIMATION DES COUTS DES AUTRES ACTIVITES			total (euros)		166000
n°	dénomination	unité	prix unitaire	quantité	prix total
101	Etudes hydrogéologique - géophysique	ff	15000	0	0
102	Réhabilitation d'un forage existant (developpement, essai de pompage longue durée)	pièce	3500	2	7000
103	Etudes techniques APD - DAO	% travaux		10%	58800
104	Contrôle des travaux	% travaux		10%	58800
105	Sensibilisation - animation	% travaux		2%	11760
106	mise en place du comité de gestion et accompagnement	% travaux		5%	29400
ESTIMATION DES COUTS DU PROJET					
Total HTTC					754000
RATIO					
I1	Coûts travaux / hab				32
I2	Coûts travaux / km réseau				26960
I3	Coûts totaux / hab				41
I4	Coûts totaux / km réseau				34571

5.5.3 Commune rural de Madina Oula

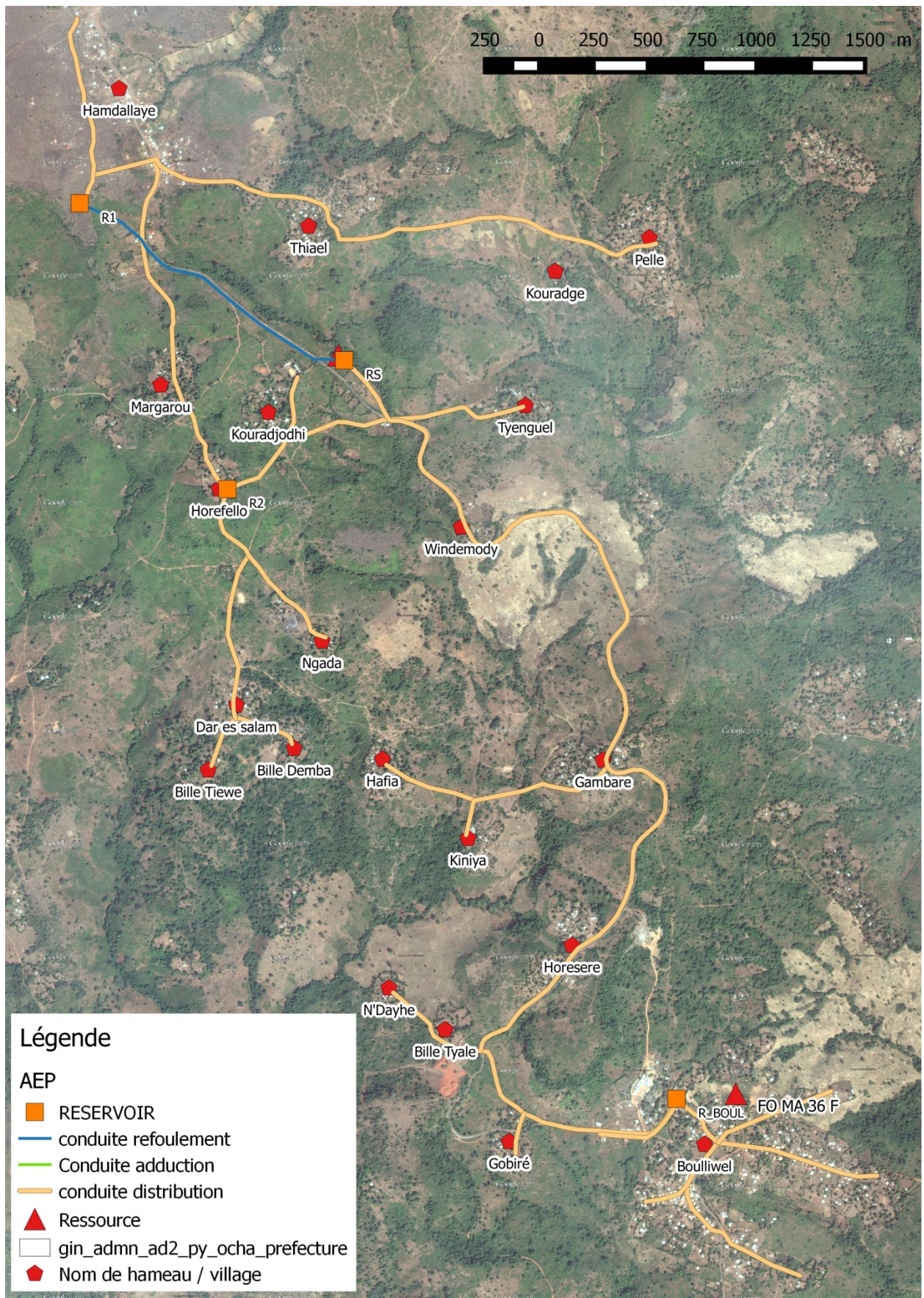


SITE		MADINA OULA			
LOCALISATION		1h30 de Kindia			
DONNEES GENERALES					
Infrastructures sociales	Ecoles	Centre de santé			
	2	1			
Point d'eau	fonctionnel	non fonctionnel		privé	Autre
	3	2			1
Population (hab)	2014		2026		taux de croissance
	3442		4365		2%
Taux de couverture (300 hab/pe) (%)	26%	44%	34%		
Volume nécessaire (10l/hab) (m ³ /j)	34		44		
Accès à l'électricité	non				
RESSOURCE EN EAU ENVISAGEE					
TYPE		COMMENTAIRE			
R2	Forage existant	Forage mosquée 25 m ³ /h			
	-				
CARACTERISTIQUES DU RESEAU					
1	Mobilisation de la ressource	Pompage solaire			
2	Débit nécessaire a 10 ans	5.5	m ³ /h		

3	Longueur du réseau	2.63	km		
4	Nombre de bornes fontaines	7	BF		
5	Volume de stockage	39	m ³		
ESTIMATION DES COUTS TRAVAUX				total (euros)	128000
n°	dénomination	unité	prix unitaire	quantité	prix total
201	Réalisation d'un forage grand diamètre et gros débit (y compris sondage d'essai et essai de pompage longue durée)	pièce	30000	0	0
202	Captage de source	pièce	4000	0	0
203	Captage en rivière ou lac	pièce	10000	0	0
301	Installation de pompage solaire (pompe, panneaux, onduleur).	pièce	25000	1	25000
302	Installation de pompage thermique (pompe, groupe, cuve, etc)	pièce	17500	0	0
303	Installation de pompage sur réseau électrique (pompe, raccordement sur BT 200m)	pièce	12500	0	0
401	Conduite réseau de distribution (fourniture et pose, y compris tranchée en terrain normal)	ml	12	2250	27000
402	Conduite Refoulement et adduction (fourniture et pose, y compris tranchée en terrain normal)	ml	12	380	4560
403	fitting distribution	20% ml	0.2	20%	5400
404	fitting adduction	10% ml	0.1	10%	456
405	Plus-value tranchée en terrain dur	ml	3	263	789
406	Plus-value tranchée au marteau pic	ml	10	0	0
501	Regard	pièce	1200	2	2400
502	R poly 2 m ³	pièce	1500	7	10500
503	R5	pièce	4200	0	0
504	R10	pièce	6300	0	0
505	R25	pièce	13700	0	0
506	R50	pièce	20500	0	0
507	R100	pièce	39400	0	0
508	BF	pièce	1750	7	12250
509	BP	pièce	750	3	2250
510	Château d'eau surélevé de 25m ³	pièce	20000	1	20000
511	Bâtiment et clôture	pièce	10000	1	10000
601	Station de potabilisation d'eau de surface	pièce	50000	0	0
602	unité de chloration	pièce	3000	0	0
701	Plans de recollement	kml	100	2.63	263
702	Désinfection et mise en service du réseau	kml	250	2.63	657.5
703	Installation de chantier et implantation	% travaux	0.05	5%	6076
ESTIMATION DES COUTS DES AUTRES ACTIVITES				total (euros)	39000
n°	dénomination	unité	prix unitaire	quantité	prix total
101	Etudes hydrogéologique - géophysique	ff	15000	0	0
102	Réhabilitation d'un forage existant (développement, essai de pompage longue durée)	pièce	3500	1	3500

103	Etudes techniques APD - DAO	% travaux		10%	12800
104	Contrôle des travaux	% travaux		10%	12800
105	Sensibilisation - animation	% travaux		2%	2560
106	Mise en place du comité de gestion et accompagnement	% travaux		5%	6400
ESTIMATION DES COÛTS DU PROJET					
Total HTTC					166060
RATIO					
I1	Coûts travaux / hab				37
I2	Coûts travaux / km réseau				48669
I3	Coûts totaux / hab				49
I4	Coûts totaux / km réseau				63498

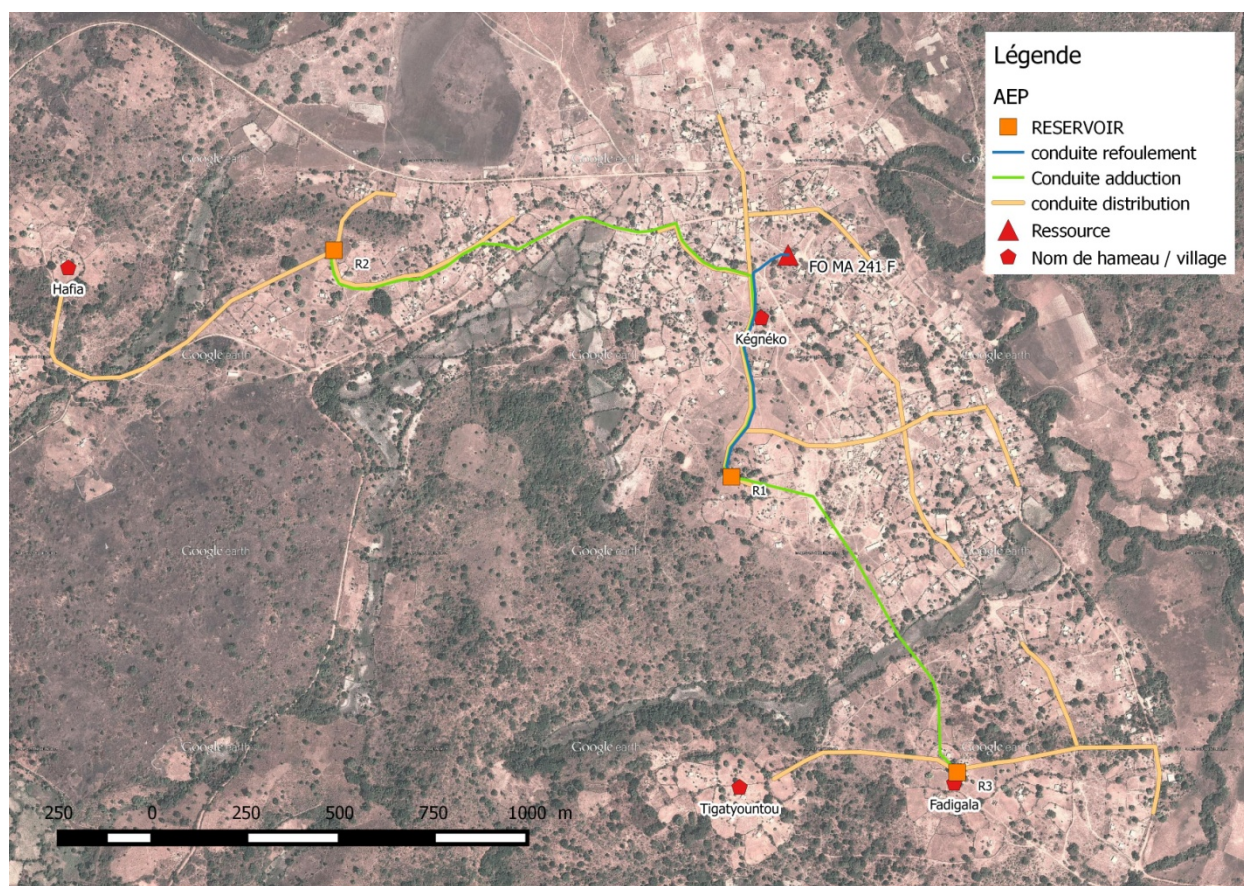
5.5.4 Commune rural de Boulliwel



SITE		BOULLIWEL - HAMDALAYE et 16 hameaux			
LOCALISATION		45 min de Mamou			
DONNEES GENERALES					
Infrastructures sociales		Ecoles	Centre de santé		
		4	1		
Point d'eau		fonctionnel	non fonctionnel		privé
		7	0		1
					Autre
					1 SOURCE
		2014	2026	taux de croissance	
Population (hab)		7972	11366	3%	
Taux de couverture (300 hab/pe) (%) (réel / théorique)		26%	26%	18%	
Volume nécessaire (10l/hab) (m³/j)		80	114		
Accès à l'électricité		non			
RESSOURCE EN EAU ENVISAGEE					
TYPE		COMMENTAIRE			
R1	Source	Débit mobilisable 4 m³/h / 96 m³/j			
R2	Forage existant	Forage MA 36 F 8 m³/h à Boulliwel			
CARACTERISTIQUES DU RESEAU					
1	Mobilisation de la ressource	Pompage solaire pour la partie haute			
2	Débit nécessaire a 10 ans	4.8	m³/h		
3	Longueur du réseau	22.14	km		
4	Nombre de bornes fontaines	27	BF		
5	Volume de stockage	95	m³		
ESTIMATION DES COUTS TRAVAUX				total (euros)	546000
n°	dénomination	unité	prix unitaire	quantité	prix total
201	Réalisation d'un forage grand diamètre et gros débit (y compris sondage d'essai et essai de pompage longue durée)	pièce	30000	0	0
202	Captage de source	pièce	4000	0	0
203	Captage en rivière ou lac	pièce	10000	0	0
301	Installation de pompage solaire (pompe, panneaux, onduleur).	pièce	25000	1	25000
302	Installation de pompage thermique (pompe, groupe, cuve, etc)	pièce	17500	0	0
303	Installation de pompage sur réseau électrique (pompe, raccordement sur BT 200m)	pièce	12500	0	0
401	Conduite réseau de distribution (fourniture et pose, y compris tranchée en terrain normal)	ml	12	20690	248280
402	Conduite Refoulement et adduction (fourniture et pose, y compris tranchée en terrain normal)	ml	12	1450	17400
403	fitting distribution	20% ml	0.2	20%	49656
404	fitting adduction	10% ml	0.1	10%	1740
405	Plus-value tranchée en terrain dur	ml	3	4428	13284
406	Plus-value tranchée au marteau pic	ml	10	2214	22140

501	Regard	pièce	1200	12	14400
502	R poly 2 m ³ / 3 m ³	pièce	1500	0	0
503	R5	pièce	4200	2	8400
504	R10	pièce	6300	1	6300
505	R25	pièce	13700	3	41100
506	R50	pièce	20500	0	0
507	R100	pièce	39400	0	0
508	BF	pièce	1750	27	47250
509	BP	pièce	750	5	3750
510	Château d'eau surélevé de 25m ³	pièce	20000	0	0
511	Bâtiment et clôture	pièce	10000	1	10000
601	Station de potabilisation d'eau de surface	pièce	50000	0	0
602	Unité de chloration	pièce	3000	1	3000
701	Plans de recollement	kml	100	22.14	2214
702	Désinfection et mise en service du réseau	kml	250	22.14	5535
703	Installation de chantier et implantation	% travaux	0.05	5%	25972
ESTIMATION DES COUTS DES AUTRES ACTIVITES			total (euros)		148000
n°	dénomination	unité	prix unitaire	quantité	prix total
101	Etudes hydrogéologique - géophysique	ff	15000	0	0
102	Réhabilitation d'un forage existant (développement, essai de pompage longue durée)	pièce	3500	0	0
103	Etudes techniques APD - DAO	% travaux		10%	54600
104	Contrôle des travaux	% travaux		10%	54600
105	Sensibilisation - animation	% travaux		2%	10920
106	mise en place du comité de gestion et accompagnement	% travaux		5%	27300
ESTIMATION DES COUTS DU PROJET					
Total HTTC				693420	
RATIO					
I1	Coûts travaux / hab			68	
I2	Coûts travaux / km réseau			24661	
I3	Coûts totaux / hab			87	
I4	Coûts totaux / km réseau			31346	

5.5.5 Commune rurale de Kégnéko

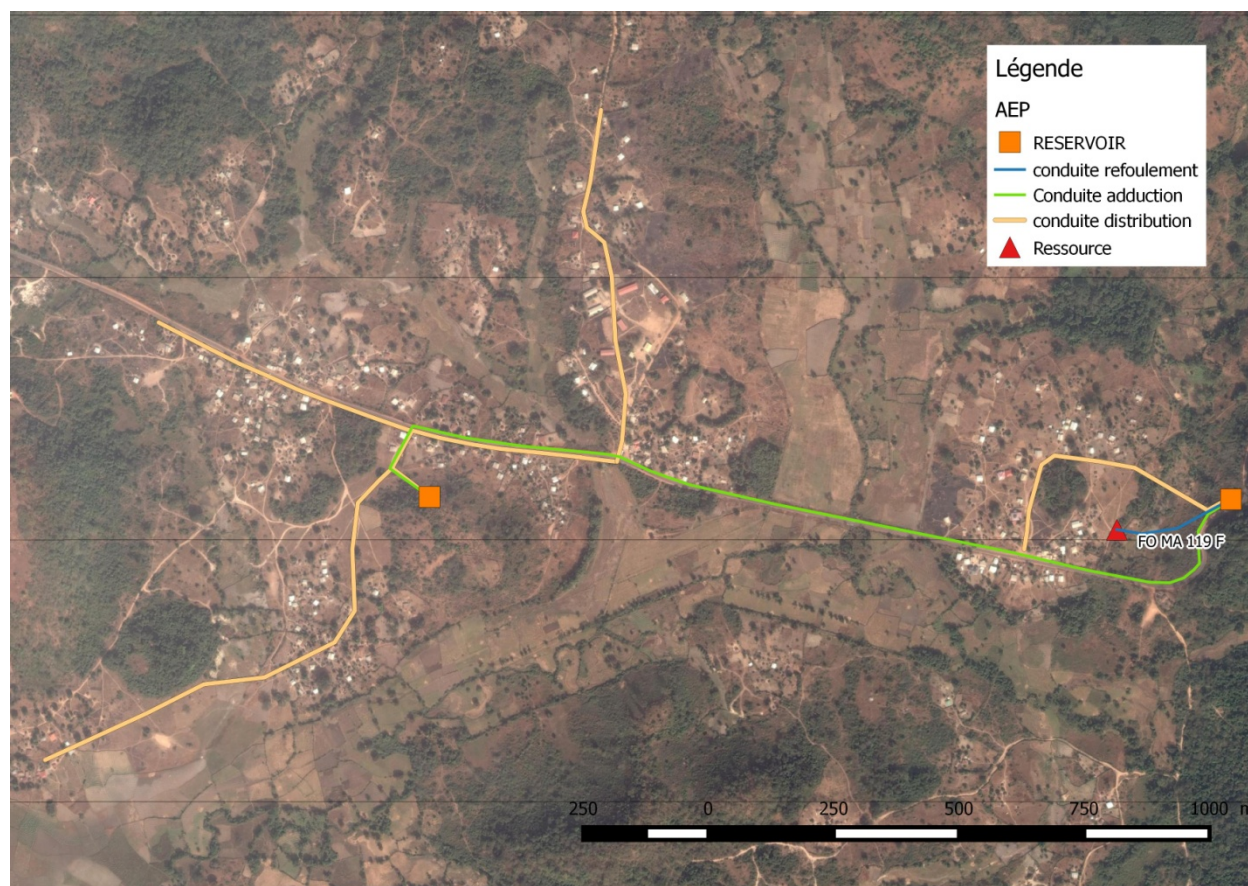


SITE		KEGNEKO			
LOCALISATION		1h30 de Manou			
DONNEES GENERALES					
Infrastructures sociales	Ecoles	Centre de santé			
	4	1			
Point d'eau	fonctionnel	non fonctionnel		privé	Autre
	3	3		-	
	2014		2026	taux de croissance	
Population (hab)	5037		7182	3%	
Taux de couverture (300 hab/pe) (%)	18%	36%	25%		
Volume nécessaire (10l/hab) (m ³ /j)	50		72		
Accès à l'électricité	non				
RESSOURCE EN EAU ENVISAGEE					
TYPE		COMMENTAIRE			
R2	Forage existant	Forage MA 241 F 14 m ³ /h			
R2	Forage existant	Forage UNICEF 9 m ³ /h			
CARACTERISTIQUES DU RESEAU					
1	Mobilisation de la ressource	Pompage solaire			
2	Débit nécessaire a 10 ans	9 m ³ /h			

3	Longueur du réseau	9.92	km		
4	Nombre de bornes fontaines	14	BF		
5	Volume de stockage	70	m ³		
ESTIMATION DES COUTS TRAVAUX				total (euros)	263000
n°	dénomination	unité	prix unitaire	quantité	prix total
201	Réalisation d'un forage grand diamètre et gros débit (y compris sondage d'essai et essai de pompage longue durée)	pièce	30000	0	0
202	Captage de source	pièce	4000	0	0
203	Captage en rivière ou lac	pièce	10000	0	0
301	Installation de pompage solaire (pompe, panneaux, onduleur).	pièce	25000	1	25000
302	Installation de pompage thermique (pompe, groupe, cuve, etc)	pièce	17500	0	0
303	Installation de pompage sur réseau électrique (pompe, raccordement sur BT 200m)	pièce	12500	0	0
401	Conduite réseau de distribution (fourniture et pose, y compris tranchée en terrain normal)	ml	12	6250	75000
402	Conduite Refoulement et adduction (fourniture et pose, y compris tranchée en terrain normal)	ml	12	3670	44040
403	fitting distribution	20% ml	0.2	20%	15000
404	fitting adduction	10% ml	0.1	10%	4404
405	Plus-value tranchée en terrain dur	ml	3	1984	5952
406	Plus-value tranchée au marteau pic	ml	10	0	0
501	Regard	pièce	1200	5	6000
502	R poly 2 m ³	pièce	1500	0	0
503	R5	pièce	4200	0	0
504	R10	pièce	6300	2	12600
505	R25	pièce	13700	0	0
506	R50	pièce	20500	1	20500
507	R100	pièce	39400	0	0
508	BF	pièce	1750	14	24500
509	BP	pièce	750	5	3750
510	Château d'eau surélevé de 25m ³	pièce	20000	0	0
511	Bâtiment et clôture	pièce	10000	1	10000
601	Station de potabilisation d'eau de surface	pièce	50000	0	0
602	Unité de chloration	pièce	3000	0	0
701	Plans de recollement	kml	100	9.92	992
702	Désinfection et mise en service du réseau	kml	250	9.92	2480
703	Installation de chantier et implanation	% travaux	0.05	5%	12511
ESTIMATION DES COUTS DES AUTRES ACTIVITES				total (euros)	75000
n°	dénomination	unité	prix unitaire	quantité	prix total
101	Etudes hydrogéologique - géophysique	ff	15000	0	0
102	Réhabilitation d'un forage existant (développement, essai de pompage longue durée)	pièce	3500	1	3500

103	Etudes techniques APD - DAO	% travaux		10%	26300
104	Contrôle des travaux	% travaux		10%	26300
105	Sensibilisation - animation	% travaux		2%	5260
106	Mise en place du comité de gestion et accompagnement	% travaux		5%	13150
ESTIMATION DES COÛTS DU PROJET					
Total HTTC					337510
RATIO					
I1	Coûts travaux / hab				52
I2	Coûts travaux / km réseau				26512
I3	Coûts totaux / hab				67
I4	Coûts totaux / km réseau				34073

5.5.6 Commune Rurale de Soya

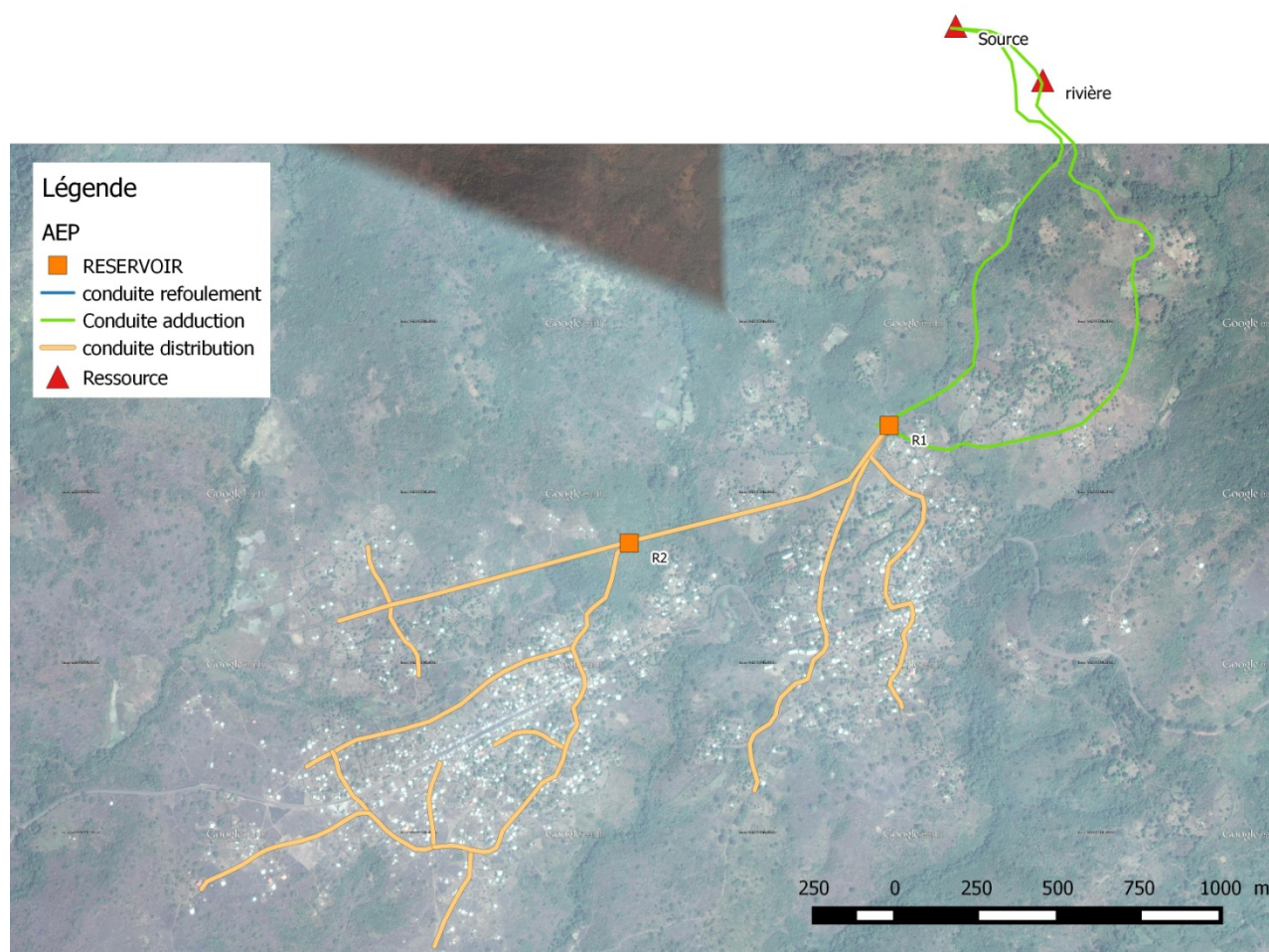


SITE		SOYA			
LOCALISATION		25 min de Mamou			
DONNEES GENERALES					
Infrastructures sociales	Ecoles	Centre de santé			
	2	1			
Point d'eau	fonctionnel	non fonctionnel	privé	Autre	
	2	1	2		
	2016		2026	taux de croissance	
Population (hab)	2500		3360	3%	
Taux de couverture (300 hab/pe) (%)	24%	36%	27%		
Volume nécessaire (10l/hab) (m ³ /j)	25		34		
Accès à l'électricité	non				
RESSOURCE EN EAU ENVISAGEE					
TYPE		COMMENTAIRE			
R2	Forage existant	Forage MA 119 F 9 m ³ /h			
CARACTERISTIQUES DU RESEAU					
1	Mobilisation de la ressource	Pompage solaire			
2	Débit nécessaire a 10 ans	4.25	m ³ /h		

3	Longueur du réseau	5.4	km		
4	Nombre de bornes fontaines	7	BF		
5	Volume de stockage	35	m ³		
ESTIMATION DES COUTS TRAVAUX				total (euros)	160000
n°	dénomination	unité	prix unitaire	quantité	prix total
201	Réalisation d'un forage grand diamètre et gros débit (y compris sondage d'essai et essai de pompage longue durée)	pièce	30000	0	0
202	Captage de source	pièce	4000	0	0
203	Captage en rivière ou lac	pièce	10000	0	0
301	Installation de pompage solaire (pompe, panneaux, onduleur).	pièce	25000	1	25000
302	Installation de pompage thermique (pompe, groupe, cuve, etc)	pièce	17500	0	0
303	Installation de pompage sur réseau électrique (pompe, raccordement sur BT 200m)	pièce	12500	0	0
401	Conduite réseau de distribution (fourniture et pose, y compris tranchée en terrain normal)	ml	12	3500	42000
402	Conduite Refoulement et adduction (fourniture et pose, y compris tranchée en terrain normal)	ml	12	1900	22800
403	fitting distribution	20% ml	0.2	20%	8400
404	fitting adduction	10% ml	0.1	10%	2280
405	Plus-value tranchée en terrain dur	ml	3	540	1620
406	Plus-value tranchée au marteau pic	ml	10	0	0
501	Regard	pièce	1200	3	3600
502	R poly 2 m ³	pièce	1500	0	0
503	R5	pièce	4200	0	0
504	R10	pièce	6300	1	6300
505	R25	pièce	13700	1	13700
506	R50	pièce	20500	0	0
507	R100	pièce	39400	0	0
508	BF	pièce	1750	7	12250
509	BP	pièce	750	3	2250
510	Château d'eau surélevé de 25m ³	pièce	20000	0	0
511	Bâtiments et clôture	pièce	10000	1	10000
601	Station de potabilisation d'eau de surface	pièce	50000	0	0
602	Unité de chloration	pièce	3000	0	0
701	Plans de recollement	kml	100	5.4	540
702	Désinfection et mise en service du réseau	kml	250	5.4	1350
703	Installation de chantier et implanatation	% travaux	0.05	5%	7605
ESTIMATION DES COUTS DES AUTRES ACTIVITES				total (euros)	47000
n°	dénomination	unité	prix unitaire	quantité	prix total
101	Etudes hydrogéologique - géophysique	ff	15000	0	0
102	Réhabilitation d'un forage existant (developpement, essai de pompage longue durée)	pièce	3500	1	3500
103	Etudes techniques APD - DAO	% travaux		10%	16000
104	Contrôle des travaux	% travaux		10%	16000
105	Sensibilisation - animation	% travaux		2%	3200

106	mise en place du comité de gestion et accompagnement	% travaux		5%	8000
ESTIMATION DES COUTS DU PROJET					
Total HTTC					206700
RATIO					
I1	Coûts travaux / hab				64
I2	Coûts travaux / km réseau				29630
I3	Coûts totaux / hab				83
I4	Coûts totaux / km réseau				38333

5.5.7 Localité de Tamagaly



SITE		TAMAGALY			
LOCALISATION		45 min de Mamou			
DONNEES GENERALES					
Infrastructures sociales	Ecoles	Centre de santé			
	3	1			
Point d'eau	fonctionnel	non fonctionnel		privé	Autre
	1	0		-	-
		2016	2026	taux de croissance	
Population (hab)		13291	17862	3%	
Taux de couverture (300 hab/pe) (%)		2%	2%	2%	
Volume nécessaire (10l/hab) (m³/j)		133	179		
Accès à l'électricité	non				
RESSOURCE EN EAU ENVISAGEE					
TYPE		COMMENTAIRE			
R1	Source	Débit mobilisable 3 m³/h / 72 m³/j à 2 km			
R3	Nouveau forage	RECHERCHE A FAIRE			
CARACTERISTIQUES DU RESEAU					
1	Mobilisation de la ressource	Gravitaire et pompage thermique			

2	Débit nécessaire a 10 ans	11.9	m ³ /h		
3	Longueur du réseau	12.9	km		
4	Nombre de bornes fontaines	24	BF		
5	Volume de stockage	110	m ³		
ESTIMATION DES COUTS TRAVAUX				total (euros)	428000
n°	dénomination	unité	prix unitaire	quantité	prix total
201	Réalisation d'un forage grand diamètre et gros débit (y compris sondage d'essai et essai de pompage longue durée)	pièce	30000	1	30000
202	Captage de source	pièce	4000	1	4000
203	Captage en rivière ou lac	pièce	10000	0	0
301	Installation de pompage solaire (pompe, panneaux, onduleur).	pièce	25000	0	0
302	Installation de pompage thermique (pompe, groupe, cuve, etc)	pièce	17500	1	17500
303	Installation de pompage sur réseau électrique (pompe, raccordement sur BT 200m)	pièce	12500	0	0
401	Conduite réseau de distribution (fourniture et pose, y compris tranchée en terrain normal)	ml	12	8600	103200
402	Conduite Refoulement et adduction (fourniture et pose, y compris tranchée en terrain normal)	ml	12	4300	51600
403	fitting distribution	20% ml	0.2	20%	20640
404	fitting adduction	10% ml	0.1	10%	5160
405	Plus-value tranchée en terrain dur	ml	3	6450	19350
406	Plus-value tranchée au marteau pic	ml	10	1290	12900
501	Regard	pièce	1200	7	8400
502	R poly 2 m ³ / 3 m ³	pièce	1500	0	0
503	R5	pièce	4200	6	25200
504	R10	pièce	6300	3	18900
505	R25	pièce	13700	2	27400
506	R50	pièce	20500	0	0
507	R100	pièce	39400	0	0
508	BF	pièce	1750	24	42000
509	BP	pièce	750	4	3000
510	Château d'eau surélevé de 25m ³	pièce	20000	0	0
511	Bâtiments et clôture	pièce	10000	1	10000
601	Station de potabilisation d'eau de surface	pièce	50000	0	0
602	unité de chloration	pièce	3000	1	3000
701	Plans de recollement	kml	100	12.9	1290
702	Désinfection et mise en service du réseau	kml	250	12.9	3225
703	Installation de chantier et implanation	% travaux	0.05	5%	20338
ESTIMATION DES COUTS DES AUTRES ACTIVITES				total (euros)	116000
n°	dénomination	unité	prix unitaire	quantité	prix total
101	Etudes hydrogéologique - géophysique	ff	15000	1	0
102	Réhabilitation d'un forage existant (developpement, essai de pompage longue durée)	pièce	3500	0	0
103	Etudes techniques APD - DAO	% travaux		10%	42800
104	Contrôle des travaux	% travaux		10%	42800

105	Sensibilisation - animation	% travaux		2%	8560
106	Mise en place du comité de gestion et accompagnement	% travaux		5%	21400
ESTIMATION DES COÛTS DU PROJET					
Total HTTC					544000
RATIO					
I1	Coûts travaux / hab				32
I2	Coûts travaux / km réseau				33178
I3	Coûts totaux / hab				41
I4	Coûts totaux / km réseau				42171